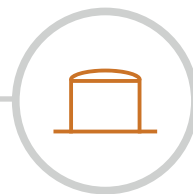
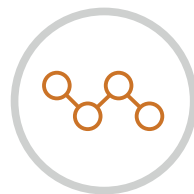




RAPPORT ANNUEL
FINANCIER **2018**

FLUXYS



FLUXYS 

- » **Ventes de capacités de transport à niveau – p. 41**
- » **Le transbordement de gros volumes au Terminal GNL de Zeebrugge augmente fortement – p. 44**
- » **Le terminal GNL de Dunkerque fait partie du groupe Fluxys – p. 46**
- » **Fluxys partenaire dans DESFA – p. 48**
- » **Capacités reverse flow opérationnelles en Suisse et en Allemagne – p. 51**
- » **La pose de la canalisation EUGAL suit le planning et plus de 80 % de la Trans Adriatic Pipeline sont déjà posés – p. 53**
- » **Solutions de soutage de GNL dans le port d'Anvers – p. 60**
- » **Terminal de stockage de GNL à moyenne échelle dans le port de Rostock – p. 62**
- » **Projet *Power-to-Gas* avec Eoly et Parkwind – p. 64**

Table des matières

1.	Message du président et de l'administrateur délégué	2
2.	Fluxys en bref	8
3.	Infrastructure gazière : pierre angulaire d'un système énergétique neutre en carbone	18
4.	Situation financière : informations clés	30
5.	Continuer à évoluer et croître en Belgique et en Europe	38
6.	Miser sur de nouveaux domaines de croissance	56
7.	Investir en dehors de l'europe	68
8.	Deployer la force de nos collaborateurs	70
9.	Principaux risques, incertitudes et opportunités	74
10.	Cadre légal et réglementaire	81
11.	Gouvernement d'entreprise	85
12.	Etats financiers consolidés en IFRS	87
13.	Rapport du commissaire et déclaration des personnes responsables	242
14.	Comptes annuels statutaires de Fluxys SA en normes belges	249
15.	Glossaire	261

**1. MESSAGE DU
PRÉSIDENT ET DE
L'ADMINISTRATEUR
DÉLÉGUÉ**

Dans le cadre du développement d'une économie neutre en carbone associée à une meilleure qualité de l'air, l'infrastructure gazière est une solution particulièrement efficace en termes de coûts et elle représente également une valeur indispensable pour le système énergétique. L'énergie que Fluxys transporte, le gaz naturel, affiche le meilleur profil d'émissions parmi les énergies fossiles, ce qui la rend essentielle pour faire avancer la transition énergétique. Nous travaillons en parallèle à l'injection de gaz vert ainsi qu'à d'autres solutions visant à diminuer davantage les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

En 2018, Fluxys a fortement progressé dans la mise en œuvre de sa stratégie. L'exploitation de notre infrastructure s'est déroulée à merveille, nous avons réussi à maintenir un bon niveau de ventes de capacités, les projets de nouvelles capacités en Europe se sont déroulés selon le planning et nous avons par ailleurs réalisé une importante croissance au niveau de nos actifs. Fluxys a également franchi d'importantes étapes dans les secteurs de l'innovation et des nouveaux domaines de croissance. Concernant notre croissance en dehors de l'Europe, le terrain a été préparé pour pouvoir opérer des choix réfléchis tout comme c'est le cas en Europe. Parallèlement, le groupe a également enregistré de bonnes prestations financières.

Le moteur et la force vive à la source des bonnes prestations en 2018 sont les hommes et femmes chez Fluxys. Nous souhaitons à cette occasion les remercier pour la manière dont ils font prospérer le groupe. Leur enthousiasme, leur esprit d'équipe et leur engagement permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Année couronnée de succès pour nos activités principales en Europe

Sur un marché des capacités dans les infrastructures gazières en Europe qui tend de plus en plus vers le court terme, Fluxys a réalisé d'excellentes prestations commerciales et opérationnelles en 2018. Grâce à une approche orientée client et à une attention portée en permanence sur la compétitivité des tarifs, les entreprises du groupe Fluxys ont pu répondre avec succès à la demande de court terme du marché. La mise en service du projet reverse flow en Suisse et en Allemagne a par ailleurs marqué le lancement des réservations de capacités qui y sont associées. De plus, en Belgique, une nouvelle méthode tarifaire a été établie pour la période 2020-2023, en collaboration avec le régulateur fédéral. Elle renforcera la compétitivité de notre offre et consolidera les bases pour un meilleur rendement autorisé.

Le groupe a également fortement œuvré à ses ambitions de croissance en Europe. Le terminal GNL de Dunkerque fait désormais partie du groupe Fluxys, nous détenons également des parts dans l'opérateur grec Desfa et nous avons renforcé notre partenariat dans la canalisation Interconnector. D'un point de vue industriel, nous avons non seulement augmenté notre poids en tant qu'opérateur GNL, mais également veillé à renforcer notre présence en Grèce, pays qui présente un bon potentiel de développement en tant que plaque tournante pour le gaz naturel dans le Sud-Est de l'Europe.

Parallèlement, le groupe s'est pleinement engagé dans les projets d'investissement vecteurs de croissance à l'avenir : la construction du 5e réservoir de stockage au Terminal GNL de Zeebrugge, la pose du Trans Adriatic Pipeline en Grèce, en Albanie et en Italie, et la pose de la canalisation EUGAL en Allemagne

"LE GROUPE A
FORTEMENT ŒUVRÉ À SES
AMBITIONS DE
CROISSANCE EN EUROPE"

Base financière renforcée

Le groupe Fluxys a enregistré sur le plan financier également de belles prestations en 2018. Nous avons réussi à maintenir le chiffre d'affaires proche du milliard d'euros malgré l'échéance des contrats à long terme dans la canalisation Interconnector en septembre et la contribution de Dunkerque LNG qui s'est limitée à deux mois de l'exercice. Le résultat de l'exercice a été positivement influencé par la réévaluation de la part initiale de 25 % dans Dunkerque LNG et par la cession de Swedegas. Même indépendamment de ces éléments non récurrents, le résultat a connu une évolution positive.

"LE BILAN TOTAL DU GROUPE A AUGMENTÉ DE 30 % POUR ATTEINDRE 8,6 MILLIARDS D'EUROS, GRÂCE A L'INTÉGRATION DE DUNKERQUE LNG"

Le bilan total du groupe a augmenté de 30 % pour atteindre 8,6 milliards d'euros, grâce à l'intégration de Dunkerque LNG. En outre, l'aboutissement favorable du financement de projet pour le Trans Adriatic Pipeline a permis la réinjection de 500 millions d'euros dans l'entreprise. Le groupe a de plus renforcé sa solidité financière grâce à une bonne solvabilité qui s'est encore améliorée. Compte tenu du programme d'investissements en cours (le Trans Adriatic Pipeline, la canalisation EUGAL et le 5e réservoir de stockage au Terminal GNL à Zeebrugge), Fluxys propose en termes de rendement un dividende stable comparé à celui de l'exercice précédent.

La voie est frayée pour des investissements hors l'Europe

En Europe, Fluxys s'est imposée comme un partenaire de référence pour des projets d'infrastructures gazières et nous souhaitons également développer ce rôle en dehors de l'Europe. L'Europe reste notre marché principal, mais, parallèlement, nous élargissons notre champ de vision au-delà de l'Europe, où un certain nombre de régions devraient connaître une forte hausse de la demande de gaz naturel. En 2018, Fluxys a exploré divers projets, établi de nombreux contacts avec des partenaires potentiels et ainsi préparé le terrain pour pouvoir opérer des choix réfléchis également pour des projets en dehors de l'Europe.

Le regard tourné vers de nouveaux domaines de croissance

Les atouts du gaz et des infrastructures gazières, qui offrent une réponse au réchauffement climatique et à la pollution atmosphérique, ouvrent de nouvelles perspectives de croissance pour Fluxys. Ainsi, en 2018, nous nous sommes largement orientés vers des projets destinés à faciliter l'utilisation du gaz naturel liquéfié comme carburant alternatif pour le transport maritime et par poids lourds.

En Belgique, nous sommes devenus actifs dans la chaîne d'approvisionnement en GNL dans le port d'Anvers et récemment, nous avons lancé un projet de collaboration avec Titan LNG pour la construction d'un ponton de soutage qui, en 2020, permettra une plus large mise à disposition de GNL comme carburant maritime dans le port d'Anvers et la région environnante.

En France, un projet visant à pouvoir accueillir des navires de soutage de GNL est en cours au terminal GNL de Dunkerque, tandis qu'en Allemagne, Fluxys a entamé un projet avec Novatek pour la construction d'un terminal GNL à moyenne échelle dans le port de Rostock. Le but est d'offrir des infrastructures pour la distribution de GNL en tant que carburant maritime en mer Baltique et pour le chargement de camions-citernes de GNL. Pour cette dernière activité, une deuxième station de chargement est d'ailleurs entrée en service au Terminal GNL de Zeebrugge, et en 2019, une station similaire sera également opérationnelle au terminal GNL de Dunkerque.

"EN 2018, FLUXYS S'EST LARGEMENT ORIENTÉE VERS DES PROJETS DESTINÉS À FACILITER L'UTILISATION DU GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ COMME CARBURANT ALTERNATIF POUR LE TRANSPORT MARITIME ET PAR POIDS LOURDS"

Un autre domaine de croissance important est l'injection de gaz vert. En Belgique, nous avons à cet effet élaboré, en collaboration avec la fédération gazière et les gestionnaires de réseau de distribution, un système permettant aux consommateurs d'acheter du gaz vert comme c'est déjà le cas pour l'électricité verte. Fluxys et Colruyt ont également uni leurs forces pour le développement d'une installation Power-to-Gas destinée à convertir de l'électricité verte en hydrogène vert.

La capture, la réutilisation et le stockage du CO₂ est une autre piste non négligeable. Pour l'industrie notamment, cette option est dans un certain nombre de cas une des solutions dans la lutte contre le réchauffement climatique. Dans cette optique, Fluxys collabore entre autres avec le port d'Anvers.

Pierre angulaire du système énergétique de demain

Afin de maintenir sous les feux des projecteurs le rôle fondamental du gaz et des infrastructures gazières dans le système énergétique, l'entreprise a continué tout au long de l'année à souligner, lors de forums publics et auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques en Belgique et en Europe, l'importance d'une réflexion pragmatique sur l'avenir énergétique.

L'électricité couvre aujourd'hui près de 20 % de l'énergie consommée par les familles et les entreprises dans l'Union européenne, dont seulement un tiers est de l'électricité verte. Il faudra donc encore consentir de nombreux efforts avant d'arriver à 100 % d'électricité verte.

"L'INFRASTRUCTURE GAZIÈRE
A UNE TRÈS GRANDE VALEUR
POUR LE FUTUR SYSTÈME
ÉNERGÉTIQUE : ELLE FOURNIT
UNE SOLUTION AU BESOIN
CROISSANT EN STOCKAGE
D'ÉNERGIE ET PERMET
D'ÉVITER D'IMPORTANTES
INVESTISSEMENTS AILLEURS
DANS LE SYSTÈME

Le défi consiste en outre à ce que les 80 % restants d'énergie consommée soient également de l'énergie plus verte. De plus, les produits pétroliers et les combustibles solides représentent aujourd'hui plus de la moitié de ces 80 %. Pour réduire les émissions, nous avons donc besoin de l'infrastructure gazière : aujourd'hui pour transporter le gaz naturel, qui présente un profil d'émissions beaucoup plus favorable, et demain pour le gaz vert.

Dans cette optique, il est crucial de permettre à l'infrastructure Fluxys de jouer son rôle de manière optimale. L'infrastructure gazière est en effet la clé pour réduire plus rapidement et plus largement les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. L'infrastructure gazière a par ailleurs une très grande valeur pour le futur système énergétique : elle fournit une solution au besoin croissant en stockage d'énergie et permet d'éviter d'importantes investissements ailleurs dans le système énergétique.

Pascal De Buck
Administrateur délégué et CEO

Daniel Termont
Président du Conseil d'administration

2. FLUXYS EN BREF

Entreprise indépendante d'infrastructures gazières

Entreprise indépendante. Fluxys est une entreprise d'infrastructures gazières et assure le développement, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures gazières. Opérateur de premier plan sur le marché du transit international de gaz naturel, l'entreprise combine des activités de transport et de stockage de gaz naturel, ainsi que de terminalling de gaz naturel liquéfié (GNL).

En tant qu'entreprise indépendante, Fluxys n'a aucun intérêt dans la production ou la vente d'énergie. Les revenus de l'entreprise proviennent de la vente de capacités dans l'infrastructure et de services annexes.

Active dans le segment midstream. Fluxys est active dans ce qui est appelé le segment midstream de la chaîne du gaz naturel, c'est-à-dire le segment du transport de gaz naturel par canalisation à haute pression, du stockage de gaz naturel et du transbordement de gaz naturel liquéfié (GNL). Nous formons le maillon entre :

- d'une part, les producteurs de gaz naturel actifs à travers le monde dans l'exploration et l'extraction de gaz naturel ainsi que la production de gaz naturel liquéfié (GNL), les grossistes et les négociants en gaz naturel ;
- et, d'autre part, les fournisseurs qui vendent du gaz naturel aux consommateurs finaux et les gestionnaires de réseau de distribution qui acheminent le gaz naturel à basse pression jusqu'aux ménages et PME.

Notre vision

Fluxys, la référence en tant que partenaire mondial d'infrastructures gazières

Ces 10 dernières années, Fluxys s'est imposée comme le partenaire de référence pour des projets d'infrastructures gazières et des entreprises réparties dans toute l'Europe. Nous avons l'ambition de poursuivre notre croissance et de nous profiler comme un partenaire privilégié pour l'infrastructure gazière également en dehors de l'Europe.

Notre mission

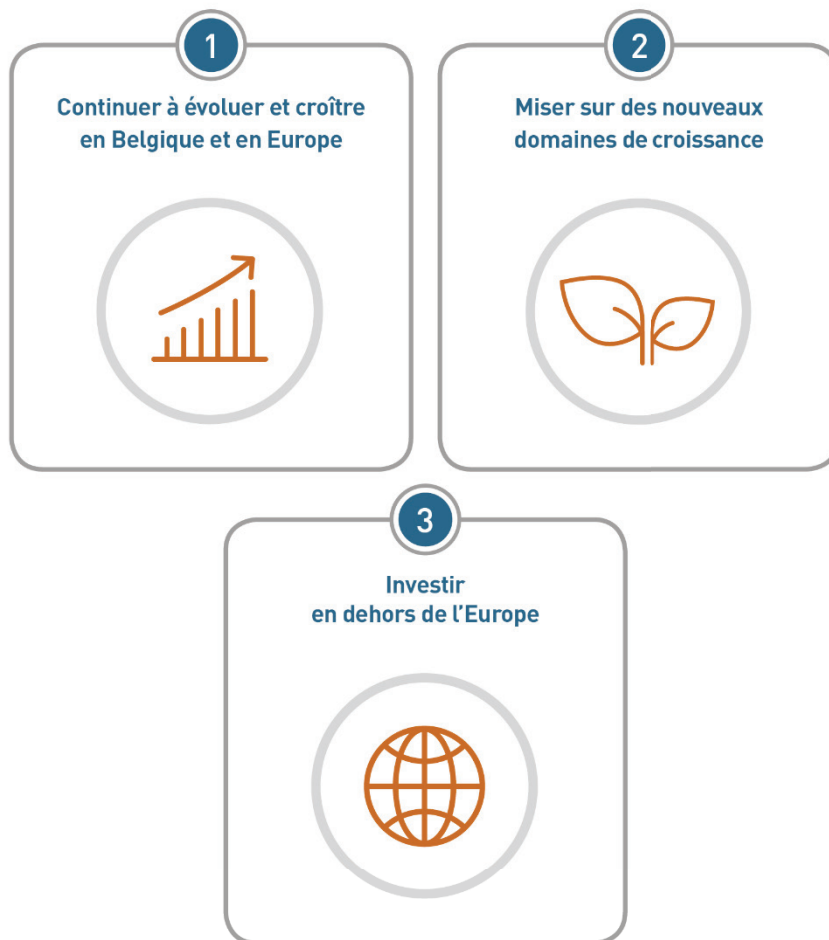
En tant qu'entreprise indépendante d'infrastructures gazières, Fluxys contribue à un futur énergétique durable et nos équipes passionnées assurent au marché des flux énergétiques fiables et abordables.

Pour se développer, la société a besoin tous les jours en permanence d'un apport d'énergie fiable, tandis que le défi climatique, la pollution atmosphérique et les exigences socio-économiques nécessitent que cette énergie soit à la fois durable et abordable.

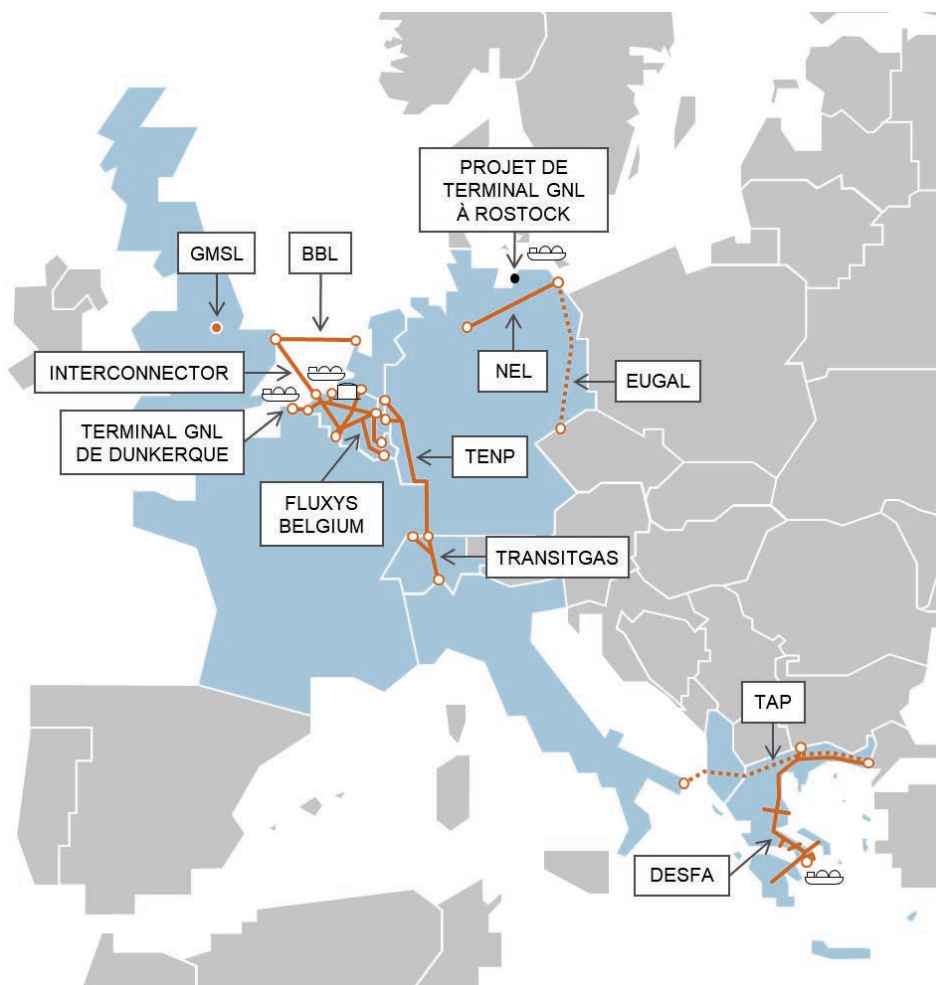
Fluxys est résolue à faire progresser la transition énergétique. Le gaz naturel et le gaz vert ont un rôle important à jouer dans le développement d'une économie neutre en carbone associée à une meilleure qualité de l'air. C'est pourquoi notre infrastructure gazière est essentiel à la réussite d'une transition énergétique en douceur. Elle forme un complément indispensable à l'infrastructure électrique et est un élément clé dans un système énergétique fiable, durable et abordable.

Nous possédons de solides atouts pour assurer notre rôle envers la société. Premièrement, nos équipes expérimentées et passionnées. Elles sont à la source de l'engagement et de la créativité dont nous avons besoin pour réussir dans le monde de l'énergie en constante évolution. Deuxièmement, notre indépendance. Étant donné que nous n'avons aucun intérêt dans la production ou la fourniture d'énergie, nous nous concentrons pleinement sur l'utilité sociale de notre infrastructure.

Notre stratégie



Présente à travers l'Europe



Nos valeurs

Orientation client – Nous suivons de près notre environnement et sommes à l'écoute de nos clients. Cette attitude nous sert de dynamique pour atteindre les résultats visés.

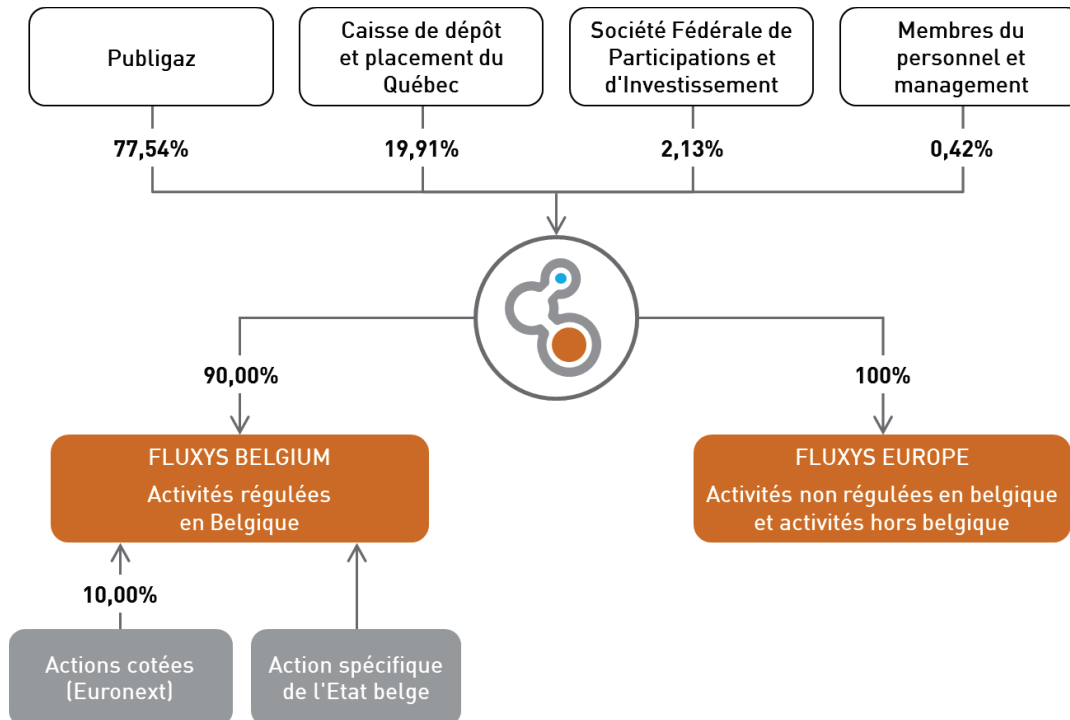
Cohésion – La coopération et l'esprit d'équipe sont pour nous indispensables pour atteindre ensemble les résultats voulus.

Professionalisme et engagement – Nous nous engageons à atteindre nos résultats grâce à une approche efficace qui intègre les meilleures pratiques dans tout ce que nous entreprenons. Nous développons systématiquement notre expertise et cherchons des solutions créatives et justifiées sur le plan des coûts.

Sécurité et environnement – Ensemble, nous accordons la priorité à la sécurité de nos installations car nous sommes responsables du transport d'une énergie présentant des risques. Dans un même esprit durable, nous visons à réduire le plus possible l'impact de notre activité sur l'environnement tout en veillant au bien-être au travail.

Bon voisinage – Notre activité est une activité d'intérêt économique général qui doit s'intégrer dans son environnement. Par le dialogue ouvert, nous souhaitons vivre en bonne entente avec tous ceux qui sont concernés par la construction et l'exploitation de nos installations.

Actionnariat et structure du groupe au 27 mars 2019



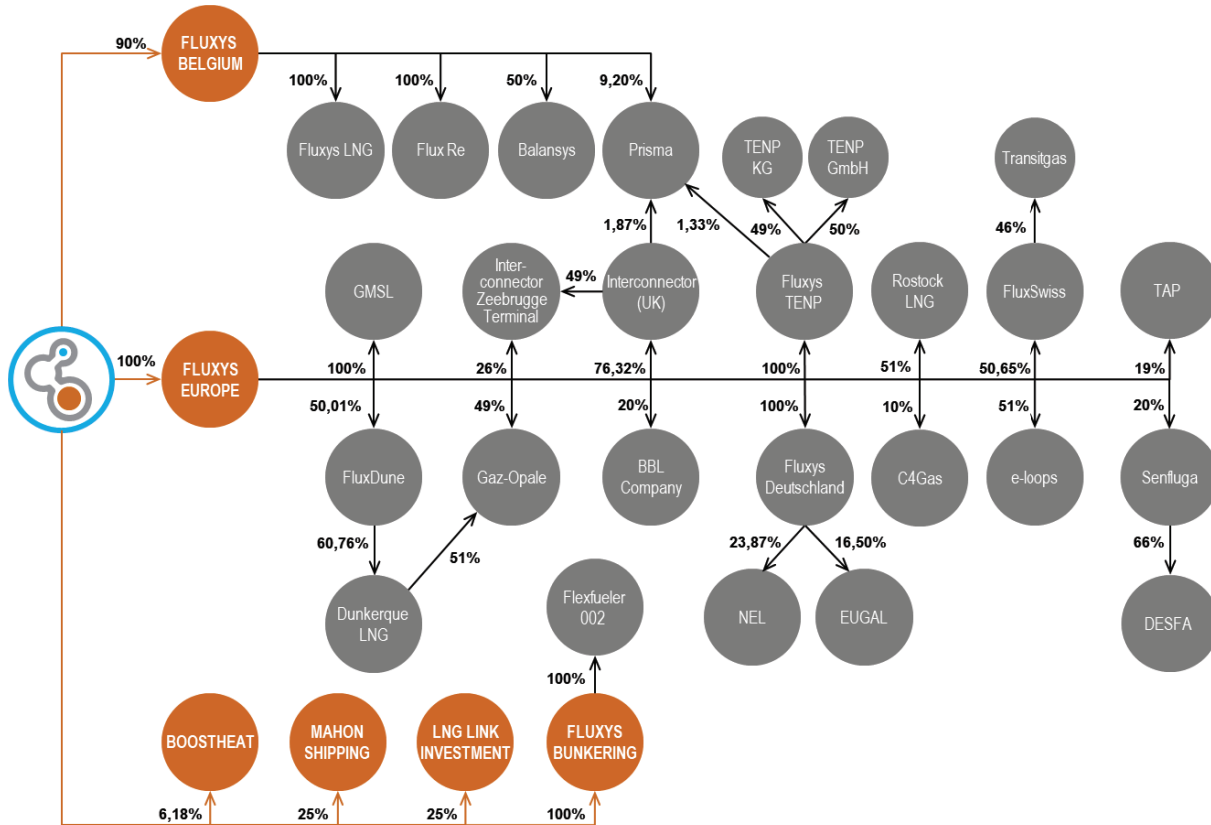
Publigaz gère les intérêts des communes belges dans Fluxys.

La Caisse de dépôt et placement du Québec est une institution financière qui gère des fonds provenant principalement de régimes de retraite et d'assurances publiques et privées au Canada (Québec). Dans les secteurs du transport de gaz naturel et de son infrastructure, la Caisse a acquis une expérience considérable via ses participations dans des entreprises de transport et de distribution de gaz naturel aux États-Unis, au Canada et en Europe.

La **Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI)** est un holding fédéral belge créé pour gérer, pour le compte de l'État belge, les participations dans des entreprises publiques et privées qui revêtent un intérêt stratégique et économique pour le pays.

Depuis 2012, les membres du personnel et le management du groupe Fluxys ont eu plusieurs fois la possibilité de devenir actionnaires de Fluxys.

Structure simplifiée du groupe Fluxys au 27 mars 2019



Composition des organes de gestion au 27 mars 2019

Conseil d'administration

- Daniel Termont, Président du Conseil d'administration
- Claude Grégoire, Vice-président du Conseil d'administration
- Pascal De Buck, administrateur délégué
- Jos Ansoms
- André Boulanger
- François Fontaine
- Andries Gryffroy
- Luc Hujoel
- Renaud Moens
- Chantale Pelletier
- Josly Piette
- Christian Viaene

Comité d'audit

- Renaud Moens, Président du Comité d'audit
- Luc Hujoel
- Christian Viaene
- Patrick Côté
- Ludo Kelchtermans
- Pascal De Buck, administrateur délégué (invité avec voix consultative)

Comité de nomination et de rémunération

- Christian Viaene, Président du Comité de nomination et de rémunération
- Luc Hujoel
- Pascal De Buck, administrateur délégué (invité avec voix consultative)

Management team

Le management team est chargé de la gestion journalière et opérationnelle de la société. Le management team formule également au Conseil d'administration des propositions d'investissements dans le cadre de la stratégie de l'entreprise.

- Pascal De Buck, administrateur délégué et CEO
- Arno Bûx, Chief Commercial Officer
- Paul Tummers, Chief Financial Officer
- Peter Verhaeghe, Chief Technical Officer

**3. INFRASTRUCTURE
GAZIÈRE : PIERRE
ANGULAIRE D'UN
SYSTÈME
ÉNERGIÉTIQUE
NEUTRE EN CARBONE**



Le dernier rapport des Nations Unies sur le climat et les chiffres sur la qualité de l'air dans nos villes sont clairs et sans appel : des actions durables doivent être mises en œuvre en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air. Notre objectif commun est tout aussi clair : l'atteinte d'un système énergétique neutre en carbone d'ici 2050.

La transition énergétique nécessaire pour atteindre ces objectifs implique trois défis de base :

- veiller à une énergie durable respectueuse du climat et de la qualité de l'air ;
- continuer à garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie ;
- construire un système énergétique financièrement abordable.

Selon Fluxys, la meilleure solution pour répondre aux trois défis élémentaires posés par la transition énergétique consiste à unir les forces de l'électricité, du gaz naturel et des énergies renouvelables, parmi lesquelles le gaz vert, et ce, de manière ouverte et pragmatique. L'infrastructure gazière représente à cet effet une pierre angulaire pour concrétiser le futur système énergétique neutre en carbone.

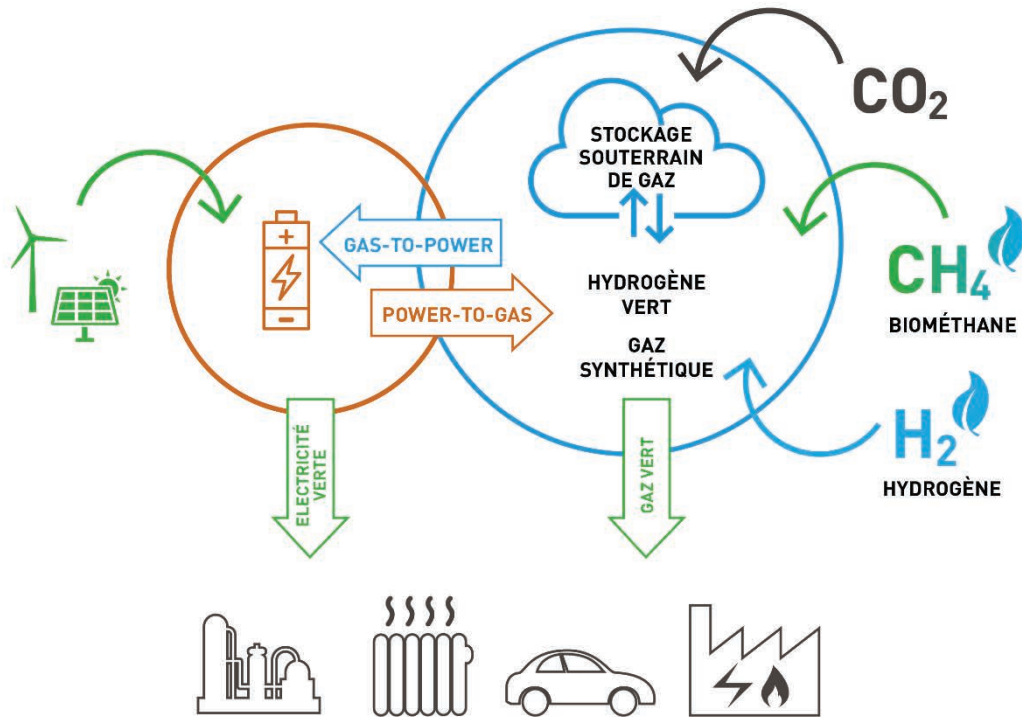
Infrastructure gazière : 3 atouts essentiels

La clé d'une transition énergétique réussie réside dans l'utilisation de la bonne énergie pour la bonne application et dans l'optimisation de la complémentarité entre les systèmes gazier et électrique. Dans ce cadre, l'infrastructure gazière possède trois atouts essentiels.

1. **Transport de gaz vert** – Aujourd'hui, les réseaux de gaz naturel transportent uniquement du gaz naturel. Demain, le gaz vert pourra également circuler dans l'infrastructure existante sous forme de biométhane, de gaz synthétique et, sous certaines conditions, d'hydrogène. Le transport de CO₂ peut également être assuré par notre infrastructure, le cas échéant.
2. **Très grande capacité et flexibilité** – L'infrastructure gazière offre au système énergétique de demain la capacité non seulement de répondre aux besoins plus importants en énergie à faible émission, mais aussi à la nécessité de davantage de flexibilité pour pallier la production variable d'électricité issue du vent et du soleil.
3. **Abordable** – Utiliser l'infrastructure gazière pour les besoins énergétiques de demain permet de minimiser les investissements au niveau du système énergétique global. En outre, l'infrastructure gazière se révèle particulièrement efficace en raison de la densité énergétique élevée du gaz.

Le système énergétique de demain

L'efficacité énergétique, l'électricité verte, le gaz vert et une interaction optimale entre l'infrastructure gazière et électrique constituent les piliers d'une offre énergétique durable, abordable et fiable. L'infrastructure gazière, dans ce système multi-énergétique et neutre en carbone, permet de répondre aux besoins de la demande énergétique du futur grâce à son offre optimale de capacité, de stockage et de flexibilité.



Deux piliers pour donner vie au système énergétique de demain

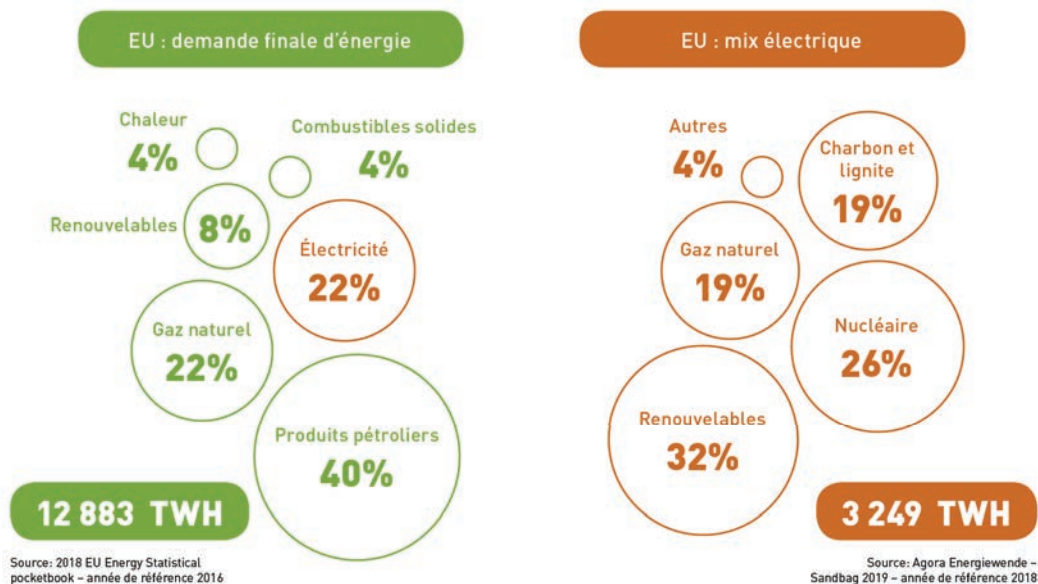
1. Mobiliser au maximum l'infrastructure gazière pour le transport et le stockage d'énergie

La transition énergétique représente un défi gigantesque. Si nous voulons contrer le réchauffement climatique et lutter contre la pollution de l'air, nous devons faire appel à tous les moyens disponibles et donc mobiliser également au maximum l'infrastructure gazière. Le gaz en tant que vecteur énergétique et la capacité du système gazier sont nécessaires pour fournir de façon flexible de grandes quantités d'énergie verte aux générations actuelles et futures.

Fournir suffisamment d'énergie verte

L'électricité couvre aujourd'hui environ 20 % de l'énergie consommée par les familles et les entreprises dans l'UE, dont seulement un tiers est de l'électricité verte. Il faudra dès lors encore consentir de nombreux efforts avant d'obtenir de l'électricité 100 % verte.

Le défi consiste en outre à ce que les 80 % restants d'énergie consommée soient également de l'énergie plus verte. De plus, les produits pétroliers et les combustibles solides représentent aujourd'hui plus de la moitié de ces 80 %. La réduction des émissions de polluants se fera une nouvelle fois grâce au gaz et à l'infrastructure gazière : aujourd'hui grâce au gaz naturel, car il présente déjà un profil d'émission beaucoup plus favorable, et demain grâce au gaz vert.



Utiliser la bonne énergie au bon endroit

L'énergie est utilisée pour toute une gamme d'applications pour lesquelles le gaz – naturel aujourd'hui, et vert demain – est la solution la plus indiquée.

- Pour le chauffage – Il est plus efficace d'utiliser directement le gaz pour le chauffage que de produire d'abord de l'électricité à partir de gaz pour se chauffer à l'électricité ensuite.
- Pour la chaleur industrielle à haute température – L'électricité entre à peine en ligne de compte dans ce type de processus.
- Comme matière première – Le gaz est nécessaire en tant que matière première dans l'industrie, entre autres, dans la fabrication d'engrais.

Offrir suffisamment de capacité

L'infrastructure gazière joue aujourd'hui un rôle central dans le système énergétique : elle nous permet de disposer de suffisamment de capacité pour l'approvisionnement en énergie et peut aisément continuer à développer ce rôle dans le futur système énergétique neutre en carbone.

Capacité de pointe. Concernant le chauffage, l'infrastructure gazière est conçue pour fournir la capacité de pointe nécessaire à la demande élevée en hiver.

Production d'électricité. Le système gazier se tient prêt à compenser, si nécessaire, à la fois la sortie du nucléaire et la production variable d'électricité issue de l'éolien et du solaire.

Stockage et flexibilité. Le besoin de stockage et de flexibilité augmente à mesure que le système énergétique évolue vers un système pauvre en carbone dans lequel les surplus en énergie verte doivent être absorbés. Par conséquent, il est essentiel de disposer de capacités de stockage d'énergie importantes et rentables.

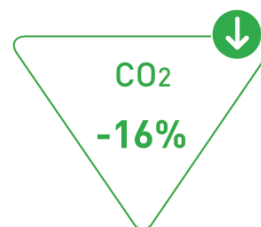
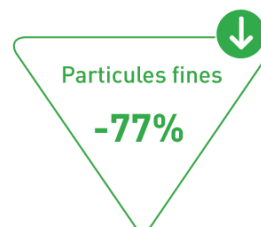


1 250 x Stockage hydraulique en Belgique
600 000 000 x Tesla home power wall

Engranger des résultats dès maintenant

Grâce à l'infrastructure gazière, nous pouvons dès à présent réduire fortement les émissions de CO₂ et la pollution de l'air dans les secteurs du chauffage, de la mobilité et de la demande de chaleur industrielle. Passer au gaz naturel permet notamment de réduire les émissions de particules fines et d'autres polluants atmosphériques comme les oxydes d'azote, ainsi que les émissions de CO₂. Et plus le gaz vert circulera dans le système gazier, plus les émissions de CO₂ seront réduites.

- Pour le chauffage et la demande de chaleur industrielle : miser sur une technologie gazière efficace comme les chaudières à condensation, les pompes à chaleur au gaz, les piles à combustible ou la technologie de cogénération au gaz qui produit à la fois de la chaleur et de l'électricité.
- Pour la mobilité : les véhicules au gaz naturel forment un beau tandem avec les véhicules électriques. Ils sont plus intéressants pour les plus longues distances parce qu'ils disposent d'une plus grande autonomie et coûtent bien moins cher à l'achat que les véhicules électriques, permettant à un plus large public d'accéder à une mobilité propre. Pour les villes en particulier, les bus et véhicules utilitaires roulant au gaz naturel offrent une solution immédiate à la problématique des particules fines. Quant au transport routier et fluvial, il deviendra plus durable en optant pour le gaz naturel liquide (GNL et bio-GNL) comme carburant alternatif.

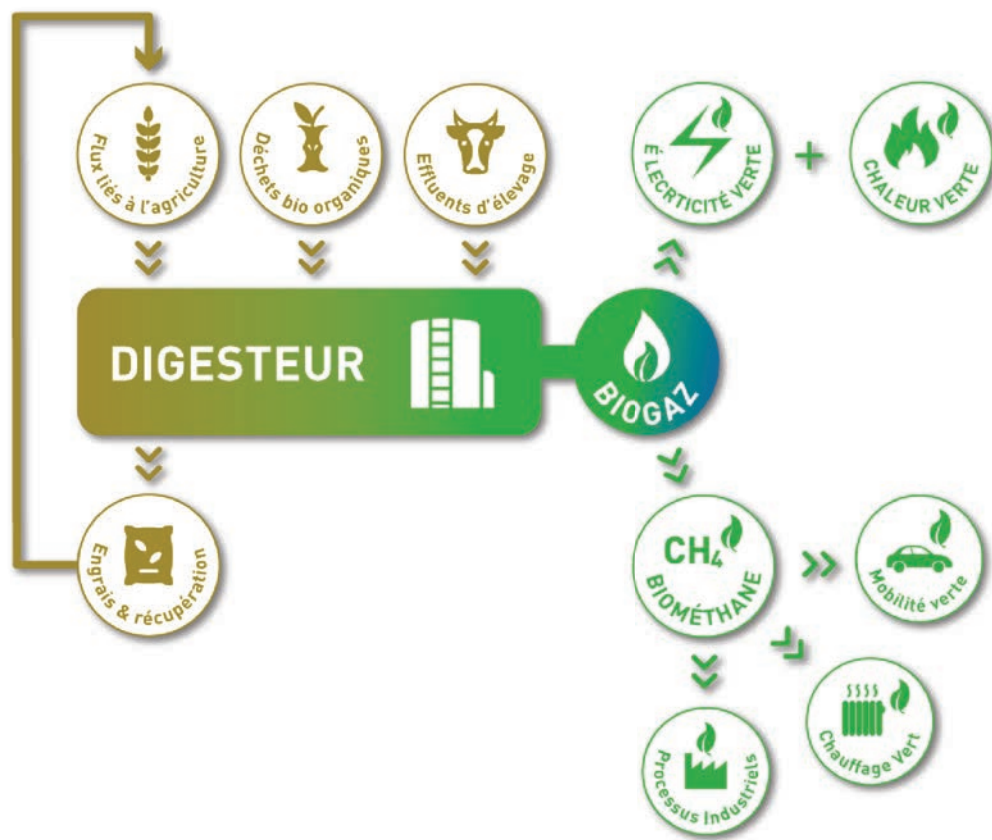


2. Miser sur le gaz vert et les technologies gazières innovantes

L'énergie du futur doit être neutre en carbone. En plus des énergies renouvelables comme l'énergie éolienne et solaire, le gaz vert fera également partie du mix énergétique durable. Grâce aux infrastructures gazières et aux technologies gazières innovantes, les ménages et les entreprises accéderont à une source d'énergie neutre en carbone supplémentaire sous forme de gaz vert. A l'avenir, les réseaux gaziers pourront également transporter le CO₂ capté.

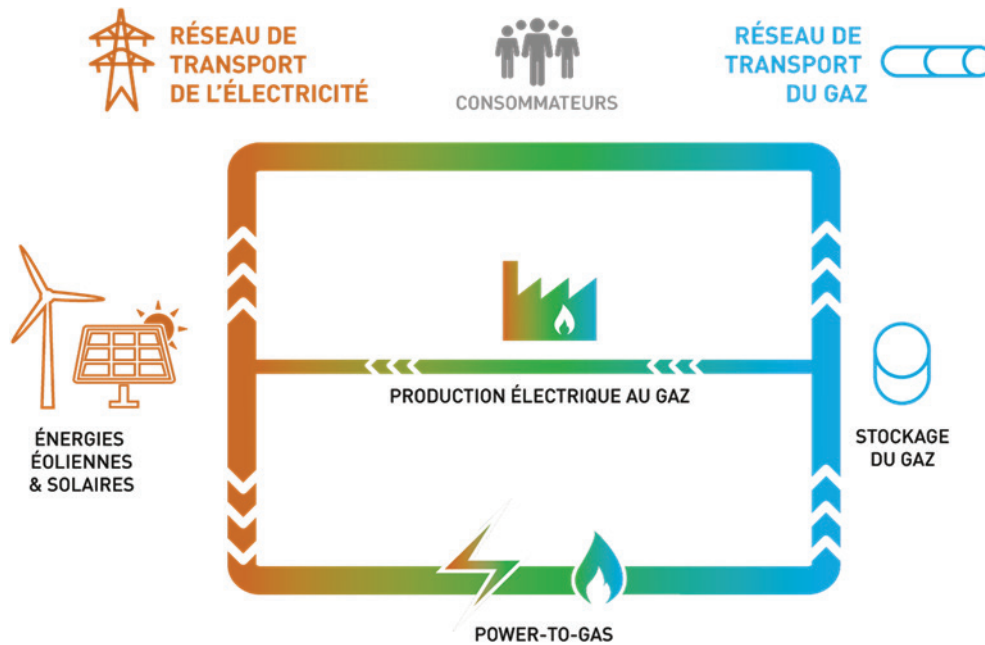
Le potentiel important du biogaz et du biométhane

Neutre en carbone, le biogaz peut être produit à partir de matières organiques comme les boues, les déchets verts, les résidus des fruits et légumes et matière organiques animales comme les bouses de vaches. Après purification du biogaz en biométhane, ce dernier peut être transporté de façon illimitée dans les systèmes gaziers existants. Le potentiel du biogaz et du biométhane est considérable et doit être davantage développé. Le biométhane peut en outre être importé.



Power-to-gas : maillon incontournable entre les systèmes gazier et électrique

Parfois, le vent souffle fort ou le soleil rayonne intensément alors que la demande n'est pas suffisante pour absorber l'électricité verte produite. À mesure que la production éolienne et solaire augmente, le risque de surplus en électricité et donc de déséquilibre dans le système électrique augmente lui aussi. En cas de surproduction d'électricité solaire ou éolienne par rapport à la demande, il n'existe pas aujourd'hui, avec la technologie actuellement disponible, de solution efficace pour stocker ce surplus. Toutefois, grâce à la technologie *Power-to-gas*, ces surplus peuvent être absorbés : cette technologie permet de transformer l'électricité en gaz vert qui peut ensuite être transporté et stocké dans le système gazier.



Le gaz vert issu du *Power-to-gas* peut être de l'hydrogène vert ou du gaz synthétique. L'électricité verte est tout d'abord transformée par électrolyse en hydrogène vert. Le gaz synthétique résulte de la combinaison de l'hydrogène vert et du CO₂ capté, lequel se voit donc réutilisé de façon circulaire. Le gaz synthétique a pour avantage de pouvoir être mélangé au gaz naturel de façon illimitée dans le système gazier, tandis qu'il existe des restrictions au mélange de gaz naturel et d'hydrogène vert. Toutefois, des parties distinctes du réseau peuvent être mobilisées pour assurer le transport d'hydrogène pur.

En d'autres mots, il semble que le *Power-to-gas* soit un maillon incontournable dans l'exploitation de la complémentarité entre les systèmes gazier et électrique : cette technologie utilise l'électricité verte qui, sinon, serait perdue, offre une solution pour le besoin en stockage d'électricité et permet de maintenir le système énergétique en équilibre.

Captage et réutilisation/stockage de CO₂

Le dernier rapport climatique des Nations Unies indique clairement que les technologies de captation de CO₂ seront indispensables pour limiter radicalement les émissions de CO₂. Pour certains processus, les combustibles fossiles restent en effet souvent la seule option possible. Le CO₂ ainsi produit et capté peut être réutilisé dans des produits comme les polymères ou l'acier, et de multiples recherches dans le monde se concentrent sur d'autres utilisations potentielles. Les quantités de CO₂ capté qui ne peuvent être réutilisées doivent être stockées, par exemple dans des champs gaziers ou pétroliers vides.

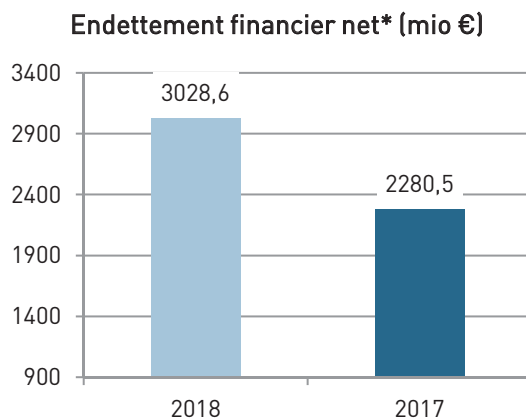


4. SITUATION FIANCIÈRE : INFORMATIONS CLÉS

Principaux chiffres financiers 2018 (consolidés)

Ratios financiers		
	2018	2017
Solvabilité :		
Quotient de (i) l'endettement financier net* et (ii) de la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net*	46%	49%
Couverture des intérêts :		
Quotient de (i) la somme des FFO* et dépenses d'intérêts et (ii) des dépenses d'intérêts	9,1	7,7
Endettement financier net*/RAB étendue* :		
Quotient de (i) l'endettement financier net et (ii) de la RAB étendue	46%	45%
FFO*/endettement financier net* :		
Quotient (i) des FFO et (ii) de l'endettement financier net	18%	23%
RCF*/endettement financier net* :		
Quotient (i) du RCF et (ii) de l'endettement financier net	12%	15%

*Voir glossaire p. 261



*Hors dette réglementaire

Indicateurs		
	2018	2017
RAB * (en mio €)	6.556,7	5.031,4
Transport	2.874,1	2.802,4
Stockage	246,1	253,3
Terminalling de GNL (en Belgique)	324,6	328,0
Autres investissements corporels hors RAB * (en mio €)	3.111,9	1.647,7

*Voir glossaire p. 261

Compte de résultat	(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Produits des activités ordinaires		981.050	1.012.986
EBITDA*		628.206	667.734
EBIT*		254.151	255.598
Résultat net		447.217	165.109
Bilan	(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Investissements de la période en immobilisations corporelles		238.431	144.100
Total des immobilisations corporelles		5.554.625	4.071.140
Capitaux propres		3.622.519	2.331.044
Endettement financier net *		3.028.572	2.280.502
Total du bilan consolidé		8.591.732	6.494.606

*Voir glossaire p. 261

Fluxys SA – Résultats consolidés 2018

Périmètre de consolidation

Cette année, le périmètre de consolidation et les pourcentages d'intérêts ont évolué comme suit :

- acquisition d'une participation complémentaire de 25,57 % en Interconnector (UK),
- échange des 50 % d'actions détenues en GasBridge 2 contre les 50 % détenus en GasBridge 1 par SNAM,
- constitution de FluxDune et de Dunkerque LNG Holding et acquisition d'une participation complémentaire de 5,39 % en Dunkerque LNG,
- constitution de Senfluga Energy Infrastructure Holdings en partenariat avec SNAM et Enagas, société qui a pris une participation de 66 % en Desfa,
- vente de la participation de 50 % en Swedegas Holding,
- acquisition de 51 % dans Rostock LNG et
- acquisition de 100 % de Fluxys Bunkering et création de la société FlexFueler 002.

Fluxys a pris le contrôle de Dunkerque LNG et Gaz-Opale. Ces sociétés sont consolidées globalement à partir de novembre 2018. Il est à noter que l'exercice d'allocation du prix payé pour Dunkerque LNG est provisoire. A la date de clôture, le prix payé a été alloué essentiellement aux immobilisations corporelles et incorporelles. La différence entre cette valeur et la valeur fiscale de ces immobilisations impacte les impôts différés. L'exercice définitif sera terminé dans les 12 mois, soit en octobre 2019 au plus tard.

Produits de activités ordinaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe Fluxys s'élève à 981,1 M€ en 2018 contre 1.013,0 M€ en 2017. Cette diminution s'explique essentiellement par la fin prévue des contrats de transport à long terme d'Interconnector (UK) en septembre 2018. L'évolution du chiffre d'affaires régulé de Fluxys Belgium, Fluxys Deutschland et Fluxys TENP reflète la réduction des coûts à couvrir par les tarifs. Ces effets sont atténués par la première consolidation globale de Dunkerque LNG qui impacte favorablement le chiffre d'affaires du groupe depuis novembre 2018.

Il se décompose comme suit :

- 499,7 M€ générés par les activités de transport, stockage, terminalling et complémentaires en Belgique, soit 50,9 % du total des produits ordinaires, et
- 481,4 M€ générés par les activités hors de la Belgique, soit 49,1 % du total des produits ordinaires.

EBIT

Le groupe Fluxys a généré un EBIT de 254,2 M€ en 2018, stable par rapport à 2017 (255,6 M€). L'EBIT du segment 'Belgium' est en légère diminution principalement suite aux moindres charges financières et d'impôts à couvrir par les tarifs régulés. L'EBIT du segment 'Europe' était impacté en 2017 par les amortissements complémentaires actés sur certaines parties des installations TENP en Allemagne, cet effet étant atténué en 2018 par la fin des contrats de transport à long terme d'Interconnector (UK) en septembre 2018.

Fluxys dispose ainsi de solides moyens financiers lui permettant d'entretenir et de développer son infrastructure dans un contexte de plus en plus international.

Profit net suite aux variations de périmètre

Lors de la prise de contrôle de Dunkerque LNG en fin octobre 2018, le groupe Fluxys a décomptabilisé la participation de 25 % mise en équivalence jusqu'à cette date. La mise à la juste valeur de cette participation liée à l'exercice d'allocation de prix a généré la comptabilisation d'un profit de 280,1 millions €. La vente de la participation de 50 % détenue en Swedegas Holding a généré un profit de 23,8 millions €.

Résultat net

Le résultat net du groupe Fluxys s'élève à 447,2 millions € en 2018, contre 165,1 millions € en 2017, soit une augmentation de 282,1 millions €. Le résultat 2018 est impacté favorablement par le profit net suite aux variations de périmètre susmentionné (303,9 millions €). Il était impacté en 2017 par la révision des impôts différés (33,5 millions €).

En dehors de ces éléments non récurrents, le résultat progresse en 2018 en bénéficiant d'une contribution en hausse de Fluxys Belgium, de Fluxys TENP mais également d'une diminution du coût lié aux dettes.

Investissements dans des projets d'infrastructure

En 2018, le groupe Fluxys a réalisé des investissements en infrastructure pour un montant de 238,4 M€ dans ses trois activités de base (transport, stockage et terminalling GNL). Les investissements en Belgique (33 %) concernent essentiellement les installations de transbordement au terminal LNG de Zeebrugge tandis que les investissements en infrastructure hors Belgique (67 %) concernent essentiellement le projet EUGAL en Allemagne.

Participations financières

Le groupe Fluxys a investi 224,8 M€ dans ses participations financières, principalement dans les sociétés Interconnector (UK), Senfluga Energy Infrastructure Holdings, Dunkerque LNG et TAP.

Fluxys SA – Résultats 2018 (en normes belges)

Le résultat net de Fluxys s'élève à 144.818 k€, contre 83.228 k€ l'année précédente. Le résultat de la société est constitué essentiellement de dividendes perçus. En 2018, Fluxys a reçu des dividendes de Fluxys Belgium mais également de Fluxys Europe et de LNG Link Investment, ce qui n'était pas le cas en 2017 pour ces deux dernières sociétés.

Si la proposition d'affectation du résultat est acceptée par l'Assemblée générale, le dividende brut total s'élèvera à 138.929 k€ pour l'exercice 2018, stable par rapport à 2017.

Perspectives 2019

Compte tenu de la poursuite du développement de ses activités et, sauf circonstances imprévues, Fluxys s'attend, à OLO constant, à pouvoir distribuer, au terme de l'exercice 2019, un dividende au moins équivalent au dividende récurrent de 2018.



**5. CONTINUER
À ÉVOLUER
ET CROÎTRE
EN BELGIQUE
ET EN EUROPE**

La production de gaz naturel en Europe demeure structurellement faible, de par l'épuisement de réserves de gaz conventionnel. Le recul s'accélère encore en raison des limites successives fixées aux Pays-Bas pour la production du champ de Groningen, une mesure qui vise à limiter le risque de séismes.

Cette diminution de la production européenne de gaz naturel implique donc un besoin important de nouveaux flux d'importation. En outre, la politique européenne vise une plus grande diversification des sources d'approvisionnement et les producteurs souhaitent également diversifier leurs axes d'approvisionnement.

Fluxys est activement impliquée dans divers projets destinés à renforcer la capacité d'approvisionnement. Par ailleurs, de par sa situation, l'infrastructure de Fluxys est bien positionnée pour assurer son rôle dans les nouveaux flux qui résulteront des importations supplémentaires.

Ventes de capacités de transport : transition vers un marché à court terme

Les utilisateurs du réseau optimisent leur portefeuille de capacités. Depuis quelques années déjà, la vente de capacités sur le marché européen du transport de gaz naturel est sous pression. Les utilisateurs de réseau optimisent de plus en plus leur portefeuille de capacités : ils calculent les quantités à contracter le plus précisément possible en estimant les capacités exactes nécessaires pour fournir leurs clients.

Le long terme cède du terrain au profit du court terme. Cette évolution vers une optimisation croissante des portefeuilles de capacités a également pour conséquence que les réservations de capacités à long terme cèdent de plus en plus du terrain aux réservations de capacités à court terme. Ainsi, les fournisseurs achètent leur gaz naturel de plus en plus à court terme sur les points de négoce gazier, ce qui se traduit par un plus grand nombre de contrats de capacités à court terme. Cette transition vers des contrats à court terme est accentuée par les nouvelles règles européennes harmonisées en matière d'utilisation des réseaux. Lorsque des contrats à long terme arrivent à échéance, par exemple, les capacités ainsi libérées doivent être vendues aux enchères. Et vu que les capacités disponibles dans le Nord-Ouest de l'Europe sont amplement suffisantes, les utilisateurs de réseau sont souvent enclins à acheter uniquement des capacités à court terme.

Défis pour les gestionnaires de réseau de transport. Avec des contrats à long terme, les gestionnaires de réseau de transport disposent de perspectives de revenus stables sur une longue période, quel que soit le taux d'utilisation de l'infrastructure. Plus les capacités sont vendues à court terme, plus les revenus fluctuent en fonction de l'utilisation réelle des capacités, qui est variable. Elle est en effet fonction notamment de la stratégie d'achat des utilisateurs de réseau et de la consommation finale qui est en grande partie dépendante des variations de température. Cette évolution des revenus en fonction du profil variable de l'utilisation réelle des capacités constitue pour les opérateurs d'infrastructures régulées un défi majeur, puisque la base des coûts reste la même, que l'utilisation des capacités soit plus ou moins importante.

D'autre part, un autre défi important est la création de points d'interconnexion virtuels. Ces points virtuels simplifient la réservation de capacités pour les utilisateurs de réseau : ces derniers peuvent réserver des flux entre deux pays sur un seul point virtuel, et ne sont donc plus tenus d'effectuer une réservation aux différents points d'interconnexion physiques. Les gestionnaires de réseau assurent toute la complexité logistique liée à ces réservations aux points virtuels.

Fluxys maintient les ventes de capacités de transport à niveau

Accent mis sur les tarifs compétitifs. Dans un marché de transport de frontière à frontière où les réservations à court terme prennent de plus en plus le pas, il est essentiel pour les entreprises du groupe Fluxys de maintenir des tarifs compétitifs. À cet effet, des efforts importants en matière d'efficacité sont consentis dans tout le groupe et des synergies sont créées dans divers domaines.

Fluxys Belgium a pu faire diminuer ses tarifs de transport d'environ 7,5 % à partir de janvier 2018. Face à la dynamique du court terme sur le marché, la nouvelle méthodologie tarifaire établie pour la période 2020-2023 par le régulateur fédéral de l'énergie, la CREG, en concertation avec Fluxys Belgium renforcera encore plus la compétitivité de notre offre.

Interconnector UK a également réussi à affiner ses tarifs et Fluxys Deutschland a, en janvier 2018, diminué de 20 % les tarifs de capacités dans la canalisation NEL. Fluxys TENP a maintenu une bonne compétitivité avec des capacités alternatives, malgré l'augmentation tarifaire qui s'est avérée nécessaire pour tenir compte de la baisse des capacités disponibles au sein du système régulateur en place (voir p. 51).



Fortes ventes de capacités à court terme. Les entreprises du groupe Fluxys ont réussi, pour la plupart, à dépasser les objectifs de ventes prévus. L'approche commerciale proactive au sein de groupe a permis des ventes record de capacités à court terme en fonction des conditions de marché et des différences de prix entre les points de négoce. C'est en Suisse que les opportunités ont été les plus marquées. Un nouvel événement important fut qu'en octobre 2018, les contrats à long terme pour Interconnector UK et un paquet substantiel de capacités de frontière à frontière sur l'axe de transport est/ouest en Belgique sont arrivés à échéance.

Les conditions de marché demeurent difficiles pour le stockage

Depuis quelques années, l'Europe connaît une relative surabondance de possibilités de stockage, tandis que le gaz naturel est disponible à foison sur les points de négoce gazier. Cela engendre des différences de prix été/hiver structurellement faibles, qui jouent en la défaveur du stockage physique de gaz naturel.

Dans ce contexte, plusieurs sites de stockage ont été mis hors service, notamment en France et en Allemagne. Plusieurs pays européens utilisent de plus en plus appel leurs infrastructures de stockage comme éléments participant à la sécurité d'approvisionnement et recourent à un mécanisme de rémunération supporté par l'ensemble du marché des consommateurs finaux.

Pour les opérateurs de stockage, le défi consiste à poursuivre le développement de produits et services qui répondent au mieux aux besoins changeants des clients de stockage. Dans ce contexte, il est important que le cadre réglementaire continue à offrir la possibilité de répondre de manière flexible aux besoins du marché.

Le transbordement de gros volumes au Terminal GNL de Zeebrugge augmente fortement

Trafic de navires particulièrement intense. Au Terminal GNL de Zeebrugge, les clients disposent de contrats à long terme pour le déchargement de 110 grands méthaniers par an. En 2018, le Terminal a accueilli au total 76 navires, ce qui place cette année à la quatrième marche du classement depuis la mise en service du terminal en 1987.

Par rapport à 2017, le nombre de navires accueillis au Terminal GNL de Zeebrugge a pratiquement doublé, tandis que la quantité de GNL déchargée pour regazéification et injection dans le réseau a plus que doublé. La demande de chargement de grands méthaniers a également connu un rebond.

Une nouvelle étape dans la diversification des services au Terminal GNL a été franchie en 2018 avec le début des opérations de transbordement en mai. Pas moins de 9 opérations ont été effectuées, au cours desquelles du GNL a été transféré directement de navire à navire.

Cinquième réservoir de stockage de GNL en construction. Depuis la mi-2015, des travaux sont en cours au Terminal de Zeebrugge pour la construction d'un cinquième réservoir de stockage de GNL et d'installations de process annexes. La mise en service est attendue dans le courant de l'année 2019. Ces investissements découlent du contrat à long terme conclu en 2015 avec Yamal Trade en vue du transbordement, au Terminal, d'un volume allant jusqu'à 8 millions de tonnes de GNL par an (environ 123 TWh de gaz naturel). L'objectif est de transférer le GNL importé par des méthaniers brise-glace depuis le nouveau terminal de production de Yamal, dans le nord de la Sibérie, à bord de méthaniers conventionnels qui transporteront ensuite leur cargaison vers leur destination finale. Le réservoir de stockage de GNL supplémentaire servira de tampon pour le transbordement de GNL entre deux navires qui ne sont pas amarrés au même moment.



Le terminal GNL de Dunkerque fait partie du groupe Fluxys

En octobre 2018, Fluxys et ses partenaires de consortium AXA Investment Managers – Real Assets (agissant pour le compte de ses clients) et Crédit Agricole Assurances ont racheté ensemble à EDF et Total une part de 35,76 % dans Dunkerque LNG, propriétaire du terminal GNL de Dunkerque. La participation de Fluxys dans Gaz-Opale, l'entreprise qui exploite le terminal GNL de Dunkerque, reste inchangée à 49 %, les 51 % restants étant détenus par Dunkerque LNG.

Fluxys étant déjà actionnaire du terminal à hauteur de 25 %, l'entreprise et ses partenaires de consortium détiennent maintenant ensemble une part de 60,76 % dans l'infrastructure. De ce fait, le terminal GNL de Dunkerque fait désormais partie du groupe Fluxys. Fluxys allie son expertise en matière de GNL à celle des équipes du terminal de Dunkerque pour poursuivre le développement des activités et explorer de nouveaux territoires commerciaux dans les domaines du GNL à grande échelle et à petite échelle.

Partenariat renforcé dans la canalisation Interconnector

Fluxys et Snam ont acquis en mars 2018 la part de 33,5 % détenue par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dans la canalisation Interconnector. La transaction a permis à la CDPQ d'intégrer la gestion de sa part d'Interconnector dans sa participation de 20 % dans Fluxys. Depuis l'acquisition, Fluxys et Snam sont les seuls actionnaires de l'entreprise avec une participation de respectivement 76,32 % et 23,68 %.

Cession du partenariat dans Swedegas

En novembre 2018, Fluxys et Enagás ont vendu leur participation dans Swedegas à FS Gas Transport AB, une filiale de First State. Récemment, First State est devenue propriétaire du plus grand réseau de distribution de gaz suédois. Plus tôt dans l'année, l'entreprise avait approché Fluxys et Enagás avec une proposition de reprise de Swedegas qui est propriétaire et gestionnaire du réseau gazier haute pression suédois.



Ces dernières années, la partenariat de Fluxys et Enagás dans Swedegas a permis à la Suède de devenir un important marché en expansion pour le GNL (gaz naturel liquéfié) à petite échelle tant dans le secteur maritime qu'industriel. L'entreprise suédoise fait également office de précurseur en matière de transport de gaz pauvre en carbone et a mené à bien les préparations pour une zone d'équilibrage commune avec le Danemark.

Fluxys partenaire dans DESFA

Fluxys possède une participation de 20 % dans le consortium avec Snam et Enagás, qui est devenu fin 2018 partenaire à hauteur de 66 % dans DESFA, le propriétaire et gestionnaire du réseau haute pression et du terminal GNL de Revithoussa en Grèce. D'un point de vue européen, la Grèce revêt une importance stratégique car, avec la canalisation TAP en construction et les diverses autres initiatives en phase de projet, le pays forme un axe important pour la diversification des sources et des routes d'approvisionnement de gaz naturel et pourrait devenir une plaque tournante pour le gaz naturel dans le Sud-Est de l'Europe. En tant que partenaires industriels, Fluxys et ses partenaires de consortium mettent leur expertise à disposition afin que DESFA puisse exploiter pleinement sa position stratégique en Méditerranée.



Belgique, Allemagne et France : passage du gaz naturel à bas pouvoir calorifique au gaz naturel à haut pouvoir calorifique

Diminution de la production de gaz naturel à bas pouvoir calorifique. La diminution progressive de la production issue du champ de Groningen, une source de gaz naturel à bas pouvoir calorifique (ou gaz L), incite entre autres les Pays-Bas à procéder à un arrêt graduel de l'exportation de gaz L. Les exportations vers l'Allemagne diminueront progressivement entre 2020 et 2030, tandis qu'il sera mis un terme à celles vers la Belgique et la France entre 2024 et 2030. En outre, l'extraction de gaz naturel du champ de Groningen s'accompagne de séismes, d'où la décision de limiter à plusieurs reprises la production du champ de Groningen depuis 2014.

Dans la perspective d'une exportation en baisse de gaz L à partir des Pays-Bas, la Belgique, la France et l'Allemagne doivent donc adapter leurs réseaux pour remplacer progressivement les importations de gaz L par du gaz naturel à haut pouvoir calorifique (gaz H) en provenance d'autres sources.

La conversion L/H suit le planning en Belgique. Actuellement, la Belgique importe environ 45 TWh de gaz L par an pour la consommation sur le marché belge. Parallèlement, le réseau belge sert également de corridor permettant d'acheminer du gaz L vers la France. Après plusieurs petits projets de conversion au cours de la période 2016-2017, Fluxys Belgium a réalisé, en collaboration avec les gestionnaires de réseau de distribution concernés, une première conversion à grande échelle en 2018 et elle est prête à achever, en 2029, la suite de la conversion selon le planning prévu. Grâce aux bonnes interconnexions avec les réseaux voisins et aux sources de gaz H présentes, les importations de gaz L peuvent être remplacées sans problème.

Infrastructures de Fluxys : solutions pour l'acheminement de gaz H supplémentaire à destination de l'Allemagne. À l'heure actuelle, l'Allemagne consomme environ 230 TWh de gaz L. Ces volumes devront eux aussi être progressivement remplacés d'ici 2030 par du gaz H issu d'autres sources. L'infrastructure de Fluxys offre différentes solutions pour l'acheminement de gaz H supplémentaire vers l'Allemagne.

- Via le point d'interconnexion belgo-allemand Eynatten à l'ouest, l'Allemagne peut importer plus de gaz H en provenance du réseau de canalisations en Belgique. Grâce à la connexion directe des terminaux GNL de Zeebrugge et Dunkerque avec le réseau belge, l'approvisionnement à partir de l'ouest de l'Allemagne offre également la possibilité de diversifier en toute souplesse son portefeuille d'approvisionnement en GNL. Par ailleurs, le plan de développement du réseau allemand prévoit la pose de la canalisation Zeelink, qui viendra renforcer les capacités d'entrée en Allemagne pour absorber les flux de gaz à partir du point d'interconnexion d'Eynatten.
- Via le point d'interconnexion helvético-allemand de Wallbach dans le sud : grâce au projet Alpine reverse flow, des capacités sont disponibles pour le marché en vue d'acheminer en Allemagne du gaz en provenance du sud.
- Le projet de canalisation EUGAL permettra l'approvisionnement de gaz H supplémentaire à partir du nord (voir p. 53).

Maintenance de longue durée sur l'infrastructure TENP

À la suite d'inspections approfondies réalisées sur l'une des deux canalisations TENP, les actionnaires de TENP ont, par mesure de précaution, pris la décision en 2017 de faire réaliser des examens complémentaires et, par conséquent, de mettre temporairement hors service une grande partie de la canalisation. De ce fait, les capacités disponibles dans l'infrastructure seront réduites pendant une longue période, jusqu'à octobre 2020. En collaboration avec d'autres gestionnaires de réseau de transport, Fluxys TENP veille à ce que les utilisateurs du réseau concernés puissent disposer de capacités suffisantes pour fournir du gaz naturel sur les marchés locaux dans le sud de l'Allemagne. Par ailleurs, l'approvisionnement de la Suisse reste assuré et des flux de gaz naturel les plus élevés possibles sont maintenus en direction de l'Italie.

Capacités reverse flow opérationnelles en Suisse et en Allemagne

Capacités du sud vers le nord disponibles pour le marché. Depuis 2018, les acteurs du marché achètent des capacités reverse flow chez FluxSwiss et Fluxys TENP. Il s'agit de capacités de transport de gaz du sud vers le nord via les canalisations Transigas et TENP.

En juin, les capacités reverse flow étaient opérationnelles de l'Italie vers la France et, en octobre, de l'Italie vers l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas. Jusque-là, le gaz ne pouvait circuler physiquement dans les canalisations que du nord vers le sud.

Ces nouvelles capacités sont le fruit de la collaboration technique et commerciale entre Fluxys TENP, FluxSwiss, Transitgas, Swissgas, OGE, GRTgaz et Snam Rete Gas. Les gestionnaires de réseau de transport ont également veillé à se concerter et à se mettre d'accord avec toutes les parties pour pouvoir répondre aux besoins du marché tant pour les flux gaziers transfrontaliers que locaux.

Le gaz disponible depuis l'Italie grâce aux capacités reverse flow ne provient pas seulement des sources actuelles dans le nord de l'Afrique et la Russie, et du GNL importé en Italie. Quand la canalisation Trans Adriatic Pipeline sera mise en service, les capacités reverse flow permettront également d'acheminer du gaz naturel importé en Italie via le Corridor gazier sud-européen en direction des marchés du nord de l'Europe (voir p. 53).

Projet d'Intérêt commun. Les capacités reverse flow font de l'axe de transport nord/sud entre le Nord-Ouest de l'Europe et l'Italie un système complètement bidirectionnel et répondent à un double objectif : améliorer la sécurité d'approvisionnement et intégrer totalement le point de négoce gazier PSV en Italie aux points de négoce gazier du Nord-Ouest de l'Europe. Dans cette optique, le projet a été repris dans la liste des Projets d'Intérêt Commun européens (Project of Common Interest - PCI) et a également reçu le soutien européen via le programme Connecting Europe Facility.

Installation de désodorisation en construction. Dans le cadre du projet Reverse Flow, une installation industrielle de désodorisation est en construction à Schwörstadt, dans le sud de l'Allemagne. Grâce à cette installation, les gestionnaires de réseau de transport concernés disposeront d'une flexibilité accrue pour l'envoi vers l'Allemagne de gaz provenant en partie de France et présentant donc une certaine concentration de substance odorante. En Allemagne, aucune substance odorante n'est admise dans les réseaux de transport, contrairement aux pratiques en vigueur en Suisse, Italie et France. Grâce à l'installation de désodorisation, la substance odorante peut être retirée des flux de gaz naturel, si nécessaire.

Pose de la canalisation EUGAL selon le planning

Fluxys détient une participation de 16,5 % dans le projet de canalisation EUGAL en Allemagne (Europäische Gas-Anbindungsleitung). Le projet comprend la construction de deux canalisations parallèles en vue de transporter du gaz depuis le nord de l'Allemagne en direction du sud jusqu'à la frontière avec la République tchèque.

La pose de la canalisation EUGAL suit le planning. La construction de la station de réception se déroule bien, la pose de la première canalisation a débuté en août 2018 et la pose de la seconde commencera à la mi-2019. La mise en service de la canalisation et des infrastructures connexes est prévue en 2020.

Trans Adriatic Pipeline posée à plus de 80 %

TAP : la branche ouest du Corridor gazier sud-européen. Fluxys est partenaire à 19 % dans la canalisation Trans Adriatic Pipeline (TAP). Cette dernière est actuellement en construction et forme la branche ouest du Corridor gazier sud-européen qui permettra en 2020 d'approvisionner l'Europe en gaz naturel provenant du champ de Shah Deniz II en Azerbaïdjan. Dans une première phase, la canalisation pourra transporter jusqu'à 10 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an. Par la suite, cette capacité pourra passer à 20 milliards de mètres cubes par an moyennant des investissements supplémentaires relativement limités. Le gaz pourrait provenir de différentes sources situées entre autres dans l'ensemble de la région caspienne, au Moyen-Orient et dans l'est de la Méditerranée.

L'ouverture de nouvelles sources fait du TAP un chaînon important pour la diversification des sources et la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de l'Europe. Dans ce contexte, l'Europe a conféré au TAP le statut de Projet d'Intérêt commun (*Project of Common Interest - PCI*) dans le cadre de la *Trans-European Networks for Energy* (TEN-E).



Les travaux avancent bien. Depuis le lancement des travaux en 2016, le Trans Adriatic Pipeline a fait du chemin. Fin 2018, le projet était terminé à plus de 80 %.

- Sur les 767 kilomètres du tracé de la canalisation, 683 kilomètres sont déjà finalisés en Grèce et en Albanie.
- La construction des stations de compression à Fier (Albanie) et à Kopoi (Grèce) suit le planning pour une mise en service à temps.
- Au point d'atterrage en Italie, le projet TAP s'est heurté à la résistance des riverains et des pouvoirs publics locaux. Dans un esprit de bon voisinage et de concertation, TAP met tout en œuvre pour apporter une réponse aux inquiétudes locales et mettre la canalisation en service à temps.

Fluxys apporte son expertise. En tant que partenaire industriel, Fluxys met ses connaissances et son expertise à disposition pour préparer TAP sur le plan opérationnel à la gestion des flux et à l'exploitation de la canalisation en toute sécurité.

Financement du projet clôturé. Fin 2018, le projet TAP avait récolté au total 3,9 milliard € qui ont permis de clôturer le financement du projet avec succès. La Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement constituent des partenaires d'investissement essentiels qui, avec 17 banques commerciales et 3 agences de crédits à l'exportation, ont contribué au financement du projet.

**6. MISER SUR DE
NOUVEAUX
DOMAINES DE
CROISSANCE**



Fluxys contribue à une transition énergétique systématique au sein de laquelle les infrastructures gazière et électrique se complètent pour former un système énergétique durable, abordable et fiable. C'est pourquoi nous investissons dans des nouvelles technologies et dans le potentiel du gaz vert.

Le gaz naturel comme carburant pour le transport : Fluxys est active sur plusieurs fronts

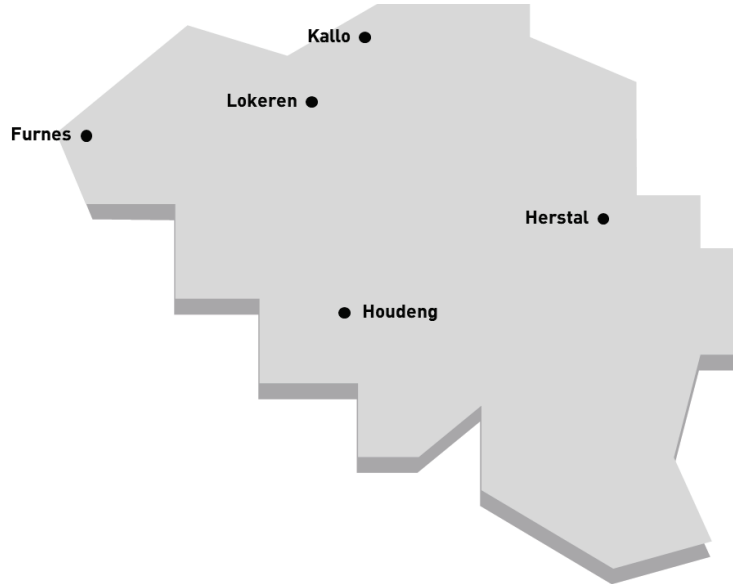
Fluxys agit sur plusieurs fronts pour promouvoir le gaz naturel comme carburant pour le transport et renforcer l'attrait de ce marché prometteur mais encore balbutiant. Le grand défi consiste à développer les infrastructures nécessaires pour permettre de ravitailler facilement en gaz naturel des véhicules et des navires. Pour les voitures, les camionnettes, les bus et les véhicules utilitaires, il s'agit de gaz naturel comprimé sous forme gazeuse (GNC). Le gaz naturel liquéfié (GNL) représente quant à lui la solution tout indiquée pour les navires et le transport routier longue distance.

Le gaz naturel pour le transport attire toujours plus

Véhicules au GNC en essor. En Belgique, Fluxys travaille de concert avec d'autres acteurs du marché en vue de promouvoir les voitures au GNC auprès des particuliers, des entreprises et des pouvoirs publics locaux. Les pouvoirs publics prennent également diverses initiatives en vue d'encourager le passage au GNC, entre autres via des mesures fiscales et des systèmes de primes. La politique adoptée par différentes villes en vue d'introduire des zones de basses émissions représente également un incitant.

En 2018, le nombre de véhicules au GNC a augmenté de près de 60 % : de 9.000 à 14.000 véhicules. Les stations-service de GNC ont également ouvert les unes après les autres, au rythme moyen de plus d'une par mois : elles sont passées de 90 à 104. Il est attendu que le nombre de stations continue d'augmenter en 2019 pour passer à 170.

Attractivité du marché des camions au GNL. Pour leurs transports longue distance, les entreprises logistiques envisagent de plus en plus souvent l'utilisation du GNL, plus propre. Elles peuvent en effet compter avec l'arrivée sur le marché de camions équipés de moteurs au GNL plus puissants. Fin 2018, la Belgique comptait quatre stations de remplissage fixes où des camions peuvent faire le plein de GNL.



Une station de remplissage mobile est opérationnelle à Houdeng (La Louvière) depuis janvier 2019 et fera place dans le courant de l'année 2019 à une station fixe, un nouvel investissement conjoint entre Fluxys et le transporteur Mattheeuws, qui ont déjà construit la station à Furnes.

Une deuxième station de chargement de camions-citernes de GNL au Terminal de Zeebrugge

En 2018, Fluxys Belgium a construit au Terminal GNL de Zeebrugge une deuxième station de chargement pour les camions-citernes de GNL afin de pouvoir continuer à l'avenir à répondre rapidement à la demande. La station a été mise en service en décembre et permet de faire passer le nombre de chargements de capacités par an de 4.000 à 8.000.

La station reçoit le soutien financier de la Commission européenne par le biais du programme Connecting Europe Facility (CEF) dans le cadre du projet Go4Synergy, un projet conjoint de Fluxys et Swedegas pour le transport de GNL par container de Zeebrugge vers Göteborg et pour l'avitaillement de navires en GNL sur place. Ce subside est accordé aux projets qui stimulent la synergie entre les secteurs du transport et de l'énergie en vue de donner forme à un avenir pauvre en carbone et de renforcer le marché énergétique interne de l'Europe.

Solutions de soutage de GNL pour le port d'Anvers

Service de soutage mobile via des camions-citernes de GNL. Début 2018, Fluxys a repris la concession du quai 526/528 au port d'Anvers afin de mettre du GNL à la disposition du transport maritime en tant que carburant alternatif. Divers navires utilisent le quai pour faire le plein de GNL via des camions-citernes.

Ponton de soutage à venir. Début 2019, Fluxys a conclu un accord avec Titan LNG pour la construction d'un ponton de soutage destiné à étendre la disponibilité du GNL en tant que carburant maritime dans le port d'Anvers et sa région. Le ponton sera mis en service à la mi-2020, sera basé au quai 526/528 et Titan LNG en sera l'opérateur à long terme.

Station de remplissage fixe également en perspective. G&V Energy Group et Rolande LNG, une filiale de Titan LNG, vont construire une station de remplissage de GNL pour poids lourds à côté du quai 526/528. Cette infrastructure sera également utilisée par Fluxys et Titan LNG afin d'offrir aux navires fluviaux des services de soutage de GNL permanents au quai 526/528, en plus de l'offre actuelle de soutage par camions-citernes.



Le terminal GNL de Dunkerque développe lui aussi des services pour le GNL à petite échelle

En 2018, le terminal GNL de Dunkerque travaillait également à la construction d'une station de chargement pour les camions-citernes de GNL. La station dispose d'une capacité de 3.000 chargements par an et sera mise en service dans la première moitié de 2019.

Le terminal prépare également l'adaptation de l'apportement afin de pouvoir charger des navires de soutage de GNL d'une capacité de minimum 5.000 m³. Actuellement, seuls des méthaniers d'une capacité minimale de 65.000 m³ peuvent être accueillis à l'apportement.

Terminal de stockage de GNL à moyenne échelle dans le port de Rostock

En 2018, Fluxys et Novatek ont créé la joint-venture Rostock LNG pour la construction et l'exploitation d'un terminal de stockage de GNL à moyenne échelle dans le port de Rostock en Allemagne. Le but de ce projet d'infrastructure est de mettre à disposition du GNL comme source d'énergie alternative à faibles émissions pour remplacer le fuel lourd, le diesel et le GPL en Europe septentrionale et centrale, ainsi que dans la zone de la mer Baltique.

Le concept de l'installation est un terminal GNL qui réceptionnera et déchargera des méthaniers de taille moyenne, stockera leur cargaison de GNL et offrira des services pour la distribution de ce GNL :

- Chargement de camions-citernes (et, éventuellement, de convois ferroviaires) pour acheminer le GNL vers les industries ou les stations-service pour les camions utilisant le GNL comme carburant,
- Chargement de navires pour fournir du GNL comme carburant maritime, entre autres pour les navires opérant en mer Baltique.

Le terminal devrait accueillir des méthaniers en provenance de l'installation de liquéfaction que Novatek construit actuellement avec Gazprom dans le port de Vysotsk, près de Saint-Pétersbourg. Le contrat de concession avec le port de Rostock a été conclu et, à la fin 2018, le projet était en phase d'engineering et de permis. La décision finale d'investissement dans le projet doit encore être prise.



Projet *Power-to-Gas* avec Eoly et Parkwind

Le *Power-to-Gas* est une technologie qui permet de convertir de l'électricité en hydrogène vert ou en gaz de synthèse. En convertissant de l'électricité verte en une autre forme d'énergie, le *Power-to-Gas* offre une solution particulièrement intéressante au problème du stockage de l'électricité : lorsque des éoliennes tournent par exemple à plein régime alors que la demande en électricité est faible, le surplus d'énergie peut être stocké dans l'infrastructure gazière sous la forme d'hydrogène ou de méthane synthétique.

Début 2018, Fluxys, Eoly (branche du groupe Colruyt) et Parkwind ont mis en place un projet de collaboration visant à examiner la possibilité de construire une installation de *Power-to-Gas* à échelle industrielle disposant d'une capacité installée de 25 MW d'électricité. Le projet bénéficie du soutien du Fonds fédéral de transition énergétique.

Biométhane : la Belgique franchit une étape importante

En 2018, la Belgique a franchi la première étape vers l'introduction de gaz vert pour le consommateur. En Campine, l'intercommunale IOK Afvalbeheer a mis en service la première unité de biométhane et ce gaz vert est acheminé jusqu'au consommateur via le réseau de distribution. Dans ce cadre, Fluxys Belgium a travaillé en collaboration avec la fédération gazière gas.be et les gestionnaires de réseau de distribution pour mettre sur pied un système de certificats de gaz vert. Grâce à celui-ci, les consommateurs belges peuvent acheter du gaz vert comme c'est déjà le cas pour l'électricité verte. Il s'agit là d'une étape significative vers la décarbonisation du système énergétique car cela crée un marché pour le gaz vert et donc également une demande pour la production de biométhane qui actuellement n'en est encore qu'à ses balbutiements en Belgique.

Captage et réutilisation/stockage de CO₂ : coopération avec les ports

Pour l'industrie dans les ports, la capture, la réutilisation et le stockage de CO₂ constituent un important moyen de lutte contre le réchauffement climatique. Fluxys coopère dans cette optique avec plusieurs ports en Belgique et aux Pays-Bas.

Ainsi, Fluxys et le Port d'Anvers ont uni leurs forces en 2018. Dans une première phase, ils examinent la faisabilité des solutions consistant à capturer le CO₂ dans le secteur industriel du port, à transporter le CO₂ par canalisation ou par navires et à le réutiliser ou le stocker. L'objectif est de mettre en œuvre ensemble des projets concrets si l'étude de faisabilité se révèle positive.

Technologies au gaz innovantes

De par leur haute efficacité énergétique et leur profil d'émissions favorable, les technologies au gaz innovantes ont un rôle important à jouer dans la transition vers une société neutre en carbone. Aussi Fluxys soutient-elle le développement et l'introduction rapides sur le marché d'applications au gaz innovantes et attractives dans les domaines du chauffage, de l'industrie et de la mobilité.

La participation dans la société boostHEAT, qui a mis au point une pompe à chaleur au gaz thermodynamique innovante, se déroule positivement. Selon le planning actuel, ces pompes à chaleur au gaz seront commercialisées en France, en Belgique, en Allemagne et en Suisse avant la fin de l'année 2019.



Recherche et développement

La politique de recherche et de développement de Fluxys vise à acquérir des connaissances et des technologies permettant de renforcer et de continuer à développer les activités du groupe. Dans cette optique, des études appliquées sont réalisées au sein du groupe, seul ou en collaboration avec le monde académique ou avec d'autres entreprises européennes sous l'égide de plusieurs organisations :

- le Pipeline Operators Forum (POF) ;
- le Groupe européen de Recherches gazières (GERG) ;
- Comité européen de normalisation (CEN) ;
- European Pipeline Research Group (EPRG) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- EASEE-gas (European Association for the Streamlining of Energy Exchange – gas) ;
- Marcogaz, l'association technique de l'industrie du gaz naturel en Europe.

En 2018, Fluxys a contribué à des projets de recherche et de développement entre autres dans les domaines de la conception et de l'exploitation sûre d'infrastructures gazières, ainsi qu'en matière de modèles géologiques dynamiques pour le stockage souterrain de gaz naturel. Une attention particulière a également été portée à la recherche et au développement en matière d'applications innovantes du gaz et de GNL à petite échelle.

Intégration de technologies au gaz innovantes. Fluxys Belgium a réalisé différentes études pour examiner la possibilité d'intégrer des piles à combustible et des pompes à chaleur au gaz efficaces au sein de ses infrastructures gazières et bâtiments.

GNL à petite échelle. Le succès du GNL en tant que carburant alternatif pour les camions et navires va croissant. Pour ce type d'utilisation à petite échelle, le GNL doit pouvoir être mesuré avec le même niveau de précision que les autres carburants. Dans cette optique, Fluxys Belgium participe avec différents instituts de métrologie et partenaires industriels à un groupe de projet chargé de développer une norme internationale pour la mesure des débits de GNL faibles à moyens. Pour le développement de la norme internationale, la construction d'une installation de mesure et de calibrage de GNL s'est achevée en 2018 à la Maasvlakte de Rotterdam. En 2019, l'installation sera refroidie et testée.

7. INVESTIR EN DEHORS DE L'EUROPE

Ces 10 dernières années, Fluxys s'est imposée comme le partenaire de référence pour des projets d'infrastructures gazières en Europe. Fluxys a l'ambition de poursuivre sa croissance et d'examiner les opportunités de se profiler aussi comme un partenaire privilégié pour l'infrastructure gazière en dehors de l'Europe.

De nombreuses régions en dehors du Vieux Continent présentent des perspectives importantes de croissance pour la demande en gaz pour concilier le besoin d'énergie supplémentaire et les défis en matière de climat et de qualité de l'air. Divers projets sont proposés par des parties qui cherchent à coopérer avec des partenaires expérimentés et Fluxys a établi en 2018 de nombreux contacts pour développer des projets dans des régions bien déterminées.

8. DÉPLOYER LA FORCE DE NOS COLLABORATEURS



En tant qu'entreprise du secteur de l'énergie, Fluxys est active sur un marché en rapide et perpétuelle évolution. Pour continuer à engranger des succès dans ce contexte, l'entreprise doit pouvoir continuer à compter sur des collaborateurs compétents et motivés ainsi que sur une constante employabilité de chacun. Cela requiert beaucoup d'agilité et de capacité d'adaptation, dans une synergie entre individus, processus et structures.

La politique du personnel vise à activer autant que possible la capacité d'adaptation tout en tenant compte des opportunités et défis que comporte la digitalisation. Cette politique veille également à ce que les bons talents soient présents au bon endroit au bon moment afin de contribuer de manière optimale au succès global de l'organisation.

Une organisation en ligne avec la stratégie de croissance

Fluxys réévalue constamment ses processus et structures à la lumière des nouveaux défis qui se présentent. En effet, un marché en pleine évolution requiert une organisation qui puisse s'adapter à ces changements rapides. Grâce entre autres à l'utilisation adéquate des bonnes technologies de digitalisation, nous aspirons à des processus et structures plus efficaces permettant à l'entreprise d'améliorer ses performances. De cette manière, Fluxys peut continuer à se développer de manière durable et à renforcer davantage sa position sur le marché.

Dans cette optique, en 2018, nous avons renforcé le management en vue de rationaliser et d'aligner les initiatives en termes d'innovation, de gaz vert, de réduction de l'empreinte écologique de l'entreprise et d'intégration de la digitalisation dans le modèle de l'entreprise.

Les structures et processus seuls ne suffisent pas pour réaliser la stratégie de croissance. L'apport de chacun des collaborateurs est également prépondérant. C'est pourquoi il est attendu de tous les collaborateurs qu'ils gardent un œil critique sur leur travail journalier et qu'ils abordent les changements avec agilité et ouverture d'esprit.

Attirer les bons talents pour aujourd'hui et demain

Sur la base des objectifs d'entreprise, Fluxys établit ses besoins futurs en personnel afin de déterminer les compétences dont elle a besoin aujourd'hui et dont elle aura besoin demain. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une approche en matière de recrutement qui soit durable et axée sur l'avenir : nous souhaitons attirer des personnes prêtes à réaliser leur travail avec engagement, motivation et enthousiasme et qui, à terme, pourront également apporter une plus-value ailleurs au sein du groupe Fluxys.

À l'instar d'autres entreprises, Fluxys est confrontée à une réelle "war for talent". Pour pouvoir y faire face, de l'innovation en termes de recrutement est un atout. C'est pourquoi nous avons lancé un nouveau concept en 2018 : le 'Fluxys Job Apero'. Il s'agit d'un événement destiné à attirer et embaucher de potentiels collaborateurs de manière

originale et dans un contexte informel. La première édition fut un grand succès : elle a permis à l'entreprise d'engager divers nouveaux collaborateurs tout en renforçant l'image de Fluxys.

Faire contribuer les talents aux objectifs de l'entreprise

La gestion des compétences et l'offre en matière de développement et de formations chez Fluxys ont été conçues pour apporter un soutien optimal aux collaborateurs, afin qu'ils soient aptes à concrétiser les objectifs de l'entreprise et leurs ambitions propres. Pour assurer un démarrage rapide et performant de nouveaux collaborateurs et de collaborateurs occupant une nouvelle fonction par exemple, Fluxys s'appuie sur un programme d'accueil et d'intégration personnalisé.

Créer un engagement

Fluxys attache une grande importance à ce que les collaborateurs soient familiers avec le contexte de l'entreprise et les défis qui l'attendent. C'est ce qui permet de renforcer leur engagement autour de la vision, de la stratégie et des objectifs de l'entreprise. Par le biais de plusieurs canaux, nous fournissons des efforts particuliers afin que les collaborateurs comprennent mieux les changements dans le monde de l'énergie, la manière dont l'entreprise adapte sa stratégie et ses objectifs en fonction de ces changements, et ce que ces objectifs signifient pour chacun.

Un dialogue social transparent et constructif

Un climat social serein est essentiel à la cohésion au sein de l'entreprise et au développement des activités. C'est la raison pour laquelle Fluxys poursuit un dialogue social transparent et constructif avec l'ensemble des partenaires sociaux.

9. PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES ET OPPORTUNITÉS

Systemes de contrôle interne et de gestion des risques

Cadre de référence. Fluxys a développé un système de gestion des risques sur la base du référentiel COSO. Une ligne directrice décrit les activités de gestion des risques devant être réalisées, le moment où elles doivent avoir lieu, et les responsables de ces activités.

Rôles et responsabilités. Le Conseil d'administration établit, sur proposition de l'administrateur délégué, le degré de risque que l'entreprise est prête à prendre, conformément aux valeurs, à la stratégie et aux lignes stratégiques fondamentales. Le Conseil d'administration approuve le cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques, et évalue la mise en œuvre de ce dernier. Le Comité d'audit émet un avis à ce sujet au Conseil d'administration.

Au moins une fois par an, le Comité d'audit évalue les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par l'administrateur délégué dans les filiales (contrôlées à 100 % et majoritairement) de Fluxys. De la sorte, le Comité s'assure que les principaux risques sont reconnus, gérés et communiqués de manière adéquate. Les risques liés aux aspects sociaux, environnementaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption sont également examinés. Les principaux risques sont régulièrement l'objet d'un suivi et d'un rapport à l'administrateur délégué. L'exécution de la gestion des risques relève de la responsabilité de l'administrateur délégué. En cette qualité, l'administrateur délégué évalue les risques et les mesures de mitigation relatives à ces derniers.

Afin de garantir des contrôles internes efficaces, Fluxys a organisé une séparation des fonctions dans les processus et dans les systèmes IT de façon à limiter le risque d'erreurs et de fraude dans les comptes. Par ailleurs, des fonctions de contrôle ont été créées au sein des départements les plus importants afin d'évaluer, sur base régulière, les risques

et contrôles, de les corriger et d'en effectuer un reporting. Un suivi budgétaire est aussi organisé régulièrement dans le cadre du reporting financier.

Registre des risques. Les risques identifiés sont évalués soit quantitativement, soit qualitativement, en termes de probabilité d'occurrence (*likelihood*) et de degré de gravité (*impact*). Les critères d'évaluation de l'impact peuvent être liés à la situation financière, mais également à la réputation, à la sécurité, à l'environnement et à la disponibilité. Fluxys envisage l'impact comme une combinaison de ces différents éléments. Certains risques peuvent avoir un impact sur la situation financière, tandis que d'autres peuvent avoir une influence plus importante sur la réputation ou la sécurité. Si l'impact d'un risque porte sur plusieurs critères (finance, réputation, etc.), Fluxys opte alors pour le critère qui a le plus grand impact (selon le principe de précaution). Le profil de risque de l'entreprise est ainsi adapté périodiquement.

Les risques sont soumis à une matrice de risque. Dans ce cadre, Fluxys distingue trois niveaux de risques :

- Les risques inacceptables sont des risques pour lesquels des mesures doivent toujours et immédiatement être prises pour les réduire.
- Les risques pour lesquels des mesures sont prises afin de les réduire conformément au principe ALARP (*as low as reasonably possible*). Les moyens technologiques, les contraintes économiques et la faisabilité des mesures sont soigneusement évalués par rapport à l'effet de réduction du risque que ces mesures entraînent. Les directions suivent les risques de près.
- Les risques qui sont acceptables car les contrôles et mesures nécessaires existent.

Mesures de contrôle. Le profil de risque, comme il en ressort du registre des risques, est comparé à la tolérance au risque et des mesures complémentaires sont envisagées le cas échéant afin que tous les risques restent dans des limites acceptables. Ces mesures se traduisent par une politique, des procédures et des instructions, et la mise en œuvre des mesures fait l'objet d'évaluations régulières via des audits internes et externes, des audits techniques et des contrôles qualité. Ceci permet de renforcer au sein de l'organisation l'attention qui est associée aux risques et à leur gestion.

Département Audit interne. Le département Audit interne est une entité indépendante et objective chargée du contrôle interne de l'organisation de Fluxys. Le manager d'audit interne remet des rapports fonctionnels au Président du Comité d'audit, permettant de garantir l'indépendance. Le département Audit interne s'appuie sur une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques, du contrôle des risques et des processus.

À partir d'un plan d'audit pluriannuel basé sur les risques, un plan d'audit annuel est rédigé chaque année. Plusieurs parties prenantes sont associées à ce processus de planification. En impliquant le business et la gestion des risques dans le processus de planification, l'audit peut être consacré aux risques et contrôles pertinents et importants.

Aperçu des principaux risques

Risque de marché. Compte tenu de la situation actuelle du marché, tant le transport que le stockage de gaz naturel sont sous pression, ce qui a un impact sur les capacités effectivement réservées. Dans ce contexte, Fluxys et ses filiales veillent à rendre leur offre de services encore plus attractive et à maintenir des tarifs aussi compétitifs que possible.

Face à la politique énergétique et climatique européenne, la tendance à une plus grande efficacité énergétique et à un mix énergétique pauvre en carbone, en faveur notamment des sources d'énergie renouvelable, rend l'évolution de la demande de gaz naturel à long terme incertaine. De même, les contrats à long terme pour des services de transport sont en diminution, au profit des contrats à court terme. C'est pourquoi Fluxys analyse soigneusement les projets de nouvelles infrastructures dans lesquels investir.

La fin du gaz L néerlandais d'ici 2030 et la baisse de ses exportations dès 2024 marqueront la fin des flux de transit de gaz L passant par la Belgique et il est difficile de savoir avec certitude si ces derniers seront compensés par des flux de gaz H. De plus, la disparition progressive du gaz L et la conversion au gaz H qui en découle représentent un risque potentiel de perte de parts de marché parce que les consommateurs de gaz L pourraient opter pour des sources d'énergie autres que le gaz naturel.

Dans le segment de la production d'électricité, le taux d'utilisation des centrales au gaz en Europe dépend de divers facteurs, tels que l'ampleur et le rythme de l'augmentation de la capacité de production à l'aide de sources d'énergie renouvelable, les conditions météorologiques, l'évolution du prix du charbon et des droits d'émission de CO₂. Cette incertitude relative aux taux d'utilisation des centrales au gaz se traduit pour les entreprises de transport de gaz naturel par une incertitude quant aux réservations de capacités pour ces centrales. D'un autre côté, la sortie du nucléaire et le démantèlement du parc de production au charbon et lignite dans plusieurs pays ouvre de nouvelles perspectives pour les centrales au gaz.

Par ailleurs, la transition énergétique et le défi lié à la qualité de l'air offrent des opportunités pour Fluxys en tant qu'entreprise d'infrastructures gazières. Grâce à l'infrastructure gazière, de grandes avancées peuvent aujourd'hui être réalisées en vue de réduire les émissions de CO₂ et la pollution de l'air dans les secteurs du chauffage, de la mobilité et de la demande de chaleur industrielle. Passer au gaz naturel permet en effet de réduire non seulement les émissions de CO₂ mais aussi les émissions de particules fines et d'autres polluants atmosphériques comme les oxydes d'azote. Et plus du gaz vert circulera dans le système gazier, plus les émissions de CO₂ seront réduites (voir aussi 'Infrastructure gazière : pierre angulaire d'un système énergétique neutre en carbone', p. 18).

Cadre réglementaire. L'Union européenne prévoit un système d'accès régulé aux réseaux de transport de gaz naturel et aux installations de terminalling de GNL qui ne sont pas exemptées de régulation. Ces activités régulées sont placées sous la surveillance des autorités réglementaires nationales. Au niveau européen, les autorités réglementaires nationales coopèrent via l'agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER – Agency for the Cooperation of Energy Regulators). Ce sont cependant les autorités réglementaires nationales qui déterminent la méthodologie tarifaire et approuvent les propositions tarifaires pour l'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel et des installations de terminalling de GNL qui ne sont pas exemptées de régulation.

La réglementation européenne englobe également une procédure de certification pour les gestionnaires du réseau de transport en vue de s'assurer le suivi des exigences de dégroupage (*'unbundling'*) par les propriétaires-exploitants. En effet, les propriétaires-

exploitants ne peuvent pas être liés à des fournisseurs ou producteurs d'énergie. En tant que propriétaire-exploitant, Fluxys est active dans le cadre du régime de dégroupage.

Les activités de FluxSwiss ne sont actuellement pas régulées. À terme, toutefois, il se pourrait que le transport de gaz naturel en Suisse soit soumis à une forme de régulation qui serait inspirée du cadre réglementaire appliqué au sein de l'Union européenne.

Chaque modification du cadre réglementaire peut avoir un impact significatif sur les activités, les résultats et la position financière de Fluxys.

Intégrité du réseau et de l'infrastructure ICT. En matière de sécurité, il existe des risques inhérents à la gestion des infrastructures gazières, tels que des endommagements du réseau et des installations à la suite de travaux réalisés par des tiers ou encore des endommagements dus à la corrosion ou à des incidents survenant lors d'activités de maintenance. Fluxys prend différentes mesures pour exploiter de manière sûre et continue le réseau gazier et pour maîtriser les risques liés à cette exploitation. Ainsi, la canalisation TENP-1 en Allemagne a été temporairement mise hors service pour être soumise à un examen approfondi. Un risque spécifique en matière d'activités opérationnelles est lié à la sécurité informatique (disponibilité et cybersécurité). Aussi Fluxys prend-elle les mesures de précaution nécessaires pour maintenir ses systèmes ICT et IC (Industrial Control) dans des conditions optimales et les protéger contre les menaces extérieures.

Croissance des activités. Afin d'assurer sa croissance et sa rentabilité sur un marché gazier européen en rapide évolution, Fluxys peut compter sur sa position unique, ses compétences et son savoir-faire pour saisir des opportunités d'investissement dans des réseaux de transport de gaz naturel, des canalisations, des terminaux de GNL, nouveaux ou existants ou dans l'utilisation innovante du gaz. L'implémentation de tels projets peut donner lieu à différents types de risques et d'incertitudes, comme des développements géopolitiques, des différences de culture d'entreprise, de services, de régulation, de marché, des risques opérationnels et techniques ainsi que des mises en service dans les délais et des dépassements budgétaires. Pour chaque projet, Fluxys procède donc à une analyse approfondie des risques et en assure un suivi minutieux. En outre, les grands projets d'augmentation de capacités sont soutenus par des contrats à long terme.

Risque de change. Une partie des flux de trésorerie actuels du groupe Fluxys est générée dans des devises autres que l'euro, principalement en CHF et en GBP et jusqu'à la vente de Swedegas également en SEK. Étant donné que l'euro est la monnaie fonctionnelle du groupe Fluxys, une variation du taux de change entre l'euro et les flux de trésorerie dans des devises étrangères pourrait être susceptible d'affecter le compte de résultat et le bilan consolidé de Fluxys lorsque ces devises sont converties en euros. Conformément à la politique financière du groupe, l'exposition au risque de change est toutefois couverte dès le moment où il est confirmé, au moyen d'instruments financiers, tels que les *foreign exchange swaps*, les *forwards* et les *cross currency rate swaps*. Ces instruments financiers sont autant que possible qualifiés d'instruments de couverture, pour limiter l'impact comptable des variations du taux de change sur le compte de résultat.

Risque d'intérêt. Une partie des financements actuels du groupe Fluxys a été conclue à un taux d'intérêt variable. Une variation des taux d'intérêt pourrait influencer le compte de résultat de Fluxys. Conformément à la politique financière du groupe, Fluxys veille toutefois à couvrir au maximum ces risques au moyen d'instruments financiers, tels que les *interest rate swaps* (IRS). Dans plusieurs contrats de financement, les taux d'intérêt variable payables dans le cadre de la convention de prêt ont été limités à un taux plancher de 0 % (dans certains cas, ce taux plancher n'est lié qu'au taux de référence, dans tous les autres cas au taux d'intérêt *all-in*, marge incluse). Le prêt dans FluxSwiss et Transitgas est totalement couvert par le biais d'instruments dérivés, des caps.

De par le passage au financement de projets pour Dunkerque LNG et TAP, à la fin de l'année, Fluxys présentait d'importants excédents de trésorerie. Ces derniers ont été utilisés pour rembourser des emprunts à intérêt variable, sans indemnité de remploi.

Risque de contrepartie. Les excédents de trésorerie appartenant à des filiales du groupe Fluxys sont placés auprès de Fluxys dans le cadre de conventions de *cash pooling* (sauf pour Flux Re, les filiales ayant conclu des financements de projet et les filiales où Fluxys ne détient pas une participation majoritaire dans le capital social). Ces excédents de trésorerie sont prêtés à des filiales du groupe, aux conditions du marché, via des emprunts intragroupes. Grâce au contrôle effectué par Fluxys sur ses filiales, ce risque de contrepartie sur les filiales est limité et sous contrôle.

Les excédents de trésorerie restants sont investis dans des produits financiers. Au niveau de Fluxys, le risque de défaillance d'une contrepartie est dans ces cas très limité. En effet, les excédents de trésorerie sont placés par Fluxys soit auprès d'institutions financières de premier plan, soit sous forme d'instruments financiers émis par des sociétés bénéficiant de notations de haut niveau, soit enfin dans des instruments financiers d'émetteurs dont l'actionnariat est majoritairement public.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques liés aux contreparties, Fluxys accomplit elle-même une analyse de crédit de ses clients sur le plan de la rentabilité, de la liquidité et de la solvabilité, en se basant sur des informations internes et sur des bases de données spécialisées contenant des informations financières et de marché. Cette analyse est complétée par des informations sur des évaluations externes de leur notation lorsque celles-ci sont disponibles. Par cette approche, le groupe limite son exposition aux risques de crédit, tant en termes de niveau de défaillance qu'en termes de concentration de clients. Les fournisseurs importants sont également examinés avec attention afin de garantir une coopération à long terme.

Risque de liquidité. Le groupe Fluxys mène des activités à forte intensité de capital et dépend de ce fait (entre autres) de financements externes pour financer ses activités opérationnelles et d'investissement. Dans le cadre du développement de ses activités et de ses obligations de refinancement, le groupe est exposé à un risque de liquidité. Les marchés financiers n'offrent pas toujours un accès suffisant aux liquidités nécessaires, surtout dans des périodes d'instabilité économique et géopolitique. La politique de Fluxys vise à maintenir un accès privilégié à ces financements via l'implémentation de lignes de crédit suffisantes et confirmées, un solide réseau de banques et de financiers, et des paramètres financiers solides pour la solvabilité de l'entreprise qui montrent à ses créanciers que Fluxys est une contrepartie fiable.

10. CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Depuis le 3 mars 2011, le marché du gaz naturel en Europe est réglementé par le troisième paquet "Énergie" de l'Union européenne.

- Directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE (la 3e directive Gaz) ;
- Règlement (CE) N° 715/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel et abrogeant le règlement (CE) N° 1775/2005 (2e règlement Gaz) ;
- Règlement (CE) N° 713/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 instituant une agence de coopération des régulateurs de l'énergie (Règlement ACER).

Détermination des tarifs

Général

Un code de réseau relatif aux tarifs (TAR-NC) a été adopté par le règlement (UE) N° 2017/460 de la Commission européenne le 16 mars 2017. Il vise à harmoniser les méthodes tarifaires pour le transport du gaz en Europe et fixe diverses exigences en matière de publication de données et consultation sur les tarifs. Ce code aura une incidence sur la détermination des tarifs de la prochaine période réglementaire.

Le groupe Fluxys se compose d'entités régulées (Fluxys Belgium, Fluxys LNG, Fluxys Deutschland & Fluxys TENP), d'entités exemptées ou sous un modèle marchand (Interconnector UK, Fluxys BBL, Dunkerque LNG) et pour finir, d'entités non régulées (FluxSwiss & GMSL).

Principes

Principe de revenu des activités de transport / stockage dans les entités régulées au sein de l'UE

Le transport et le stockage de gaz, ainsi que les activités de terminalling, sont des activités à tarifs réglementés au sein de l'UE. Le principe de base de la régulation prévoit que les revenus doivent être tels qu'ils couvrent les coûts éligibles et permettent aux actionnaires d'obtenir un rendement équitable (en fonction des capitaux propres régulés alloués et, généralement, du rendement des obligations d'État à 10 ans). À cet effet, les revenus doivent être fixés en tenant compte des éléments suivants :

- Charges opérationnelles ;
- Amortissements autorisés ;
- Coûts de la dette ; et
- Marge équitable aux actionnaires.

Explication des revenus régulés

La régulation prévoit des périodes réglementaires d'une durée déterminée (par exemple, 4 ans en Belgique, 5 ans en Allemagne). Avant que la période réglementaire ne commence, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) soumet un budget couvrant la période réglementaire (charges opérationnelles, amortissements autorisés, coûts de la dette et marge équitable).

En outre, la quantité de capacités vendues par an (Q) est estimée. Ensuite, le tarif unitaire (T) est calculé en divisant la somme des revenus budgétés, en prenant en considération l'utilisation du compte de régularisation, par la somme des capacités vendues estimées au cours de la période. Ce tarif doit être appliqué à l'ensemble des contrats avec des clients au cours de la période convenue (tarif unique par service régulé).

Par ailleurs, il est probable que les chiffres réels d'un exercice diffèrent des montants budgétés. C'est pourquoi un décompte est réalisé chaque année. Les chiffres réels sont à ce moment-là comparés à ceux autorisés et les écarts définis sont transférés vers / depuis le compte de régularisation. Par exemple, si les revenus facturés aux clients (recettes), calculés en multipliant les quantités effectivement vendues par le tarif applicable, sont

supérieurs aux revenus régulés autorisés (la somme des coûts réels à couvrir - les 4 éléments susmentionnés), le surplus doit être transféré des bénéfices et pertes vers le crédit du compte de régularisation (en tant que produits à reporter). Ce surplus peut s'expliquer par plusieurs raisons, par exemple (liste non exhaustive) :

- Frais opérationnels en baisse (coûts non gérables ou partie des coûts gérables) ;
- Éléments basés sur la quantité de gaz transitée ;
- Capacités vendues.

Par contre, si les revenus facturés aux clients (recettes) sont inférieurs à la somme des coûts réels à couvrir, le déficit sera comptabilisé au débit du compte de régularisation (en tant que revenus cumulés) en IFRS.

Par conséquent, les bénéfices et pertes ne comprendront que les revenus régulés autorisés (revenus facturés (recettes) plus/moins les mouvements du compte de régularisation).

Certains régulateurs distinguent les coûts opérationnels gérables et ceux non gérables. Les coûts opérationnels gérables sont les coûts qui peuvent être contrôlés par l'entreprise, contrairement aux coûts non gérables dont l'évolution dépasse le contrôle de l'entreprise.

Comme mesure incitative, une partie de la différence entre le montant budgété et le réel montant des coûts opérationnels gérables doit être traitée par le biais du compte de régularisation.

De plus, le groupe Fluxys vend des matières premières (gaz) à des fins d'équilibrage. L'équilibrage est le fait de vendre et d'acheter du gaz flexible de sorte que le réseau reste dans des limites opérationnelles sûres. Cette activité est totalement régulée.

Principe de revenu des activités de terminalling dans les entités régulées au sein de l'UE

La régulation s'applique aux activités de terminalling de la même manière que pour les activités de transport / stockage. Cependant, certains investissements peuvent être rémunérés via un modèle de taux de rendement interne (comme c'est le cas en Belgique). Le traitement des différences entre les chiffres autorisés et les chiffres réels est similaire à celui décrit précédemment pour les activités de transport / stockage. Tous les coûts opérationnels sont considérés comme non gérables en Belgique.

Entités exemptées et régulations pour les interconnexions

Dans certains pays, le régulateur offrait une dérogation à la régulation pour une durée déterminée. Ces dérogations encouragent de nouveaux investissements dans les infrastructures de transport / stockage / terminalling en permettant la conclusion de contrats à long terme avec des affréteurs intéressés. C'est le cas de BBL Company VOF et de Dunkerque LNG, et c'était le cas également pour Interconnector UK jusqu'à septembre 2018. Toutefois, à l'issue de la période de dérogation, la régulation s'applique telle que décrite ci-dessus.

Les entités comme Interconnector UK ou BBL Company VOF sont soumises à une régulation spécifique aux interconnexions, en tant que modèle marchand. En réalité, sous ce modèle, les principes généraux d'un marché régulé doivent être respectés, cependant, les entités bénéficient d'une certaine flexibilité commerciale, entre autres concernant les revenus à générer. Par exemple, le bénéfice net d'Interconnector UK est plafonné ; si le bénéfice net dépasse le plafond, le surplus est considéré comme une dette régulatoire envers le marché. Le plafond est établi pour une certaine période et peut être revu par le régulateur si les entités démontrent que ce plafond ne leur permet pas de couvrir les coûts opérationnels, les amortissements et la marge équitable pour les actionnaires.

Revenus non régulés

Actuellement, le marché du gaz naturel n'est pas régulé en Suisse : par conséquent, les revenus de FluxSxiss relatifs à la fourniture de capacités pour le transport de gaz ne sont pas soumis au règlement européen.

En plus des services de fourniture de capacités, le groupe Fluxys offre également des services supplémentaires en tant que support opérationnel via GMSL. Ces services ne sont pas régulés et leurs prix dépendent des contrats et de l'environnement de marché.

11. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cadre

Aspects légaux. Fluxys est soumise à la législation belge. Dans ce cadre, la société a rédigé une Charte de gouvernement d'entreprise qui décrit son fonctionnement. Cette charte contient entre autres un règlement d'ordre intérieur pour le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération créés par le Conseil d'administration.

Code de bonne conduite. De plus, Fluxys a élaboré un code de bonne conduite décrivant les principes d'intégrité, d'éthique et de conduite générale applicables à tous les employés de l'organisation.

Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2018, le mandat d'administrateur de Christian Viaene a été renouvelé pour une période d'1 an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

André Boulanger, coopté par le Conseil d'administration du 31 mai 2017 avec effet au 10 mai 2017, et Chantale Pelletier, cooptée par le Conseil d'administration du 31 janvier 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2018, ont tous deux été élus définitivement en tant qu'administrateur de l'entreprise par la même Assemblée générale, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

La procédure de renouvellement des mandats et de nouvelles nominations du Comité de nomination et de rémunération a été respectée.

Jetons de présence

Un jeton de présence de 250 € par réunion du Conseil d'administration et des Comités est octroyé aux administrateurs.

Commissaire

L'Assemblée générale ordinaire s'est prononcée sur les émoluments annuels de la SCRL Deloitte, Réviseurs d'entreprise. Pour son mandat de commissaire auprès du groupe Fluxys SA, Deloitte a perçu en 2018 des émoluments à hauteur de 485.949 €. En outre, Deloitte a effectué d'autres missions pour un montant total de 183.321 €. Les émoluments se décomposent comme suit :

- Missions d'audit en tant que commissaire auprès du groupe en Belgique : 287.760 €
- Missions d'audit en tant que commissaire auprès des filiales du groupe par des entités liées au commissaire: 198.189 €
- Autres missions d'attestation par le commissaire : 58.365 €
- Autres missions d'attestation par des entités liées au commissaire: 23.421 €
- Autres missions de conseil par des entités liées au commissaire : 101.535 €

Le mandat du commissaire, DELOITTE Réviseurs d'entreprises S.C.R.L, représentée par Jurgen Kesselaers, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019.

Étant donné que la filiale Fluxys Belgium est une entité d'intérêt public et adjudicatrice, elle doit satisfaire au Règlement N° 537/2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public et attribue par conséquent les contrats conformément à la législation européenne des marchés publics, telle qu'appliquée en Belgique.

Par analogie avec Fluxys Belgium, le Comité d'audit de Fluxys a recommandé au Conseil d'administration de Fluxys de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Ernst & Young Réviseurs d'entreprises S.C.R.L, représentée par Marnix Van Dooren & C° S.P.R.L, représentée par son représentant permanent Marnix Van Dooren et Wim Van Gasse S.P.R.L, représentée par son représentant permanent Wim Van Gasse, comme commissaire pour un terme de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

Il est également proposé à l'Assemblée générale de fixer les émoluments du commissaire à un montant annuel de 110.010 EUR, indexés.

12. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN IFRS

1. Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination et siège social. Le siège social de la société mère Fluxys SA est situé en Belgique à 1040 Bruxelles, Avenue des Arts 31.

Activités du groupe. Les activités du groupe Fluxys se répartissent essentiellement en deux pôles.

Le premier a essentiellement pour activités le transport et le stockage de gaz naturel ainsi que les services de Terminalling de gaz naturel liquéfié (GNL) en Belgique. Outre ces activités soumises à la Loi Gaz¹, il assure également des services supplémentaires liés aux activités décrites ci-dessus.

Le second pôle assure essentiellement les activités qui se situent à l'étranger.

Nous renvoyons le lecteur aux chapitres spécifiques du rapport de gestion pour plus d'informations sur ces activités.

¹ Loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations telle que modifiée ultérieurement.

2. Etats financiers consolidés du groupe Fluxys en IFRS

2.1. Bilan consolidé

Bilan consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
I. Actifs non courants		7.752.717	5.796.307
Immobilisations corporelles	5.1	5.554.625	4.071.140
Immobilisations incorporelles	5.2	1.737.465	593.876
Goodwill	5.3	1.924	1.924
Participations mises en équivalence	5.4	240.456	551.351
Autres actifs financiers	5.5/6	88.995	93.923
Autres créances	5.6/6	109.276	468.264
Actifs d'impôt différé	5.15	1.311	0
Autres actifs non courants	5.6	18.665	15.829
II. Actifs courants		839.015	698.299
Stocks	5.7	40.069	29.891
Autres actifs financiers courants	6	1.340	4.088
Actifs d'impôt exigible		12.285	2.851
Clients et autres débiteurs	5.8/6	196.306	210.073
Placements de trésorerie	5.9/6	270.215	162.696
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9/6	296.558	265.668
Autres actifs courants	5.10	22.242	23.032
Total de l'actif		8.591.732	6.494.606

Bilan consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
I. Capitaux propres	5.11	3.622.519	2.331.044
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison-mère		2.138.962	1.805.236
<i>Capital social et primes d'émission</i>		1.785.471	1.782.781
<i>Résultats non distribués et autres réserves</i>		387.970	42.161
<i>Ecart de conversion</i>		-34.479	-19.706
Intérêts minoritaires		1.483.557	525.808
II. Passifs non-courants		4.364.820	3.344.076
Passifs portant intérêts	5.12/6	3.330.377	2.723.882
Provisions	5.13.2	54.892	18.649
Provisions pour avantages du personnel	5.14	68.469	62.517
Autres passifs financiers non-courants	6	5.735	2.006
Passifs d'impôt différé	5.15	905.347	537.022
III. Passifs courants		604.393	819.486
Passifs portant intérêts	5.12/6	370.643	637.257
Provisions	5.13.2	4.075	325
Provisions pour avantages du personnel	5.14	4.650	3.984
Autres passifs financiers courants	6	993	0
Passifs d'impôt exigible		35.621	36.852
Fournisseurs et autres créditeurs	5.16/6	172.039	121.692
Autres passifs courants		16.372	19.376
Total des capitaux propres et des passifs		8.591.732	6.494.606

2.2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Produits des activités ordinaires	4.1	981.050	1.012.986
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels		117.388	73.083
Autres produits opérationnels	4.2	12.611	10.273
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.3.1	-4.280	-3.888
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels		-130.243	-81.649
Biens et services divers	4.3.2	-223.182	-220.183
Frais de personnel	4.3.3	-130.685	-128.075
Autres charges opérationnelles	4.3.4	-11.040	-10.116
Dotations nettes aux amortissements	4.3.5	-381.567	-419.367
Dotations nettes aux provisions	4.3.5	7.960	6.400
Dépréciations de valeur	4.3.5	-448	831
Résultat opérationnel des activités poursuivies		237.564	240.295
Résultat des sociétés mises en équivalence	4.6	16.587	15.294
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt		254.151	255.589
Variation de la juste valeur des instruments financiers	4.5.3	-5.544	-2.924
Profit net suite aux variations de périmètre	4.4.1	303.907	0
Produits financiers	4.4.2	22.835	21.270
Charges financières	4.5	-74.729	-95.832
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies		500.620	178.103
Charges d'impôt sur le résultat	4.7	-53.403	-12.994
Résultat net de la période	4.8	447.217	165.109
Part de Fluxys		409.508	120.476
Part des intérêts minoritaires		37.709	44.633

2.3. Etat consolidé du résultat global

Etat consolidé du résultat global	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Résultat net de la période	4.8	447.217	165.109
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Réévaluations au titre des avantages du personnel	5.13.1	5.441	-3.488
Charges d'impôt sur ces écarts		-1.285	1.301
Autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence – Réévaluations au titre des avantages du personnel		0	195
Charges d'impôt – Variations de taux d'impôt	(1)	0	36.399
Eléments qui pourront être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Investissements nets à l'étranger - Ecart de conversion (2)		13.104	-56.567
Investissements nets à l'étranger - Instruments de couverture	6	-5.048	11.942
Charges d'impôt sur ces instruments de couverture de devises		1.268	-2.986
Instruments de couverture des flux de trésorerie	6	5.087	4.019
Charges d'impôt sur ces instruments de couverture des flux de trésorerie		-1.229	-950
Autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence – Instruments de couverture des flux de trésorerie		4.721	1.691
Autres éléments du résultat global		22.059	-8.444
Résultat global de la période		469.276	156.665
Part de Fluxys		421.217	138.324
Part des intérêts minoritaires		48.059	18.341

(1) La réforme de l'impôt des sociétés en Belgique a généré une révision non récurrente des impôts différés comptabilisés dans le passé. Cette révision à la baisse des impôts différés au passif du bilan a été comptabilisée via les autres éléments du résultat global pour la partie qui concerne des opérations qui sont généralement comptabilisées dans cet état (voir Note 2.23), à savoir les réévaluations des immobilisations corporelles (37,7 millions €), la taxation étalée de plus-values sur immobilisations corporelles (0,4 million €) et les réévaluations au titre des régimes de pensions à prestations définies (-1,7 millions €). Le solde de cette révision a été comptabilisé dans le résultat net de la période (31,8 millions € - voir Notes 2.23 et 4.7.2).

(2) Impact lié à la baisse des devises GBP et CHF en 2017.

2.4. Etat consolidé des variations de capitaux propres

Etat consolidé des variations de capitaux propres

	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Couverture de flux de trésorerie (4)
I. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2016	1.701.341	81.131	44.708	-12.976
1. Résultat net de la période	0	0	120.476	0
2. Autres éléments du résultat global	0	0	0	2.728
3. Dividendes distribués	0	0	-138.749	0
4. Variations de périmètre	0	0	-305	0
5. Augmentations/réductions de capital	276	33	0	0
6. Autres variations	0	0	0	0
II. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2017	1.701.617	81.164	26.130	-10.248
1. Adaptations relatives à l'exercice	0	0	0	0
1.1. Changements de méthodes comptables affectant les capitaux propres (1)	0	0	1.329	0
III. SOLDE DE CLOTURE AU 01-01-2018 révisé	1.701.617	81.164	27.459	-10.248
1. Résultat net de la période	0	0	409.508	0
2. Autres éléments du résultat global	0	0	0	6.161
3. Dividendes distribués	0	0	-138.839	0
4. Variations de périmètre (2)	0	0	66.775	0
5. Augmentations/réductions de capital	2.402	288	0	0
6. Autres variations	0	0	0	0
IV. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2018	1.704.019	81.452	364.903	-4.087

(1) Première application de l'IFRS 9 – voir Note 1e.

(2) Voir Note 3.3.1, principalement Dunkerque LNG et Interconnector (UK).

En milliers d'euros

Couverture investissements nets à l'étranger(5)	Réserves avantages du personnel	Ecarts de conversion	Autres éléments du résultat global (3)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
-8.936	-5.295	5.684	0	1.805.657	598.244	2.403.901
0	0	0	0	120.476	44.633	165.109
9.766	-3.506	-25.390	34.250	17.848	-26.292	-8.444
0	0	0	0	-138.749	-60.636	-199.385
0	0	0	0	-305	-275	-580
0	0	0	0	309	-29.866	-29.557
0	0	0	0	0	0	0
830	-8.801	-19.706	34.250	1.805.236	525.808	2.331.044
				1.329	1.126	2.455
830	-8.801	-19.706	34.250	1.806.565	526.934	2.333.499
0	0	0	0	409.508	37.709	447.217
-3.072	3.947	4.673	0	11.709	10.350	22.059
0	0	0	0	-138.839	-35.999	-174.838
0	0	-19.446	0	47.329	944.563	991.892
0	0	0	0	2.690	0	2.690
0	0	0	0	0	0	0
-2.242	-4.854	-34.479	34.250	2.138.962	1.483.557	3.622.519

(3) Quote-part du groupe de l'impact de la réforme fiscale en Belgique (voir commentaire sur l'état consolidé du résultat global).

(4) Dont -3,4 M€ provenant des emprunts en CHF, -0,7 M€ des emprunts en EUR (voir Note 6).

(5) Dont -2,1 M€ provenant des investissements en CHF, -0,1 M€ des investissements en USD (voir Note 6).

2.5. Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
I. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	265.668	280.084
II. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	541.735	569.292
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation	606.078	677.477
1.1. Résultat opérationnel des activités poursuivies	237.564	240.295
1.2. Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	352.478	461.947
1.2.1. Amortissements	381.567	419.367
1.2.2. Provisions	-7.960	-6.400
1.2.3. Dépréciations de valeur	448	-831
1.2.4. Ecart de conversion	-16.738	50.522
1.2.5. Autres ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	-4.839	-711
1.3. Variation du fonds de roulement	16.036	-24.765
1.3.1. Variation de stocks	-2.278	-5.805
1.3.2. Variation des actifs d'impôt exigible	1.231	-638
1.3.3. Variation des clients et autres débiteurs	38.395	-27.168
1.3.4. Variation des autres actifs courants	1.466	-269
1.3.5. Variation des passifs d'impôt exigible	-16.387	-638
1.3.6. Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-1.682	8.679
1.3.7. Variation des autres passifs courants	-4.261	328
1.3.8. Autres variations du fonds de roulement	-448	746
2. Flux de trésorerie relatifs aux autres activités opérationnelles	-64.343	-108.185
2.1. Impôts exigibles versés	-95.150	-114.299
2.2. Intérêts perçus sur placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	15.163	14.007
2.3. Entrées relatives aux sociétés mises en équivalence (dividendes reçus)	13.952	148
2.4. Autres entrées (sorties) relatives aux autres activités opérationnelles	1.692	-8.041

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)

En milliers d'euros

	31-12-2018	31-12-2017
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement	248.642	-433.021
1. Acquisitions	-479.662	-407.726
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-235.179	-167.224
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de partenariats ou d'entreprises associées (1)	-104.188	-61.464
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition d'autres actifs financiers (2)	-140.295	-179.038
2. Cessions	835.844	30.052
2.1. Entrées relatives à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.477	1.925
2.2. Entrées relatives à la cession de filiales, de partenariats ou d'entreprises associées(3)	326.556	9.122
2.3. Entrées relatives à la cession d'autres actifs financiers (2)	504.811	19.005
3. Dividendes perçus classés dans les activités d'investissement	0	9
4. Subventions publiques perçues	0	2.116
5. Augmentation (-) / Diminution (+) des placements de trésorerie	-107.540	-57.472
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement	-761.377	-141.125
1. Flux de trésorerie perçus relatifs aux financements	591.123	729.324
1.1. Entrées provenant de l'émission d'instruments de capitaux propres	2.690	309
1.2. Entrées provenant de la cession d'actions	0	0
1.3. Entrées provenant des contrats de location-financement	0	0
1.4. Entrées provenant d'autres actifs non-courants	1.684	1.684
1.5. Entrées provenant de l'émission d'instruments financiers composés	0	0
1.6. Entrées provenant de l'émission d'autres passifs financiers (4)	586.749	727.331
2. Flux de trésorerie remboursés relatifs aux financements	-1.035.028	-574.569
2.1. Rachat d'instruments de capitaux propres pour leur annulation/destruction	0	0
2.2. Remboursement de capital aux intérêts minoritaires (5)	0	-29.866
2.3. Remboursement de dettes relatives à un contrat de location-financement	-12.012	-6.993
2.4. Remboursement d'instruments financiers composés	0	0
2.5. Remboursement d'autres passifs financiers	-1.023.016	-537.710

(1) En 2018, acquisition de 5,39% en Dunkerque LNG (32,2 M€ - 4,8 M€ trésorerie de Gaz-Opale) et de 20% en Senfluga Energy Infrastructure Holdings (40,5 M€), ainsi que les augmentations de capital en TAP (36,3 M€).

(2) Des prêts d'actionnaires ont été versés à TAP jusqu'en 2018 alors que TAP a remboursé ces prêts au groupe en décembre 2018, une fois son financement externe finalisé.

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
3. Intérêts	-78.092	-79.746
3.1. Intérêts versés relatifs aux financements	-78.092	-79.746
3.2. Intérêts perçus relatifs aux financements	0	0
4. Dividendes versés	-174.838	-199.385
5. Paiements effectués pour l'augmentation du pourcentage de détention de filiales, sans changement de contrôle (6)	-64.542	0
6. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités de financement (7)	0	-16.749
V. Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	29.000	-4.854
Ecart de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie	1.890	-9.562
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	296.558	265.668

(3) En 2018, entrées relatives à la vente des 50% détenus en Swedegas Holding et réductions de capital en Dunkerque LNG.

(4) En vue du refinancement d'un prêt arrivant à échéance en mai 2018, Fluxys Belgium a procédé en octobre 2017 à une émission d'obligations pour 350 millions €.

(5) Remboursements de capital par FluxSwiss et GasBridge 1 et 2.

(6) Paiements correspondant aux 25,57% complémentaires acquis en Interconnector (UK).

(7) En 2017, FluxSwiss et Transitgas ont procédé à une renégociation de leurs emprunts et ont, par la même occasion, dénoué les instruments de couverture des cash-flows, ces « interest rate swaps » n'étant plus entièrement efficaces dans un environnement de taux d'intérêts négatifs. Le montant payé pour leur dénouement est repris dans cette rubrique.

3. Notes

Note 1a. Actionnariat et augmentations de capital

Au 31 décembre 2018, la structure actionnariale de Fluxys est la suivante :

- 77,54 % : Publigaz.
- 19,91 % : Caisse de dépôt et placement du Québec.
- 2,13 % : Société Fédérale de Participations et d'Investissement.
- 0,42 % : personnel et management.

En 2018, Fluxys a procédé à une augmentation de capital destinée au personnel et au management du groupe pour un montant total de 2,7 millions €.

Note 1b. Déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys sont établis conformément au référentiel de Normes Internationales d'Informations Financières tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Note 1c. Jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que des produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur la juste valeur des actifs acquis et passifs repris (voir Note 3), l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 5.1 et 5.2), l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges (voir Notes 5.13 et 7) ainsi que les engagements de retraite et assimilés (voir Note 5.14).

Lorsque l'utilisation de certains actifs est étroitement liée à la demande de marché, le groupe retient un mode d'amortissement fondé sur l'utilisation prévue des actifs concernés. En effet, les avantages économiques futurs représentatifs de ces actifs sont principalement consommés par le groupe du fait de leur utilisation. Une modification de la demande de marché peut conduire à une révision prospective des amortissements actés sur ces actifs. Cette décision de révision sera fondée sur l'expérience passée du groupe pour des actifs similaires.

Les critères utilisés pour la classification des partenariats sont repris au niveau des méthodes comptables (voir Note 2.4) et de la Note 3.2.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Outre l'utilisation d'estimations, les dirigeants du groupe ont fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Ainsi, le groupe comptabilise au bilan les passifs réglementaires correspondant à l'excédent de revenus régulés perçus par rapport aux coûts réels à couvrir par les tarifs régulés admis. Cet écart est transféré du compte de résultat via les produits des activités ordinaires vers le bilan dans les passifs portant intérêts (non courants et courants - voir Notes 5.12.4 et 5.12.5).

Les actifs réglementaires sont comptabilisés (dans les autres créances non courantes ou dans les clients et autres débiteurs courants au bilan) lorsque les revenus régulés perçus sont inférieurs aux coûts réels à couvrir par les tarifs régulés admis. Ces derniers sont reconnus tant que le groupe estime leur récupération hautement probable.

Cette méthode comptable (voir Note 2.20) a été déterminée par le groupe, aucune guidance définitive sur les « rate-regulated activities » n'ayant été publiée à ce jour.

Note 1d. Date d'autorisation de publication

Le conseil d'administration de Fluxys SA a arrêté les états financiers IFRS du groupe Fluxys le 27 mars 2019.

Note 1e. Modifications ou compléments aux principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables ont été modifiés suite à l'adoption, au 1er janvier 2018, des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Les modifications apportées aux principes et méthodes comptables (voir Note 2) sont soulignées.

Elles n'ont pas d'impact matériel sur le résultat de l'exercice.

a. IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » apporte des modifications en matière :

- de classement et d'évaluation des actifs financiers,
- d'évaluation et de reconnaissance des pertes de crédit attendues et
- de comptabilité de couverture.

Classement et évaluation des actifs financiers

Instruments de capitaux propres

Fluxys et ses filiales ont décidé d'évaluer les instruments de capitaux propres non consolidés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les dividendes perçus sont comptabilisés en résultat. Toutefois, eu égard à la matérialité de

certain instruments et l'indisponibilité de valeurs récentes de marché, certains instruments de capitaux propres sont comptabilisés au coût initial.

Actifs financiers autres que les instruments de capitaux propres

Le modèle économique utilisé par Fluxys et ses filiales pour la gestion de leurs actifs financiers a pour objectif de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. En effet, les ventes d'actifs financiers sont rares et le groupe ne s'attend pas à procéder à de telles ventes dans l'avenir, sauf dans le cas d'une augmentation du risque de crédit des actifs au-delà de la politique préconisée par le groupe. Une vente peut également être motivée par un besoin de financement non anticipé.

Les flux de trésorerie des actifs financiers détenus au 1^{er} janvier 2018 ont été analysés. Les conditions contractuelles de ces actifs donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, à l'exception d'un placement structuré d'un montant de 5 M€ qui est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

En conclusion, tous les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti à l'exception des instruments de capitaux propres, du placement structuré et des instruments dérivés.

Evaluation des pertes de crédit attendues

Evaluation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales

Compte tenu des activités de Fluxys et ses filiales, le groupe applique une approche individuelle des créances commerciales et calcule les montants des pertes de crédit attendues en fonction des probabilités de défaillance dérivées des notations externes de ses clients. L'approche par portefeuille est inappropriée pour le groupe car les statistiques des pertes historiques ne peuvent pas être appliquées à un nombre limité de clients. Les garanties financières obtenues sont prises en compte pour la détermination des montants des pertes de crédit attendues. Ainsi, si le solde de la garantie reçue pour couvrir le risque de crédit sur un actif financier particulier dépasse son montant, les pertes de crédit attendues seront égales à zéro.

Les créances commerciales présentent des échéances contractuelles à court terme. Les pertes de crédit attendues sont dès lors calculées en utilisant une probabilité de défaut à 12 mois.

Evaluation des pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers

Les pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont également calculées sur base d'une approche individuelle, en fonction de la qualité du crédit de la contrepartie et de l'échéance de l'actif financier. Pour déterminer les pertes de crédit attendues pour ces actifs, le groupe se base sur le modèle simplifié et considère que les actifs financiers détenus envers des contreparties bénéficiant d'une notation de « catégorie investissement » (investment grade) présentent un risque de crédit faible. Les pertes de crédit attendues sont dès lors calculées en utilisant une probabilité de défaut à 12 mois.

Calendrier de comptabilisation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie

L'appréciation de la nécessité de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie se fonde sur les augmentations importantes de la probabilité ou du risque de défaillance depuis la comptabilisation initiale.

Définition des augmentations significatives du risque de crédit

Lorsque les paiements des instruments financiers sont en souffrance depuis plus de 30 jours, il existe une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit. L'entité peut réfuter cette présomption si elle dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que, même si les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Le risque de crédit augmente de façon significative si la notation d'une contrepartie à un actif financier ne bénéficie plus de la « catégorie investissement » (*investment grade*).

Définition de défaillance

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables sur les événements suivants :

- paiements en souffrance depuis plus de 90 jours,
- difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur et
- probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

Réductions de valeur

L'entité doit réduire directement la valeur comptable brute d'un actif financier lorsqu'elle estime raisonnablement ne pas pouvoir recouvrer la totalité ou une partie de cet actif financier. Les actifs financiers dont le recouvrement est improbable font l'objet de réductions de valeur pour la totalité de leur valeur.

Comptabilité de couverture

La norme IFRS 9 aligne davantage la comptabilité de couverture et la gestion des risques des entreprises.

Les modifications apportées à la comptabilité de couverture n'ont pas d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés du groupe.

Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9, le groupe a appliqué les exigences de l'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture de manière prospective à compter de la date d'application initiale, soit le 1er janvier 2018. Les relations qualifiées de couverture en vigueur au 1er janvier 2018 maintiennent leur qualification de couverture conformément à IFRS 9. Aucun retraitement n'a donc été nécessaire. Les conditions essentielles des instruments de couverture étant identiques à celles des éléments couverts correspondants, toutes les relations de couverture continuent à être efficaces au regard des exigences d'évaluation de l'efficacité d'IFRS 9.

b. IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Cette nouvelle norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec les clients sur base d'un modèle en 5 étapes. Elle fournit les clarifications nécessaires, à savoir si, pour quel montant et quand les revenus sont reconnus dans le cadre d'un contrat conclu avec un client.

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés de Fluxys, en dehors d'informations complémentaires à fournir dans les notes explicatives (voir Note 4).

En effet, les contrats conclus par Fluxys et ses filiales avec leurs clients permettent une affectation relativement aisée du prix de la transaction aux différentes obligations de performance, affectation en parfaite continuité avec les principes actuellement appliqués.

Il est à noter que le chiffre d'affaires des activités de transport, de stockage et de terminalling est reconnu, en majeure partie, sur base des capacités réservées. Les services annexes fournis par le groupe correspondent principalement à des prestations remplies progressivement.

c. Impact sur les états financiers

Eu égard à l'impact limité de la norme IFRS 9 sur les états financiers, le groupe a décidé d'utiliser la possibilité de la norme de ne pas retraiter les états financiers comparatifs.

Les reclassements et ajustements résultant de l'adoption de cette norme sont comptabilisés dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018. Le tableau suivant présente les reclassements et ajustements comptabilisés pour chaque rubrique du bilan d'ouverture :

	Notes	Classification originale sous l'IAS 39	Nouvelle classification sous l'IFRS 9
Autres actifs financiers	5.5		
Actions	5.5.1	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	
Titres de placement	5.5.2	Juste valeur par le compte de résultat	
Titres de placement	5.5.2		Coût amorti
Autres actifs financiers à la juste valeur	5.5.4	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par les autres éléments du résultat global
Autres actifs financiers au coût amorti		Coût amorti	Coût amorti
Autres créances	5.6		
Prêts non courants	5.6.1	Coût amorti	Coût amorti
Appels de fonds et autres	5.6.2	Coût amorti	Coût amorti
Autres actifs financiers	6	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par les autres éléments du résultat global
Clients et autres débiteurs	5.8		
Créances commerciales	5.8.1	Coût amorti	Coût amorti
Autres débiteurs		Coût amorti	Coût amorti
Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9		
Placements à court terme		Juste valeur par le compte de résultat	
Placements à court terme			Coût amorti
Placements à court terme - Autres		Coût amorti	Coût amorti
Comptes à court terme		Coût amorti	Coût amorti
Comptes à court terme		Coût amorti	Coût amorti
Soldes bancaires		Coût amorti	Coût amorti
Argent en caisse		Coût amorti	Coût amorti
Passifs non-courants			
Passifs portant intérêts			
Prêts bancaires Fluxswiss	(1)		
Prêts bancaires Transitgas	(1)		
TOTAL			

Tableau de transition IFRS9

(en millier d'euros)

Montant original reporté sous l'IAS 39 au 31/12/17 (A)	Reclassification (B)	Impact du reclassement et modification des dettes en résultats non distribués(C)	Impact des pertes de crédit attendues sur les résultats non distribués (D)	Nouveau montant reporté sous l'IFRS 9 au 01/01/18 = (A) + (B) + (C) + (D)
2.777	0	0	0	2.777
81.092	-76.092	0	0	5.000
	76.092	681	-20	76.753
9.801	0	0	0	9.801
253	0	0	0	253
				0
				0
110.673	0	0	0	110.673
357.591	0	0	-47	357.544
				0
4.088	0	0	0	4.088
				0
				0
151.207	0	0	-66	151.141
58.866	0	0	-32	58.834
40.153	-40.153	0	0	0
0	40.153	-158	-36	39.959
122.543	0	0	0	122.543
43.658	0	0	-61	43.597
30.007	0	0	-3	30.004
191.969	0	0	0	191.969
34	0	0	0	34
-184.149	0	3.286	0	-180.863
-126.672	0	-521	0	-127.193
	0	3.288	-265	

L'impact sur les actifs et passifs financiers s'élève à 3.023 k€. Ainsi, l'impact sur les résultats non distribués s'élève à 2.455 k€ et l'impact sur les impôts différés s'élève à 568 k€.

- (1) En 2017, FluxSwiss et Transitgas ont procédé à une renégociation de leurs emprunts. Lorsque des emprunts évalués au coût amorti sont modifiés sans que la modification entraîne une décomptabilisation, le profit ou la perte qui en découle est comptabilisé directement en résultat. Le gain ou la perte correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels d'origine et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les effets de cette renégociation ont impacté les résultats non distribués au bilan d'ouverture lors de la transition IFRS 9, ce gain n'ayant pas été comptabilisé en résultat sur base de l'IAS 39.

Note 1f. Adoption de nouveaux principes comptables ou révisions d'IFRS

Les normes et interprétations suivantes sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- Amendements à IAS 40 Transferts des immeubles de placement
- Amendements à IFRS 2 Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IFRS 4 Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 : Amendements à IFRS 1, IFRS 12 et IAS 28
- IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée
- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

L'impact des normes applicables depuis 2018 est documenté dans la Note 1e.

A la date d'autorisation de publication des présents états financiers, les normes et interprétations suivantes ont été émises mais ne sont pas encore d'application obligatoire :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 Modification de la définition du terme « significatif » (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 19 Modification, réduction ou liquidation d'un régime (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019)
- Amendements à IAS 28 Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 9 Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019)

- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (date d'entrée en vigueur reportée à une date indéterminée, par conséquent l'adoption au niveau européen a également été reportée)
- Amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019)
- IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019)
- IFRS 14 Comptes de report réglementaires (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen)
- IFRS 16 Contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019)
- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021, mais non encore adoptée au niveau européen)

IFRS 16 – Contrats de location

Impact général

La norme IFRS 16 fournit un modèle complet pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers. Cette norme remplacera les directives en vigueur relatives aux contrats de location, y compris IAS 17 Contrats de location et les interprétations connexes dès son entrée en vigueur, à savoir le 1er janvier 2019. Le groupe Fluxys prévoit d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme IFRS 16 comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués.

Impact de la nouvelle définition du contrat de location

Le changement de définition d'un contrat de location a principalement trait à la notion de contrôle.

Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une période déterminée, l'entité doit apprécier si, tout au long de la durée d'utilisation, le client détient les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé et
- le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Impact sur la comptabilité des preneurs du contrat de location

Lors de la première application de la norme IFRS 16, le groupe Fluxys:

- comptabilisera les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans les états financiers consolidés, initialement estimés à la valeur actualisée des paiements futurs ;
- prendra en résultat l'amortissement des actifs « droits d'utilisation » sur la durée prévue du contrat ;
- séparera le montant total des redevances versées en une partie principale venant réduire les obligations locatives et une partie destinée aux intérêts comptabilisée en résultat et ce ;

pour tous les contrats de location, à l'exception :

- des contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins) et
- des contrats de location d'actifs de faible valeur dont l'impact est peu matériel pour le groupe.

Pour ces derniers, le groupe Fluxys comptabilisera une charge de location directement en compte de résultat.

Contrats de location entrant dans le scope de l'IFRS 16

L'examen de l'application de la norme IFRS 16 aux états financiers du groupe révèle les impacts suivants :

- Certaines installations de transport ou de terminal GNL (Dunkerque et Zeebrugge) sont construites sur des sites mis à disposition du groupe à long terme (voir Note 7.5). Le groupe dispose également de contrats de location d'installations, d'espaces et de véhicules d'une durée supérieure à un an (voir Notes 4.3.2 et 7.5).

- Les actifs qui seront comptabilisés au titre de droits d'utilisation au bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 et les obligations locatives y relatives sont estimés, au stade actuel, à :
 - Sites mis à disposition du groupe : 84,8 millions €,
 - Installations techniques louées à plus d'un an : 5,7 millions €,
 - Espaces de bureaux, d'archivage et de parking loués à plus d'un an : 4,9 millions €, et
 - Véhicules loués à plus d'un an : 4,7 millions €.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables ont été arrêtés par le conseil d'administration de Fluxys en sa séance du 27 mars 2019.

Toute modification ou complément par rapport à l'exercice précédent est souligné.

2.1. Principes généraux

Les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du groupe Fluxys.

Le groupe établit ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sauf pour les informations relatives aux flux de trésorerie.

Les actifs et passifs ne sont pas compensés, sauf si la compensation est imposée ou autorisée par une norme comptable internationale.

Le bilan du groupe Fluxys présente les actifs et passifs courants et non courants séparément.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière consistante.

2.2. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société mère.

Lorsque les états financiers d'une société-filiale, d'une activité conjointe, d'une coentreprise ou d'une entreprise associée ne sont pas arrêtés au 31 décembre, une situation intermédiaire est établie au 31 décembre pour les besoins de la consolidation.

2.3. Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements postérieurs à la clôture altèrent les montants déterminés sur base de situations et circonstances qui existaient à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le conseil d'administration.

Les autres événements se rapportant à des situations apparues après la date de clôture sont présentés dans les Notes annexes s'ils sont significatifs.

2.4. Critères de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys sont établis conformément aux IFRS et en particulier les IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), IFRS 10 (Etats financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats) et IAS 28 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises).

Sociétés-filiales

Ils comprennent les états financiers de la société mère et les états financiers des entités qu'elle contrôle ainsi que ses filiales.

L'investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement et ce, même s'il ne détient pas la majorité des droits de vote dans l'entité concernée.

La société mère doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Ainsi, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé et dans l'état du résultat global consolidé à compter de la date où la société mère acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat, dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'une entité du groupe entreprend ses activités dans le cadre d'une activité conjointe, le groupe doit comptabiliser, à titre de coparticipant, les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe en conformité avec les IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées ou des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation, ou une partie de celle-ci, est classée comme détenue en vue de la vente conformément à IFRS 5.

Une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Elle intègre ensuite la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence. Les dividendes distribués par cette entité viennent enfin diminuer la valeur de la participation.

Au cas où son impact sur les états financiers est peu matériel, une entreprise associée peut ne pas être mise en équivalence.

2.5. Regroupements d'entreprises

Le groupe comptabilise tout regroupement d'entreprises par l'application de la méthode de l'acquisition. Cette méthode est également retenue pour les regroupements d'entreprises sous contrôle commun au cas où cette méthode est conforme à la substance de l'opération et contribue à donner une image fidèle de la situation financière.

L'acquéreur évalue les actifs identifiables acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

Le *goodwill* représente l'excédent, à la date d'acquisition, de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise sur le solde net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si, après réévaluation, le solde net de la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat de la période.

Le *goodwill* est reconnu comme un actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* est affecté aux unités génératrices de trésorerie du groupe qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Un test de dépréciation (*impairment test*) est réalisé chaque année, même en l'absence d'indices de perte de valeur, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il pourrait s'être déprécié (IAS 36 – Dépréciation d'actifs).

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le groupe réévalue la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabilise l'éventuel(le) profit ou perte en résultat net.

Les modifications de participations dans des filiales du groupe qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé(e) en résultat net et est calculé(e) comme l'écart entre :

- le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et
- la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le *goodwill*) et des passifs de la filiale.

Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont comptabilisés comme si le groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs liés à la filiale. Ils sont donc reclassés en résultat net ou transférés vers une autre catégorie de capitaux propres, conformément aux IFRS applicables.

La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale, à la date de la perte du contrôle, doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9 ou, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

2.6. Conversion des états financiers des entités à l'étranger

Dans le cadre de la consolidation, les bilans des entités à l'étranger sont convertis en EUR selon la méthode du cours de clôture et les comptes de résultats sont convertis au taux moyen de l'exercice s'il n'a pas varié de façon significative.

La quote-part du groupe dans les écarts résultant de cette méthode de conversion figure sous la rubrique 'Écarts de conversion' des capitaux propres consolidés tandis que la part des intérêts minoritaires figure sous la rubrique 'Intérêts minoritaires' des capitaux propres consolidés au passif du bilan.

2.7. Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût /modèle du coût/, sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles portées à l'actif du bilan, dont l'usage est limité dans le temps, sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'amortissement sont :

- 40 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique de réseau de transport et d'installation de stockage de gaz naturel' en Belgique ;
- 20 à 45 ans pour les portefeuilles de clients ;
- 20 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique d'installation de GNL' ;
- 5 ans pour les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles 'portefeuilles de clients' peuvent faire l'objet d'une méthode d'amortissement au profil dégressif qui reflète plus étroitement le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à ces actifs.

Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.

A chaque clôture d'un exercice, les immobilisations incorporelles sont revues afin d'identifier les indications de pertes de valeur éventuelles s'étant produites au cours de l'exercice. Lorsque de telles indications existent, il est procédé à l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles concernées. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette d'un actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée par l'actualisation des entrées et sorties de trésoreries futures générées par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie finale à un taux d'actualisation approprié.

Ces immobilisations font l'objet de pertes de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et sont dépréciées si leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable.

La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations incorporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis à titre onéreux sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition. Les droits obtenus à titre gratuit sont repris en immobilisations incorporelles à une valeur comptable nulle.

Le rejet des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est comptabilisé en charge opérationnelle avec, en contrepartie, l'enregistrement d'une obligation de restitution des quotas correspondants aux émissions de la période au passif du bilan (autres créditeurs).

Cette charge est évaluée au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus.

Lors de la restitution des droits, l'obligation enregistrée au passif du bilan (autres créditeurs) est éteinte par un prélèvement des quotas d'émission repris au niveau des immobilisations incorporelles.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre de l'exercice, le groupe constitue une provision. Cette provision est valorisée sur base du prix de marché à la clôture des quotas restant à acquérir.

Les quotas excédentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une cession sur le marché sont valorisés en fin d'exercice au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus ou au prix de marché si celui-ci est inférieur au coût moyen pondéré.

2.8. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût (modèle du coût), sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.

A chaque clôture d'un exercice, les immobilisations corporelles sont revues afin d'identifier les indications de pertes de valeur éventuelles s'étant produites au cours de l'exercice. Lorsque de telles indications existent, il est procédé à l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles concernées. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette d'un actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée par l'actualisation des entrées et sorties de trésoreries futures générées par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie finale à un taux d'actualisation approprié.

Les contrats de location-financement sont ceux qui transfèrent au preneur du contrat la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Les actifs détenus en vertu de ces contrats sont enregistrés au bilan à leur juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats. L'obligation correspondante est enregistrée dans les dettes financières. Les redevances de location-financement sont ventilées entre charges financières et remboursements de la dette de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Subventions et déductions pour investissements

Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles ainsi que les contributions de parties tierces dans le financement de telles immobilisations viennent en déduction du coût de l'immobilisation corporelle concernée.

Les déductions fiscales obtenues pour investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues avec, en contrepartie, la comptabilisation d'un impôt différé.

Méthodes d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Chaque élément significatif constitutif d'une immobilisation corporelle est comptabilisé séparément et est amorti sur base de sa durée d'utilité.

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif, en tenant compte de la durée durant laquelle les actifs généreront des revenus régulés éventuels.

Les investissements régulés destinés à accroître la sécurité d’approvisionnement en Europe font l’objet d’une méthode d’amortissement au profil dégressif qui reflète plus étroitement le rythme selon lequel le groupe s’attend à consommer les avantages économiques futurs liés à ces actifs.

Les durées maximales d’amortissement sont :

- 50 à 55 ans pour les canalisations de transport, les installations de Terminalling et les réservoirs;
- 50 ans pour les bâtiments administratifs, les habitations et installations en faveur du personnel;
- 40 ans pour les installations de stockage;
- 33 ans pour les bâtiments industriels;
- 20 ans pour les investissements liés aux extensions du Terminal GNL à Zeebrugge
- 10 ans pour l’outillage et le mobilier;
- 5 ans pour les véhicules et les engins de chantier;
- 4 ans pour le matériel informatique;
- 3 ans pour les prototypes;
- 10 ans à 40 ans pour les autres installations.

La durée d’utilité, le mode d’amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

2.9. Instruments de capitaux propres non consolidés (tels qu’actions et parts)

Le groupe Fluxys évalue les instruments de capitaux propres non consolidés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Toutefois, eu égard à la matérialité de certains instruments et l’indisponibilité de valeurs récentes de marché, certains instruments de capitaux propres sont comptabilisés au coût initial.

Les dividendes perçus d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en produits financiers dans la rubrique 'Dividendes de sociétés non consolidées'.

2.10. Créances de location-financement

Les actifs donnés en location-financement sont les actifs pour lesquels le groupe transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété légale au preneur du contrat. Les actifs donnés en location-financement sont présentés au bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les redevances de location-financement acquises sont ventilées entre produits financiers et remboursements de la créance de location-financement de manière à obtenir un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du groupe dans le contrat de location-financement.

Lorsque la classification des contrats en contrats de location-financement est basée sur la valeur actualisée des paiements minimaux, le critère retenu est le suivant : si la valeur actualisée des paiements minimaux correspond à au moins 90 % de la juste valeur de l'actif loué, estimation faite au début du contrat de location, les contrats sont classifiés en contrats de location-financement.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour les actifs de transport de gaz, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

2.11. Les stocks

Evaluation

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Des dépréciations sur stocks sont actées, si nécessaire, pour tenir compte :

- soit de la valeur nette de réalisation,
- soit des pertes de valeur sur stocks suite à des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

De telles dépréciations des stocks sont comptabilisées en charge de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Stocks de gaz

Les mouvements de stocks de gaz sont évalués selon la méthode des prix moyens pondérés.

Stocks de matières consommables et de fournitures

Les matières consommables et les fournitures sont inventoriées par application de la méthode des prix moyens pondérés.

Commandes en cours d'exécution

Les travaux en cours pour compte de tiers sont valorisés à leur prix de revient, en ce compris les coûts indirectement imputables.

Lorsque le résultat d'une commande en cours d'exécution peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de la commande à la date de clôture.

Une perte attendue sur la commande en cours d'exécution est immédiatement comptabilisée en charges.

2.12. Les coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif exigeant une longue période de préparation (immobilisations, stocks, immeubles de placements, ...) sont ajoutés au coût de cet actif, jusqu'à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu.

Le montant du coût de ces emprunts incorporable au coût de l'actif correspond au coût réel encouru sur ces emprunts, coût diminué de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés.

2.13. Instruments financiers

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sous forme d'obligations ou de papier commercial, dont l'échéance est supérieure à 3 mois, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti. Ils figurent au bilan dans la rubrique 'autres actifs financiers' non courants ainsi que dans la rubrique 'placements de trésorerie' courants.

Le modèle économique utilisé par le groupe Fluxys pour la gestion de ces actifs financiers a pour objectif de les détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. En effet, les ventes d'actifs financiers sont rares et le groupe ne s'attend pas à procéder à de telles ventes dans l'avenir, sauf dans le cas d'une augmentation du risque de crédit des actifs au-delà de la politique préconisée par le groupe. Une vente peut également être motivée par un besoin de financement non anticipé.

Lorsque les conditions requises pour être qualifiés d'actifs financiers évalués au coût amorti ne sont pas réunies, les placements de trésorerie concernés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Instruments dérivés

Le groupe Fluxys utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change ainsi qu'aux risques de taux d'intérêts.

Instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture

Le groupe Fluxys désigne certains dérivés comme instruments de couverture au titre du risque de change et du risque de taux d'intérêt dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Désignation et efficacité des couvertures

Au moment de la création de la relation de couverture, le Groupe prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, le Groupe indique si l'instrument de couverture est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert, c'est-à-dire lorsque la relation de couverture satisfait à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par le Groupe et la quantité de l'instrument de couverture que le Groupe utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de satisfaire à la contrainte d'efficacité de la couverture relative au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion des risques visé par cette relation de couverture désignée demeure le même, le Groupe doit rajuster le ratio de couverture de la relation de couverture de telle manière que celle-ci réponde à nouveau aux critères (rééquilibrage de la couverture).

Les variations de la juste valeur des instruments financiers qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, et qui répondent aux conditions y relatives, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour autant qu'elles concernent la partie efficace de la couverture et que les variations de la juste valeur sont issues de variations de cours de change.

Les profits ou pertes sur les instruments de couverture qui ont été comptabilisé(e)s directement en capitaux propres doivent être comptabilisé(e)s en résultat lors de la sortie du périmètre de l'activité à l'étranger.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement en capitaux propres du groupe. La partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat. Si la transaction prévue n'est plus probable, les profits ou pertes sur les instruments de couverture qui ont été comptabilisé(e)s directement en capitaux propres sont comptabilisé(e)s en résultat.

Instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture

Certains instruments financiers dérivés, bien qu'ils couvrent de manière économique un risque déterminé, ne respectent pas les critères pour l'application de la comptabilité de couverture suivant l'IFRS 9 (Instruments financiers).

Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées directement en compte de résultat.

2.14. La trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs disponibles, les placements bancaires à court terme et les placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur (maximum 3 mois).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti.

Le modèle économique utilisé par le groupe Fluxys pour la gestion de ces actifs financiers a pour objectif de les détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. En effet, les ventes d'actifs financiers sont rares et le groupe ne s'attend pas à procéder à de telles ventes dans l'avenir, sauf dans le cas d'une augmentation du risque de crédit des actifs au-delà de la politique préconisée par le groupe. Une vente peut également être motivée par un besoin de financement non anticipé.

Lorsque les conditions requises pour être qualifiés d'actifs financiers évalués au coût amorti ne sont pas réunies, la trésorerie et les équivalents de trésorerie concernés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.15. Les créances commerciales et autres éléments d'actifs

Les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont évalués à leur valeur nominale, diminuée des montants estimés non recouvrables.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont actualisés.

2.16. Les provisions

Les provisions comptabilisées au passif du bilan sont celles qui répondent aux critères suivants :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable (i.e. plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, autrement dit, le montant que l'entreprise estime raisonnablement devoir payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Cette estimation est basée, soit sur la demande introduite par un tiers, soit sur devis ou estimations détaillés. Pour l'ensemble des provisions comptabilisées, les dirigeants estiment la probabilité de sorties de ressources à plus de 50 %.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces passifs.

Tout risque encouru par le groupe ne répondant pas aux critères susmentionnés fait l'objet d'une description au niveau des passifs éventuels dans les Notes annexes.

Avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe Fluxys ont mis en place des régimes de pensions complémentaires de type 'à prestations définies' ou de type 'à cotisations définies'. Les avantages de ces régimes reposent sur l'ancienneté de service et le salaire de l'employé.

Le régime de pensions de type 'à prestations définies' permet à l'employé de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite.

Le régime de pensions de type 'à cotisations définies' permet à l'employé de bénéficier d'un capital constitué par des primes personnelles et par des primes patronales en fonction du salaire.

En Belgique, la législation requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché.

La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces 'régimes à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum', est identique à la méthode utilisée pour les 'régimes à prestations définies'.

En cas de décès avant le départ en pension, ces régimes prévoient, en Belgique, des capitaux en faveur du conjoint survivant et des allocations aux orphelins.

Autres avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe octroient à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté).

Evaluation

Ces engagements sont évalués annuellement par un actuaire qualifié.

Les versements réguliers relatifs à ces régimes de pensions complémentaires sont comptabilisés en charge au moment où ils sont engagés.

Le régime de pensions de type 'à prestations définies'

Les provisions pour pensions et autres engagements collectifs sont comptabilisées au bilan conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel) en fonction de la méthode des unités de crédit projetées (PUCM - *Projected Unit Credit Method*).

La valeur actuelle des avantages postérieurs à l'emploi est déterminée à chaque date de clôture sur base d'hypothèses de salaires projetés en fin de carrière, de taux d'inflation, d'espérance de vie, de rotation du personnel et de l'âge attendu de la retraite. La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d'actualisation basé sur des obligations de haute qualité qui ont des dates d'échéance proches de la durée moyenne pondérée des plans concernés et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront payés.

Lorsque les actifs d'un régime de pensions complémentaires incluent des contrats d'assurance éligibles correspondant exactement, par leur montant et leur échéance, à tout ou partie des prestations payables selon le régime, il est considéré que la juste valeur de ces contrats d'assurance est la valeur actuelle des obligations correspondantes (sous réserve de toute diminution requise si les montants à recevoir en vertu des contrats d'assurance ne sont pas totalement recouvrables).

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est constatée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif est comptabilisé à concurrence de l'excédent du régime à prestations définies, plafonné à la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Les réévaluations des obligations au passif ou des excédents à l'actif du bilan se composent :

- des écarts actuariels portant sur les obligations au titre des prestations résultant des ajustements liés à l'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) ;
- du rendement des actifs du régime (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé (hors montants d'intérêts nets).

Ces réévaluations sont comptabilisées directement en capitaux propres ('Other comprehensive Income') par le biais des autres éléments du résultat global.

Le régime de pensions de type 'à cotisations définies'

Les engagements du groupe relatifs aux régimes 'à cotisations définies' se limitent à la prise en résultat des primes patronales versées.

Ecarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en résultat financier dans l'exercice au cours duquel elles surviennent.

2.17. Passifs portant intérêts

Les passifs portant intérêts sont comptabilisés à concurrence du montant net obtenu. Après la comptabilisation initiale, les emprunts productifs d'intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est prise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Lorsqu'un passif financier évalué au coût amorti est modifié sans que la modification entraîne une décomptabilisation, le profit ou la perte qui en découle est comptabilisé directement en résultat. Le gain ou la perte correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels d'origine et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

2.18. Les dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les dettes commerciales sont actualisées.

2.19. Les avoirs, droits, dettes et engagements en devises étrangères

Comptabilisation à la conclusion de l'opération

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées au cours du jour de l'opération.

Evaluation en fin d'exercice

En fin d'exercice et conformément à l'IAS 21 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères), les actifs et passifs monétaires ainsi que les droits et engagements sont valorisés au cours de clôture de l'exercice.

Cette revalorisation donne naissance à des écarts de conversion qui sont globalisés par devise et comptabilisés en résultat.

2.20. La comptabilisation des produits

Le groupe comptabilise les produits des activités ordinaires à mesure qu'il remplit une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou le service promis et que ce dernier en obtient le contrôle.

Le groupe Fluxys utilise une approche en cinq étapes pour déterminer si un contrat conclu avec un client peut être comptabilisé et la manière dont les revenus doivent être comptabilisés :

1. identification du contrat,
2. identification des obligations de prestation,
3. détermination du prix de transaction,
4. répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation et
5. comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies ou lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client.

Les revenus du groupe sont issus, en majeure partie, de contrats de services de transport, de stockage et de terminalling pour lesquels tant les prestations à fournir que le prix du service sont clairement identifiés. Les revenus de ces contrats sont reconnus, en majeure partie, sur base des capacités réservées.

Fluxys et ses filiales transfèrent le contrôle de leurs services progressivement et, de ce fait, remplissent leur obligation de prestation et comptabilisent les produits des activités ordinaires progressivement. En outre, le groupe Fluxys effectue des ventes de gaz qui sont

nécessaires aux opérations de balancing et à ses besoins opérationnels. Ces prestations, remplies à un moment précis, sont comptabilisées en produits des activités ordinaires dès leur réalisation.

Les revenus régulés perçus par le groupe peuvent générer un boni ou un mali par rapport à la marge équitable destinée à rémunérer les capitaux investis.

Les bonis sont reportés et comptabilisés en tant que passif régulateur (dans les passifs portant intérêts, non courants ou courants), tandis que les revenus acquis correspondant à un mali sont repris en produits des activités ordinaires en contrepartie de la comptabilisation d'un actif régulateur (dans les autres créances non courantes ou dans les clients et autres débiteurs courants).

2.21. Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et de passifs financiers

Comptabilisation

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Le groupe doit décomptabiliser un actif financier si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier à un tiers.

Si le groupe ne transfère pas, ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et qu'elle conserve le contrôle de l'actif transféré, le groupe continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans celui-ci et un passif associé pour le montant dû.

Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il continue à comptabiliser l'intégralité de l'actif financier et comptabilise un passif financier pour la contrepartie reçue.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre le coût amorti et la somme des contreparties reçues est comptabilisé en résultat net.

Lors de la décomptabilisation d'un investissement en instruments de capitaux propres jusqu'alors classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé en résultat net.

Décomptabilisation de passifs financiers

L'entité décomptabilise un passif financier uniquement lorsque ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

La différence entre la valeur comptable d'un passif financier éteint et la contrepartie payée, y compris, s'il y a lieu, les actifs (hors trésorerie) transférés et les passifs assumés, doit être comptabilisée en résultat net.

2.22. Pertes de crédit attendues et réductions de valeur

Les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont calculées sur base d'une approche individuelle, en fonction de la qualité du crédit de la contrepartie et de l'échéance de l'actif financier.

Les pertes de crédit attendues sont calculées en utilisant une probabilité de défaut à 12 mois lorsque le risque de crédit est qualifié de faible.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables sur les événements suivants :

- paiements en souffrance depuis plus de 90 jours,
- difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur et
- probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

2.23. Les impôts

Les impôts exigibles sont établis conformément aux règles fiscales locales et reposent sur le résultat de la société mère, des sociétés-filiales et des activités conjointes.

Les actifs et passifs d'impôt différé enregistrent respectivement les différences temporelles déductibles ou imposables entre les valeurs comptables et fiscales.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt applicables pour l'exercice au cours duquel il est attendu que l'actif sera réalisé ou le passif réglé, compte tenu des nouveaux taux s'ils sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Toute modification ultérieure de taux nécessite une adaptation des impôts différés. Cette dernière est comptabilisée via les autres éléments du résultat global pour la partie qui concerne des opérations qui sont généralement comptabilisées dans cet état. Le solde de l'adaptation des impôts différés est comptabilisé dans le résultat net de la période.

Les impôts différés actifs ne sont enregistrés que lorsqu'il est probable de réaliser des bénéfiques imposables, sur lesquels les actifs d'impôt différé seront imputés.

Note 3. Participations

3.1. Périmètre de consolidation

En 2018, le périmètre de consolidation a évolué comme suit :

3.1.1 Acquisitions

Fluxys Europe et ses filiales

Senfluga Energy Infrastructure Holdings SA et Desfa

Le 2 février 2018, Fluxys a participé à la création de Senfluga Energy Infrastructure Holdings SA à hauteur de 20% via un consortium réalisé avec Snam (60%) et Enagás Internacional S.L.U. (20%).

Cette société, établie en Grèce, a acquis le 20 décembre 2018 une participation de 66 % dans DESFA, le gestionnaire des infrastructures de gaz naturel en Grèce.

Le capital injecté par Fluxys Europe dans Senfluga Energy Infrastructure Holdings SA s'élève à 40,5 M€ (voir Note 5.4). Cette société est consolidée par la méthode de la mise en équivalence. Senfluga n'a pas d'impact sur le résultat du groupe en 2018, la société Desfa ayant été acquise fin décembre. L'estimation de l'impact futur sur le résultat est de l'ordre de 4 M€ par an.

Interconnector (UK)

Dans le premier semestre de 2018, le groupe a acquis une participation complémentaire de 25,57% en Interconnector (UK) pour un montant de 64,5 M€ (voir Point IV.5 du tableau consolidé des flux de trésorerie). Le groupe détient dorénavant 76,32% d'Interconnector (UK). Cette acquisition correspond en fait à un rachat d'une partie des intérêts minoritaires au passif du bilan. Le prix payé, inférieur à la valeur en consolidation, a impacté les rubriques 'résultats non distribués' et 'écarts de conversion' des capitaux propres du groupe.

GasBridge 1

Fluxys Europe détenait une participation de 50% dans les entités Gasbridge 1 et Gasbridge 2, en consortium avec SNAM, qui détenait également 50% dans ces deux entités. En avril 2018, les actionnaires ont décidé, d'un commun accord, de faire un swap d'actions. Ainsi, Fluxys Europe détient désormais 100% des actions de Gasbridge 1 et SNAM 100% des actions de Gasbridge 2. Le groupe Fluxys consolide toujours Gasbridge 1 par intégration globale, dorénavant sans intérêts minoritaires. Toutefois, Gasbridge 2 est sortie des entités mises en équivalence en 2018. Ce swap d'actions n'a pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

FluxDune, Dunkerque LNG Holding, Dunkerque LNG et Gaz-Opale

FluxDune a été constituée par Fluxys Europe le 8 juin 2018 avec un capital social de 61.500 €.

Fluxys Europe détenait par ailleurs 25% du capital social de la société Dunkerque LNG, le solde des actions étant détenu par EDF Développement Environnement SA (EDEV) et Total Gaz Electricité Holdings France SAS (Total) pour respectivement 65,01% et 9,99% des actions.

Le 12 juillet 2018, FluxDune a conclu deux contrats d'acquisition d'actions avec EDEV et Total en vue d'acquérir respectivement 31% et 4,76% des actions et des droits de vote qu'ils détenaient dans Dunkerque LNG.

Préalablement et en vue d'effectuer cette acquisition, les sociétés AXA Infrastructure Equity I (AXA Infrastructure) et Crédit Agricole Assurances (CAA) ont participé à une augmentation du capital de FluxDune, aux côtés de Fluxys Europe, cette dernière ayant injecté un capital s'élevant à 82,7 M€.

Fluxys Europe souhaitait gérer l'ensemble de ses participations dans Dunkerque LNG via FluxDune. A cette fin, elle a fait un apport en nature de sa participation existante de 25% dans Dunkerque LNG en FluxDune.

Au terme de ces opérations, l'actionnariat de FluxDune se constitue de Fluxys Europe, à raison de 50,01%, aux côtés d'AXA Infrastructure et de CAA, détenant chacun 24,995% de parts dans la société.

En octobre 2018, FluxDune a clôturé l'acquisition des 35,76% en Dunkerque LNG auprès de EDEV et Total. A l'issue de ces opérations, FluxDune détenait 60,76 % du capital et des droits de vote de Dunkerque LNG.

A partir de cette date, le groupe Fluxys a pris le contrôle de Dunkerque LNG et de Gaz-Opale. Ces 2 sociétés sont donc consolidées globalement depuis novembre 2018. Cette prise de contrôle du terminal GNL de Dunkerque s'inscrit dans la stratégie de croissance du groupe Fluxys. Le groupe Fluxys étant propriétaire du terminal GNL de Zeebrugge, la société pourra bénéficier de l'expertise de son actionnaire de référence et de synergies de groupe pour poursuivre le développement industriel du terminal GNL de Dunkerque.

Ces regroupements d'entreprises ont été comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que prévue par la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises).

La comptabilisation initiale de ces regroupements d'entreprises est inachevée à la date de clôture des présents états financiers et sera finalisée en octobre 2019 au plus tard. L'achèvement de cette dernière pourrait conduire le groupe à adapter la juste valeur des actifs et passifs déterminée provisoirement.

A l'issue de l'exercice de mise à la juste valeur des actifs et des passifs, un montant de 342 M€ a été alloué aux immobilisations corporelles, correspondant principalement à l'activation du coût de financement durant la phase de construction, et un montant de 1.234,7 M€ a été alloué à la valeur estimée des contrats commerciaux et licences de Dunkerque LNG. Les impôts différés au passif du bilan correspondent essentiellement à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles. La juste valeur provisoire des actifs et passifs correspondant au prix payé, aucun goodwill n'a dès lors été comptabilisé.

Le groupe a dégagé une plus-value suite à la comptabilisation à la juste valeur de la participation de 25% initialement détenue en Dunkerque LNG (280,1 M€, voir Note 4.4.1).

Les participations détenues antérieurement en Dunkerque LNG et Gaz-Opale ne sont donc plus mises en équivalence par le groupe depuis novembre 2018.

Dunkerque LNG à 100% – Evaluation non achevée à la date de clôture

Actifs acquis et passifs repris à la juste valeur au 31-10-2018 en milliers d'euros

I. Actifs non courants	2.735.864
Immobilisations corporelles	1.496.621
Immobilisations incorporelles	1.239.122
Autres actifs financiers	121
II. Actifs courants	109.348
Clients et autres débiteurs	49.064
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50.570
Autres actifs courants	9.714
III. Passifs non courants	-1.245.367
Passifs portant intérêts	-794.825
Provisions	-48.084
Passifs d'impôt différé	-402.458
IV. Passifs courants	-62.932
Passifs portant intérêts	-2.686
Passifs d'impôt exigible	-19.823
Fournisseurs et autres créditeurs	-39.166
Autres passifs courants	-1.257
Total des actifs acquis et passifs repris	1.536.913

Dunkerque LNG		En milliers d'euros
Total des actifs acquis et passifs repris		1.536.913
Quote-part des intérêts minoritaires	69,61%	1.069.877
Quote-part du groupe	30,39%	467.036
Participation de 25% détenue avant acquisition à la juste valeur	25,00%	384.228
Participation complémentaire acquise par le groupe en octobre 2018	5,39%	82.808
Trésorerie et équivalents de trésorerie en Dunkerque LNG à la date de la prise de contrôle		-50.570
Prix d'acquisition net - voir tableau consolidé des flux de trésorerie III.1.2		32.238

La contribution de Dunkerque LNG au résultat net de 2018 s'élève à 16,9 M€. Ce montant comprend le résultat de la société mise en équivalence du 01-01-2018 au 31-10-2018 (13,3 M€) et le résultat depuis la consolidation globale de la société pour le solde. La contribution attendue de la société au chiffre d'affaires 2019 est estimée à 207,6 M€ et celle au résultat net de 2019 à 25,6 M€.

Enfin, en décembre 2018, FluxDune a apporté les 60,76% d'actions qu'elle détenait en Dunkerque LNG à Dunkerque LNG Holding, société établie en France. IPM Dune qui avait acquis en octobre 2018 le solde des actions en Dunkerque LNG a également apporté les 39,24% d'actions qu'elle détenait en Dunkerque LNG à Dunkerque LNG Holding. Cette opération répond à un objectif d'organisation et de gestion des actions de la société Dunkerque LNG. Elle n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés du groupe Fluxys.

Rostock LNG

En octobre 2018, Fluxys Germany Holding a acquis une participation de 51% dans la société Rostock LNG. Le capital injecté à ce stade s'élève à 14 K€. La société a pour projet la construction et l'exploitation, dans le port allemand de Rostock, d'un terminal qui recevra et déchargera des méthaniers de taille moyenne, stockera du GNL et offrira des services permettant la distribution en aval de GNL. Avec 49% des actions détenues, Novatek en est le second actionnaire. Le groupe disposant d'un contrôle conjoint sur Rostock LNG, Fluxys Europe consolide cette dernière selon la méthode de mise en équivalence.

Fluxys SA

En mai 2018, Fluxys SA a acquis 100% de Fluxys Bunkering. Cette dernière, disposant d'une concession dans le port belge d'Anvers, commercialisera des capacités de soutage de GNL dans le port. Cette société est consolidée globalement.

Ensuite, le 21 décembre 2018, Fluxys Bunkering a créé la société FlexFueler 002, qui sera le propriétaire et gestionnaire d'un navire de soutage de GNL. Fluxys Bunkering en est l'actionnaire unique et la valeur de cette participation s'élève à 1,8 M€. Cette société est consolidée globalement.

3.1.2 Cessions

A la suite du swap d'actions réalisé avec Snam au mois d'avril, Fluxys Europe a cédé les 50% d'actions détenues dans Gasbridge 2. Par conséquent, Gasbridge 2 est sortie des entités mises en équivalence à cette date.

Au 21 novembre 2018, Fluxys Europe a cédé la participation de 50% détenue dans Swedegas Holding AB pour un montant de 100,2 M€. Une plus-value de 23,8 M€ a été réalisée en consolidation suite à cette vente (voir Note 4.4.1).

3.2. Nature et étendue des intérêts détenus dans les partenariats

Transitgas et TENP KG

Transitgas est un partenariat dans lequel FluxSwiss exerce un contrôle conjoint avec les coparticipants.

Transitgas est qualifiée d'activité conjointe pour les raisons suivantes :

Les activités de Transitgas ont essentiellement pour but de mettre la capacité de ses installations à disposition des coparticipants. Ces derniers ont ainsi droit à la quasi-totalité des avantages économiques découlant des actifs de l'opération. Ils encourent par ailleurs les obligations à l'égard des passifs relatifs à l'opération. En effet, les passifs contractés par Transitgas sont acquittés grâce aux flux de trésorerie reçus de la part des coparticipants via les redevances payées pour la capacité mise à disposition.

FluxSwiss détient 90 % de la capacité des installations Transitgas. Ces dernières sont donc intégrées à concurrence de 90 % dans les états financiers consolidés du groupe. Ce pourcentage d'intégration n'est pas basé sur la participation détenue dans cette société mais est basé sur les droits liés aux actifs et les obligations encourues par le groupe au titre des passifs.

Cette méthode permet de mieux refléter les risques et avantages des coparticipants liés à la capacité réservée dans les installations.

TENP KG est un partenariat dans lequel Fluxys TENP exerce un contrôle conjoint avec les coparticipants.

L'approche retenue dans le cadre de ce partenariat est en tout point identique à celle retenue pour Transitgas, hormis le fait que cette activité conjointe est intégrée à concurrence de 64,25 % dans les états financiers consolidés du groupe, conformément à la capacité réservée dans les installations.

3.3. Nature et étendue des restrictions liées aux actifs et passifs du groupe

Des droits particuliers sont attribués à la part spécifique de l'Etat belge dans la société Fluxys Belgium, outre les droits communs attachés à toutes les autres actions. Ces droits particuliers sont exercés par le ministre fédéral en charge de l'Energie et peuvent être résumés comme suit :

- Le droit de s'opposer à toute cession, toute affectation à titre de sûreté ou tout changement de la destination des actifs stratégiques de Fluxys Belgium dont la liste est reprise en annexe à l'arrêté royal du 16 juin 1994, si le ministre fédéral en charge de l'Energie considère que cette opération porte atteinte aux intérêts nationaux dans le domaine de l'énergie.
- Le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral ayant voix consultative au Conseil d'administration et au Comité stratégique de Fluxys Belgium.
- Le droit des représentants du gouvernement fédéral, dans un délai de quatre jours ouvrables, de prendre recours auprès du ministre fédéral en charge de l'Energie sur la base de critères objectifs, non discriminatoires et transparents, tels que définis dans l'arrêté royal du 5 décembre 2000, contre toute décision du Conseil d'administration ou avis du Comité stratégique de Fluxys Belgium (en ce compris le plan d'investissement et d'activités ainsi que le budget y afférent) qu'ils estiment contraire aux lignes directrices de la politique énergétique du pays, en ce compris les objectifs du gouvernement relatifs à l'approvisionnement énergétique du pays. Le recours est suspensif. Si le ministre fédéral en charge de l'Energie n'a pas annulé la décision concernée dans un délai de huit jours ouvrables après ce recours, celle-ci devient définitive.
- Un droit de vote spécial en cas de blocage au sein de l'Assemblée générale concernant une question touchant aux objectifs de la politique énergétique fédérale.

D'autres conventions d'actionnaires ont été conclues au sein de filiales du groupe Fluxys. Ces dernières prévoient des droits de préemption lors de la cession de titres par un actionnaire, ainsi que certaines majorités spéciales nécessaires à la décision en matières spécifiques. Ces dernières n'entament pas le contrôle exercé par le groupe sur ses filiales ou le contrôle conjoint sur les activités conjointes.

Il n'y a pas d'autres restrictions importantes qui pourraient limiter la faculté du groupe d'accéder ses actifs ou de les utiliser et de régler ses passifs. Notons toutefois que les actifs de Flux Re sont destinés à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance. Le montant total de l'actif du bilan de Flux Re s'élève à 168,7 millions € au 31-12-2018 contre 171,3 millions € au 31-12-2017.

3.4. Informations relatives aux participations

Entreprises consolidées par la méthode de l'intégration globale						
Nom de la filiale	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
FLUXYS BELGIUM SA	Avenue des Arts 31 B- 1040 Bruxelles	0402 954 628	90,00 %	Transport de gaz	EUR	31 décembre
FLUXYS LNG SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0426 047 853	90,00 %	Terminalling GNL	EUR	31 décembre
FLUX RE SA	Rue de Merl 74 L - 2146 Luxembourg	-	90,00 %	Société de réassurance	EUR	31 décembre
FLUXYS EUROPE SPRL	rue Guimard 4, B - 1040 Bruxelles	0712 615 547	100,00 %	Activités internationales	EUR	31 décembre
FLUXYS BBL BV	Heerbaan 246 NL - 4817 Breda	-	100,00 %	Transport de gaz	EUR	31 décembre
FLUXYS GERMANY HOLDING Gmbh	Elisabethstr. 11 D - 40217 Düsseldorf	-	100,00 %	Holding	EUR	31 décembre
FLUXYS DEUTSCHLAND GmbH	Elisabethstr. 11 D - 40217 Düsseldorf	-	100,00 %	Transport de gaz	EUR	31 décembre
FLUXYS TENP GmbH	Elisabethstr. 11 D - 40217 Düsseldorf	-	100,00 %	Transport de gaz	EUR	31 décembre
FLUXSWISS SAGL	Via delle Scuole 8 CH - 6900 Paradiso	-	50,65 %	Transport de gaz	CHF	31 décembre
FLUXYS UK Ltd ²	Clarendon Road GB - Cambridge CB2 8FH	-	100,00 %	Activités internationales	GBP	31 décembre
GMSL Ltd	Clarendon Road GB - Cambridge CB2 8FH	-	100,00 %	Services	GBP	31 décembre
FLUXYS INTERCONNECTOR Ltd ³	Clarendon Road GB - Cambridge CB2 8FH	-	100,00 %	Activités internationales	GBP	31 décembre
GASBRIDGE 1 BV	Herikerbergweg 238 NL - 1101CM Amsterdam	-	100,00 %	Holding	EUR	31 décembre

² Fluxys UK Ltd (numéro d'entreprise 09829068) est dispensée de l'obligation d'audit externe suite à la demande d'exemption conformément à la section 479a du 'Companies Act 2016' et pour laquelle Fluxys Europe est garante des dettes ouvertes à la date de la clôture. Les dettes financières ouvertes au 31 décembre 2018 correspondent exclusivement à des dettes intragroupes.

³ Fluxys Interconnector Ltd (numéro d'entreprise 09829086) est dispensée de l'obligation d'audit externe suite à la demande d'exemption conformément à la section 479a du 'Companies Act 2016' et pour laquelle Fluxys Europe est garante des dettes ouvertes à la date de la clôture. Les dettes financières ouvertes au 31 décembre 2018 correspondent exclusivement à des dettes intragroupes.

Entreprises consolidées par la méthode de l'intégration globale

Nom de la filiale	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
INTERCONNECTOR (UK) Ltd	Furnival Street 10 UK - London EC4A 1AB	-	76,32 %	Transport de gaz	GBP	31 décembre
INTERCONNECTOR ZEEBRUGGE TERMINAL SCRL	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0454.318.009	63,40 %	Terminal	EUR	31 décembre
FLUXYS BUNKERING SPRL	Rue Guimard 4, B - 1040 Bruxelles	0645.978.824	100 %	Services GNL	EUR	31 décembre
FLEXFUELER 002 SPRL	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0716.865.434	100 %	Services de soutage	EUR	31 décembre
DUNKERQUE LNG SAS	Rue l'Hermitte 30 Immeuble Les 3 Ponts F - 59140 Dunkerque	-	30,39 %	Terminalling GNL	EUR	31 décembre
DUNKERQUE LNG HOLDING SAS	3 Bld de Sébastopol, 75001 Paris, France	-	30,39 %	Holding	EUR	31 décembre
FLUXDUNE SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0697.786.623	50,01 %	Holding	EUR	31 décembre
GAZ-OPALE SAS	Rue l'Hermitte 30 Immeuble Les 3 Ponts F - 59140 Dunkerque	-	64,50 %	Services	EUR	31 décembre

Activités conjointes intégrées sur base des droits liés aux actifs et des obligations encourues au titre des passifs

Nom de l'entreprise	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
TENP KG	Gladbecker Strasse 425 D- 45138 Essen	-	64,25 %	Location d'installations et services	EUR	31 décembre
TRANSITGAS AG	Baumackerstrasse 46 CH - 8050 Zurich	-	45,59 %	Location d'installations et services	CHF	31 décembre
BBL COMPANY VOF	Concourslaan 17 NL - 9727KC Groningen	-	20,00 %	Transport de gaz	EUR	31 décembre
NEL (Nordeuropäische Erdgasleitung)	Kölnische Straße 108-112 34119 Kassel	-	23,87 %	Transport de gaz	EUR	31 décembre
EUGAL (European Gas Pipeline Link)	Kölnische Straße 108-112 34119 Kassel	-	16,50 %	Transport de gaz	EUR	31 décembre

Filiales avec intérêts minoritaires significatifs

En milliers d'euros

	31-12-2018*	31-12-2018*	31-12-2018*	31-12-2018*	31-12-2018*	31-12-2018*
100 %	Fluxys Belgium Group	Swiss Group	Interconnector (UK)	Dunkerque LNG	Autres filiales (principalement FluxDune & Dunkerque Holding)	TOTAL
Actifs non courants	2.494.243	992.417	508.926	2.722.271	0	
Actifs courants	593.210	55.799	47.327	110.012	0	
Capitaux propres	816.168	497.941	355.035	1.540.527	0	
Passifs non courants	2.020.645	474.345	159.655	1.238.974	0	
Passifs courants	250.640	75.930	41.563	52.782	0	
Produits opérationnels	623.547	176.967	168.904	31.807	0	
Charges opérationnelles	-511.711	-84.326	-157.561	-23.360	0	
Résultat financier net	-40.868	-20.235	-120	-1.539	0	
Charges d'impôt sur le résultat	-22.672	-14.374	-3.451	-3.338	0	
Résultat net de la période	48.296	58.032	7.772	3.570	0	
Bilan - Intérêts minoritaires	81.615	245.734	84.332	1.072.357	-481	1.483.557
Résultat - Intérêts minoritaires	4.830	28.639	1.824	2.485	-69	37.709

* Chiffre sur base annuelle à 100 % sous réserve de l'approbation des organes de gestion et assemblée générale des sociétés. Swiss Group correspond à la consolidation de FluxSwiss intégrant 90 % de Transitgas. Le compte de résultat de Dunkerque LNG correspond à 2 mois, la société étant consolidée globalement depuis novembre 2018.

Filiales avec intérêts minoritaires significatifs

En milliers d'euros

	31-12-2017	31-12-2017	31-12-2017	31-12-2017	31-12-2017
100 %	Fluxys Belgium Group	Swiss Group*	Interconnector (UK)	Autres filiales (Gasbridge 1 & Huberator)	TOTAL
Actifs non courants	2.574.112	1.006.449	635.988		
Actifs courants	898.075	71.283	72.007		
Capitaux propres	848.978	470.793	407.973		
Passifs non courants	2.065.910	521.185	199.286		
Passifs courants	557.299	85.754	100.736		
Produits opérationnels	588.873	176.980	212.480		
Charges opérationnelles	-468.325	-84.876	-191.206		
Résultat financier net	-46.834	-20.363	-1.593		
Charges d'impôt sur le résultat	6.320	-12.728	-4.041		
Résultat net de la période	80.034	59.013	15.640		
Bilan - Intérêts minoritaires	84.896	232.336	200.925	7.651	525.808
Résultat -Intérêts minoritaires	8.003	29.123	7.703	-196	44.633

* Swiss Group correspond à la consolidation de FluxSwiss intégrant 90 % de Transitgas.

Entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence - Coentreprises

Nom de l'entreprise	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
TENP GmbH	Gladbecker Straße 425 D - 45329 Essen	-	50,00 %	Services	EUR	31 décembre
BALANSYS SA	rue de Bouillon 59-61 L-1248 Luxembourg	-	50,00 %	Société d'équilibrage	EUR	31 décembre
E-LOOPS GmbH	Karolingerstraße 96 D - 45141 Essen	-	51,00 %	Services	EUR	31 décembre
ROSTOCK LNG GmbH	Elisabethstr. 11 D - 40217 Düsseldorf	-	51,00 %	Terminalling GNL	EUR	31 décembre

Entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence – Entreprises associées

Nom de l'entreprise	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
LNG LINK INVESTMENT AS	Luramyrvæien 40 NO - 4391 Sandnes	-	25,00 %	Shipping	NOK	31 décembre
MAHON SHIPPING SA	Kiwiweg 80, B - 8380 Zeebrugge	0633 885 793	25,00 %	Shipping	EUR	31 décembre
TRANS ADRIATIC PIPELINE AG	Lindenstrasse 2 CH - 6340 Baar	-	19,00 %	Transport de Gaz	EUR	31 décembre
SENFLUGA ENERGY INFRASTRUCTURE HOLDINGS SA	28 D. Soutsou street P.S. 115 21 Athènes, Grèce	-	20,00 %	Holding	EUR	31 décembre
DESFA	Municipality of Halandri, 357 - 359 Messogion Avenue, 7th floor, Grèce	-	13,20 %	Transport de Gaz	EUR	31 décembre

Données des principales entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence

En milliers d'euros

	31-12-2018*	31-12-2018*	31-12-2018*	31-12-2018*	31-12-2018*	31-12-2018*	31-12-2018*
100 %	Dunkerque LNG	Senfluga Energy Infrastructure Holdings SA	Trans Adriatic Pipeline AG	Swedegas Holding AB	Gaz-Opale	Autres entreprises	TOTAL
Actifs non courants	0	786.137	3.697.436	0	0		
Actifs courants	0	21.808	205.344	0	0		
Capitaux propres	0	202.424	1.032.502	0	0		
Passifs non courants	0	567.824	2.612.932	0	0		
Passifs courants	0	37.697	257.346	0	0		
Produits opérationnels	174.999	0	0	32.650	14.263		
Charges opérationnelles	-106.042	0	-28.566	-21.062	-10.819		
Résultat financier net	-2.625	0	9.751	-8.288	-68		
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0		
Charges d'impôt sur le résultat	-13.085	0	890	5.527	-987		
Résultat net de la période	53.247	0	-17.925	8.827	2.389		
Participations mises en équivalence	0	40.485	196.175	0	0	3.796	240.456
Résultat des sociétés mises en équivalence	13.312	0	-3.406	4.414	1.475	792	16.587

* Chiffres avant éliminations des opérations intragroupes sur base annuelle à 100 % et sous réserve de l'approbation des organes de gestion et assemblée générale des sociétés. Dunkerque LNG et Gaz-Opale sont consolidées globalement depuis novembre 2018 tandis que Swedegas Holding a été vendue en novembre 2018.

Données des principales entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence

En milliers d'euros

	31-12-2017*	31-12-2017*	31-12-2017*	31-12-2017*	31-12-2017*	31-12-2017*	31-12-2017*
100 %	Dunkerque LNG	Trans Adriatic Pipeline AG	Swedegas Holding AB	GasBridge 2	Gaz-Opale	Autres entreprises	TOTAL
Actifs non courants	1.234.352	2.894.730	629.142	65.048	148		
Actifs courants	103.485	161.659	25.604	15.345	21.362		
Capitaux propres	1.230.770	856.424	141.372	80.355	-493		
Passifs non courants	28.829	1.919.309	506.612	0	2.374		
Passifs courants	78.238	280.656	6.761	38	19.629		
Produits opérationnels	191.371	6	42.649	0	13.785		
Charges opérationnelles	-100.254	-27.458	-32.264	-151	-10.591		
Résultat financier net	-320	2.172	-9.891	-4	-90		
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	1.952	0		
Charges d'impôt sur le résultat	-17.922	3.616	-179	0	-1.158		
Résultat net de la période	72.875	-21.664	315	1.797	1.946		
Participations mises en équivalence	307.693	162.721	70.686	7.653	-304	2.902	551.351
Résultat des sociétés mises en équivalence	18.219	-4.116	158	-197	1.202	28	15.294

* Chiffres avant éliminations des opérations intragroupes sur base annuelle à 100 %.

Principales entreprises non consolidées

Nom de l'entreprise	Siège	% d'intérêt dans le capital	Activité principale
BOOSTHEAT	Bld Marcel Sembat 41-47 F-69200 Venissieux	6,18 %	Innovation en matière d'utilisation du gaz naturel
NETCONNECT GERMANY GmbH & Co. KG	Kaiserswerther Str. 115 D-40880 Ratingen	10,00 %	Développement d'une coopération dans la zone de marché
NETCONNECT GERMANY MANAGEMENT GmbH	Kaiserswerther Str. 115 D-40880 Ratingen	10,00 %	Développement d'une coopération dans la zone de marché
PRISMA EUROPEAN CAPACITY PLATFORM GmbH	Schillerstraße 4 D-04109 Leipzig	11,96 %	Plateforme de réservation de capacités de transport
FL ZEEBRUGGE NV	Chaussée de Gand 1440 B-1082 Bruxelles	19,08 %	Société de location-financement
C4GAS SAS	Rue de La Pépinière 24 F-75008 Paris	10,00 %	Portail d'achats

Le groupe Fluxys détient, via le groupe Interconnector (UK), 19,08 % de la société FL Zeebrugge NV, une société qui donne des actifs corporels en location-financement à la société Interconnector Zeebrugge Terminal SCRL. Le groupe Interconnector (UK) a souscrit des obligations émises par FL Zeebrugge NV en vue de financer partiellement les actifs donnés en location-financement. Le groupe Interconnector (UK) détient une option d'achat sur ces actifs donnés en location-financement, option exerçable en 2025. Bien que cette entité n'est pas consolidée, les actifs détenus en location-financement sont reconnus en immobilisations corporelles, avec en contrepartie une dette de location-financement.

Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

Le groupe Fluxys suit ses activités selon les secteurs opérationnels suivants :

Le segment 'Belgium' comprend l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz en Belgique, à savoir le transport, le stockage à Loenhout ainsi que les activités de terminalling de GNL à Zeebrugge. D'autres activités ayant un lien avec ces services sont incluses dans ce segment, bien que non soumises à la Loi Gaz. Elles concernent principalement la participation dans les terminaux IZT et ZPT⁴, la mise à disposition d'installations ou de personnes ainsi que des travaux pour tiers.

Le segment 'Europe' comprend les revenus générés par les installations de transport en Allemagne, en Suisse, entre Zeebrugge en Belgique et Bacton au Royaume-Uni (IUK), entre Balgzand aux Pays-Bas et Bacton au Royaume-Uni (BBL). Il inclut les activités de terminalling de GNL à Dunkerque, intégrées globalement depuis novembre 2018, ainsi que le résultat des participations TAP et Swedegas Holding, cette dernière jusqu'en octobre 2018.

La colonne 'Non alloué' comprend les activités de gouvernance et de gestion financière du groupe Fluxys.

Ces segments sont la base pour l'établissement de l'information sectorielle.

Convention comptable relative aux transactions entre secteurs opérationnels

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont valorisées, soit au tarif régulé en vigueur, soit sur base du prix contractuel conforme aux conditions de marché.

Informations relatives aux principaux clients

Les principaux clients du groupe sont les utilisateurs des services de transport, de stockage et de terminalling GNL.

⁴ Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT) et Zeepipe Terminal (ZPT)

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2018

En milliers d'euros

	Fluxys Belgium	Fluxys Europe	Non alloué	Eliminations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires	503.246	478.930	17.594	-18.720	981.050
<i>Ventes et prestations aux clients externes</i>	522.256	476.101	2.940	0	1.001.297
<i>Transactions avec d'autres secteurs</i>	3.560	506	14.654	-18.720	0
<i>Mouvement des actifs et passifs réglementaires</i>	-22.570	2.323	0	0	-20.247
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	106.233	11.155	0	0	117.388
<i>Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels</i>	135.914	11.155	0	0	147.069
<i>Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels – mouvements réglementaires</i>	-29.681	0	0	0	-29.681
Autres produits opérationnels	14.068	3.065	664	-5.186	12.611
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-4.142	-138	-274	274	-4.280
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-106.240	-24.003	0	0	-130.243
Biens et services divers	-120.729	-103.423	-22.662	23.632	-223.182
Frais de personnel	-107.852	-14.918	-7.915	0	-130.685
Autres charges opérationnelles	-6.202	-4.837	-1	0	-11.040
Dotations nettes aux amortissements	-164.331	-217.164	-72	0	-381.567
Provisions pour risques et charges	-1.816	9.799	-23	0	7.960
Dépréciations de valeurs	-400	-48	0	0	-448
Résultat opérationnel des activités poursuivies	111.835	138.418	-12.689	0	237.564
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	16.587	0	0	16.587
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt	111.835	155.005	-12.689	0	254.151
Variation de la juste valeur des instruments financiers					-5.544
Profit net suite aux variations de périmètre					303.907
Produits financiers					22.835
Charges financières					-74.729
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies					500.620
Charges d'impôt sur le résultat					-53.403
Résultat net de la période					447.217

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2017

En milliers d'euros

	Fluxys Belgium	Fluxys Europe	Non alloué	Eliminations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires	510.528	503.204	7.348	-8.094	1.012.986
<i>Ventes et prestations aux clients externes</i>	553.528	495.496	831	0	1.049.855
<i>Transactions avec d'autres secteurs</i>	1.577	0	6.517	-8.094	0
<i>Mouvement des actifs et passifs réglementaires</i>	-44.577	7.708	0	0	-36.869
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	66.096	6.987	0	0	73.083
<i>Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels</i>	87.529	6.987	0	0	94.516
<i>Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels – mouvements réglementaires</i>	-21.433	0	0	0	-21.433
Autres produits opérationnels	12.248	1.464	586	-4.025	10.273
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-2.680	-1.208	0	0	-3.888
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-66.014	-15.635	0	0	-81.649
Biens et services divers	-122.996	-98.640	-10.666	12.119	-220.183
Frais de personnel	-107.077	-14.165	-6.833	0	-128.075
Autres charges opérationnelles	-6.944	-3.167	-5	0	-10.116
Dotations nettes aux amortissements	-168.846	-250.433	-88	0	-419.367
Provisions pour risques et charges	5.399	996	5	0	6.400
Dépréciations de valeurs	831	0	0	0	831
Résultat opérationnel des activités poursuivies	120.545	129.403	-9.653	0	240.295
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	15.294	0	0	15.294
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt	120.545	144.697	-9.653	0	255.589
Variation de la juste valeur des instruments financiers					-2.924
Profit net suite aux variations de périmètre					
Produits financiers					21.270
Charges financières					-95.832
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies					178.103
Charges d'impôt sur le résultat					-12.994
Résultat net de la période					165.109

Note 4.1. Produits des activités ordinaires

Ventilation des produits des activités ordinaires en fonction de leur nature :

Produits des activités ordinaires		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2018	31-12-2017	Ecarts
Fluxys Belgium	4.1.1	499.686	508.951	-9.265
Fluxys Europe et corporate	4.1.2	481.364	504.035	-22.671
Total		981.050	1.012.986	-31.936

Les produits des activités ordinaires s'élevaient en 2018 à 981.050 k€ contre 1.012.986 k€ en 2017. Leur répartition par pays se présente comme suit :

Produits des activités ordinaires par pays en normes IFRS au 31-12-2018		En milliers euros					
Notes	Belgique	Allemagne	Angleterre	Pays-bas	Suisse	France	TOTAL
Régulé	499.686	86.097	0	0	0	0	585.783
Non-régulé	0	0	13.195	0	165.818	0	179.013
Exempté & interconnexions	0	0	168.345	14.773	0	30.112	213.230
Autres	2.940	0	0	84	0	0	3.024
Total	502.626	86.097	181.540	14.857	165.818	30.112	981.050

Produits des activités ordinaires par pays en normes IFRS au 31-12-2017		En milliers euros					
Notes	Belgique	Allemagne	Angleterre	Pays-bas	Suisse		TOTAL
Régulé	508.951	96.447	0	0	0		605.398
Non-régulé	0	0	13.084	0	169.685		182.769
Exempté & interconnexions	0	0	211.665	12.323	0		223.988
Autres	831	0	0	0	0		831
Total	509.782	96.447	224.749	12.323	169.685		1.012.986

4.1.1. Le segment 'Fluxys Belgium' comprend les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique soumis à la Loi Gaz.

Les produits de ces services doivent assurer un rendement autorisé sur les capitaux investis, couvrir les charges opérationnelles y relatives, tout en intégrant des efforts de productivité à accomplir par le gestionnaire de réseau, ainsi que les amortissements admis.

Les produits de ce segment comprennent en outre des travaux et services prestés pour tiers ainsi que la mise à disposition d'installations.

Conformément au cadre réglementaire, la diminution du chiffre d'affaires régulé s'explique principalement par la baisse des charges opérationnelles, d'intérêts et d'impôts à couvrir par les tarifs, effet partiellement compensé par l'augmentation du rendement autorisé par la régulation.

4.1.2. Le segment 'Fluxys Europe' comprend principalement les revenus générés par les installations de transport en Suisse, en Allemagne, entre Bacton au Royaume-Uni et Zeebrugge en Belgique (Interconnector (UK)) et entre Balgzand aux Pays-Bas et Bacton au Royaume-Uni (BBL), par les installations de terminalling à Dunkerque en France, depuis novembre 2018, et par les services de suivi de flux gaziers pour compte de tiers.

La diminution du chiffre d'affaire s'explique essentiellement par la fin prévue des principaux contrats de transport à long terme d'Interconnector (UK) en septembre 2018. En Allemagne, l'évolution du chiffre d'affaires régulé reflète la réduction des coûts à couvrir par les tarifs. Ces effets sont atténués par la première consolidation globale de Dunkerque LNG qui impacte favorablement le chiffre d'affaires du groupe depuis novembre 2018.

Note 4.2. Autres produits opérationnels

Autres produits opérationnels	En milliers d'euros		
	31-12-2018	31-12-2017	Ecart
Autres produits opérationnels	12.611	10.273	2.338

Les autres produits opérationnels sont composés principalement de récupérations diverses auprès des compagnies d'assurances et auprès d'autres débiteurs ainsi que des revenus de mises à disposition de biens et de personnes.

Note 4.3. Charges opérationnelles

Charges opérationnelles hors dotations nettes aux amortissements, dépréciations de valeur et provisions	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.3.1	-4.280	-3.888
Biens et services divers	4.3.2	-223.182	-220.183
Frais de personnel	4.3.3	-130.685	-128.075
Autres charges opérationnelles	4.3.4	-11.040	-10.116
Total des charges opérationnelles		-369.187	-362.262
Dont coûts liés aux contrats de location simple	4.3.2	-22.112	-23.461

4.3.1. Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées

Cette rubrique enregistre principalement le coût du matériel de transport sorti de stock pour les projets d'entretien et de réparation et le coût des travaux pour tiers.

4.3.2. Biens et services divers

Les biens et services divers sont composés de :

	31-12-2018	31-12-2017
Achats de matériel d'exploitation	-10.273	-11.313
Loyers et charges locatives (Voir Note 7.5)	-15.131	-16.323
Charges d'entretien et de réparation	-51.480	-63.133
Fournitures faites au groupe	-7.534	-7.676
Rétributions de tiers (Voir Note 7.5)	-68.161	-63.831
Redevances et contributions	-45.144	-34.163
Assurances non relatives au personnel	-13.616	-13.779
Autres services et biens divers	-11.843	-9.965
	-223.182	-220.183

En 2018, les services et biens divers enregistrent une augmentation principalement liée à l'intégration globale de Dunkerque LNG dans la consolidation depuis novembre 2018 et aux coûts liés aux projets d'acquisition (8,5 M€). Les efforts d'efficience réalisés par le groupe et la diminution des coûts d'inspections d'installations, principalement relatifs à la canalisation TENP, ont permis de compenser partiellement l'augmentation susmentionnée de coûts.

Les coûts liés aux contrats de location simple relatifs aux bâtiments, installations et véhicules sont comptabilisés dans la rubrique 'Loyers et charges locatives' tandis que ceux relatifs aux sites mis à disposition du groupe sont comptabilisés dans la rubrique 'Redevances et contributions'.

4.3.3. Frais de personnel

Les frais de personnel sont en augmentation de 2.610 k€. Cette dernière s'explique par l'intégration de Dunkerque LNG depuis novembre 2018 ainsi que par l'inflation et le coût de la programmation sociale.

L'effectif moyen du groupe s'élève à 1.252 personnes en 2018 contre 1.202 en 2017.
 Exprimés en moyenne ETP (équivalents temps plein), ces chiffres deviennent respectivement 1.210,7 en 2018 contre 1.162,0 en 2017.

Emploi	Exercice		Exercice précédent	
	Total en unités	Total en ETP	Total en unités	Total en ETP
Nombre moyen de travailleurs	1.252	1.210,7	1.202	1.162,0
Fluxys	54	47,4	46	41,6
Cadres	42	36,6	35	31,3
Statutaires	12	10,8	11	10,3
Fluxys Belgium	861	831,2	878	847,3
Cadres	267	260,5	272	265,4
Statutaires	594	570,7	606	581,9
Fluxys LNG	38	37,1	39	38,8
Cadres	4	3,9	4	4,2
Statutaires	34	33,1	35	34,6
Flux Re	1	0,5	1	0,5
Fluxys Europe	1	0,1	1	0,1
FluxSwiss	6	6,0	6	6,0
Fluxys TENP	12	11,5	11	11,0
Fluxys Deutschland	5	4,6	5	5,0
GMSL	96	95,1	96	95,0
Fluxys BBL	0	0,0	0	0,0
Transitgas	51	49,1	51	49,6
Tenp KG	2	1,6	2	1,6
Interconnector (UK)	55	54,5	66	65,5
Gaz-Opale	55	55,0	-	-
Dunkerque LNG	17	17,0	-	-

Emploi

	Exercice		Exercice précédent	
	Total en unités	Total en ETP	Total en unités	Total en ETP
Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	1.237	1.197,0	1.194	1.152,6
Fluxys	58	51,1	51	44,0
Cadres	48	41,8	39	32,7
Statutaires	10	9,3	12	11,3
Fluxys Belgium	854	826,1	868	838,5
Cadres	265	259,2	270	263,5
Statutaires	589	566,9	598	575,0
Fluxys LNG	39	37,8	39	38,6
Cadres	4	3,8	4	4,0
Statutaires	35	34,0	35	34,6
Flux Re	1	0,5	1	0,5
Fluxys Europe	0	0,0	1	0,1
FluxSwiss	6	6,0	7	6,8
Fluxys TENP	12	12,0	11	11,0
Fluxys Deutschland	4	4,0	5	5,0
GMSL	94	93,6	97	96,5
Fluxys BBL	1	0,1	0	0,0
Transitgas	51	49,3	50	48,4
Tenp KG	2	1,6	2	1,6
Interconnector (UK)	43	42,9	62	61,6
Gaz-Opale	55	55,0	-	-
Dunkerque LNG	17	17,0	-	-

4.3.4. Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles comprennent les précomptes immobiliers, les taxes locales ainsi que les moins-values sur cessions ou désaffectations d'immobilisations corporelles.

Ces dernières ont représenté une charge de 154 k€ en 2018, contre 447 k€ en 2017.

4.3.5. Dotations nettes aux amortissements, dépréciations de valeur et provisions

Dotations nettes aux amortissements, dépréciations de valeur et provisions		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Amortissements	4.3.5.1	-381.567	-419.367
Immobilisations incorporelles		-109.989	-119.592
Immobilisations corporelles		-271.578	-299.775
Dépréciations de valeur		-448	831
Immobilisations incorporelles		0	0
Sur stocks		-400	831
Sur créances commerciales		-48	0
Provisions pour risques et charges		7.960	6.400
Total des dotations nettes aux amortissements, aux dépréciations de valeur et aux provisions		-374.055	-412.136

4.3.5.1. Amortissements

Les immobilisations incorporelles issues des regroupements d'entreprises ont fait l'objet d'un amortissement conformément aux méthodes comptables, à savoir principalement sur 40 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique de réseau de transport et d'installation

de stockage de gaz naturel en Belgique', sur 20 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique d'installation de GNL' et entre 20 et 45 ans pour les portefeuilles de clients acquis.

La diminution des amortissements actés durant la période s'explique par le fait que les immobilisations incorporelles 'Interconnector (UK)' sont complètement amorties depuis septembre 2018, date de la fin des principaux contrats à long terme. Cette diminution est atténuée par le début des amortissements sur l'immobilisation incorporelle issue du regroupement d'entreprises avec Dunkerque LNG en octobre 2018. Cette dernière est amortie en majeure partie sur une période légèrement supérieure à 18 ans tandis que le solde est amorti sur une période légèrement supérieure à 40 ans.

Par ailleurs, le plan d'amortissements des installations 'Interconnector (UK)' avait été révisé en 2016. Cette révision prospective des amortissements s'expliquait notamment par le fait que les contrats de souscription de capacités à long terme tombaient à échéance en septembre 2018. Les amortissements actés en 2018, conformément au plan d'amortissement révisé, sont dès lors en diminution depuis septembre 2018.

L'actualisation des dividendes futurs estimés, basée sur modèle 'Dividend Discount Model', supporte la valeur comptable des immobilisations corporelles 'Interconnector (UK)' qui s'élève à 407,0 millions € au 31 décembre 2018.

La valeur d'utilité de ces installations est très sensible aux hypothèses retenues, la majeure partie des ventes de capacités se réalisant sur base de contrats à court terme. Les hypothèses ont été fixées par le groupe sur base de sa meilleure estimation de la demande future de marché, des investissements de maintien nécessaires ainsi que de l'évolution estimée des charges opérationnelles. Les hypothèses retenues par le groupe sont revues chaque année.

En outre, les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles enregistraient, en 2017, des amortissements complémentaires actés, pour un montant de 14,8 millions €, sur certaines composantes des installations TENP en Allemagne, la valeur comptable de ces dernières ayant été ramenée à zéro.

Enfin, le groupe intègre globalement la filiale Dunkerque LNG depuis novembre 2018. Les amortissements actés sur les immobilisations corporelles du terminal GNL de Dunkerque s'étalent sur une période légèrement supérieure à 40 ans et sont inclus dans le compte de résultat du groupe depuis la date de prise de contrôle de la société, à savoir depuis début novembre 2018.

Note 4.4.1. Profit net suite aux variations de périmètre

En 2018, cette rubrique enregistre les effets favorables de la comptabilisation à la juste valeur de la participation de 25% initialement détenue en Dunkerque LNG (280,1 millions €) liée à l'opération de regroupement d'entreprises. Elle enregistre par ailleurs la plus-value réalisée en consolidation sur la vente de Swedegas Holding (23,8 millions €) en novembre 2018 (voir Note 3).

Note 4.4.2. Produits financiers

Produits financiers	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Dividendes de sociétés non consolidées		0	9
Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie	4.4.2.1	6.973	7.801
Autres intérêts	4.4.2.2	8.190	6.652
Désactualisation des provisions	4.4.2.3	0	764
Autres produits financiers	4.4.2.4	7.672	6.044
Total		22.835	21.270

4.4.2.1. Les intérêts sur placements et équivalents de trésorerie sont principalement issus, en 2018, de placements comptabilisés au coût amorti conformément à IFRS 9.

4.4.2.2. L'augmentation durant l'année du montant des prêts octroyés à la société TAP explique la progression des intérêts perçus par le groupe. A noter que ces prêts octroyés ont été remboursés fin décembre 2018, date à laquelle TAP a finalisé son financement externe.

4.4.2.3. En 2017, les effets d'actualisation des provisions résultaient dans la comptabilisation d'un produit tandis qu'ils représentent une charge financière en 2018. Les taux utilisés pour l'actualisation de ces engagements expliquent cette évolution (voir Note 5.13).

4.4.2.4. Les autres produits financiers enregistrent principalement les différences de change réalisées dans le cadre de nos opérations en GBP et CHF, montant compensé en partie par la variation de valeur des instruments financiers (voir Note 4.5.3).

Note 4.5. Charges financières et variation de la juste valeur des instruments financiers

Charges financières	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Charges d'intérêts sur dettes	4.5.1	-67.246	-81.069
Désactualisation des provisions	4.4.2.3	-1.503	-678
Autres charges financières	4.5.2	-5.980	-14.085
Total		-74.729	-95.832

4.5.1. Les charges des dettes comprennent essentiellement les intérêts sur les emprunts conclus auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), sur les emprunts obligataires, sur les dettes de location-financement, sur les emprunts bancaires, sur les emprunts en devises des filiales, sur les passifs réglementaires ainsi que sur les financements à court et moyen terme mis en place afin de couvrir les besoins financiers du groupe.

En 2017, FluxSwiss et Transitgas ont procédé à une renégociation de leurs emprunts et ont, par la même occasion, dénoué les instruments de couverture des cash-flows, ces « interest rate swaps » n'étant plus entièrement efficaces dans un environnement de taux d'intérêts négatifs. Le coût du dénouement des « interest rate swaps » est recyclé progressivement en résultat (4.292 k€ amortis en 2018 via cette rubrique et 4.112 k€ en 2017).

En 2018, les charges d'intérêts diminuent principalement grâce aux conditions favorables des nouveaux emprunts. Cette diminution est toutefois atténuée par l'intégration dans la consolidation des charges d'intérêts de Dunkerque LNG.

4.5.2. Les autres charges financières étaient impactées négativement, en 2017, par l'effet des variations du cours des CHF..

4.5.3. Variation de la juste valeur des instruments financiers

Variation de la juste valeur des instruments financiers	En milliers d'euros		
	Note	31-12-2018	31-12-2017
Utilisation et variation de la juste valeur des instruments financiers	4.5.3	-5.544	-2.924
Total		-5.544	-2.924

4.5.3. Cette rubrique enregistre le résultat lié à l'utilisation des instruments financiers. L'évolution de cette rubrique s'explique principalement par les instruments 'cross currency interest rate swaps' liés au CHF. L'évolution des instruments financiers est détaillée en Note 6.

Note 4.6. Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 16.587 k€ en 2018 contre 15.294 k€ en 2017.

En 2018, Dunkerque LNG contribue positivement au résultat des sociétés mises en équivalence à concurrence de 13.312 k€ pour 10 mois, la société étant consolidée globalement depuis novembre 2018, tandis que Swedegas Holding contribue pour un montant de 4.414 k€, société qui a été vendue en novembre 2018.

Une partie des coûts liés au projet TAP en cours de construction ne peut être activée, ce qui pèse sur le résultat en 2018 tout comme en 2017.

Note 4.7. Charges d'impôt sur le résultat

La ventilation des charges d'impôt s'établit comme suit :

Charges d'impôt sur le résultat		En milliers d'euros		
	Note	31-12-2018	31-12-2017	Ecart
Impôts exigibles	4.7.1	-94.388	-113.262	18.874
Impôts différés	4.7.2	40.985	100.268	-59.283
Total	4.7.3	-53.403	-12.994	-40.409

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à 53.403 k€ en 2018 contre 12.994 k€ en 2017.

Cette charge se décompose comme suit :

4.7.1. Impôts exigibles		En milliers d'euros		
		31-12-2018	31-12-2017	Ecart
Impôts sur le résultat de l'exercice		-95.471	-114.131	18.660
Impôts et précomptes dus ou versés		-100.400	-113.296	12.896
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif		5.614	2.435	3.179
Suppléments d'impôts estimés portés au passif		-685	-3.270	2.585
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs		1.083	869	214
Total		-94.388	-113.262	18.874

Les charges d'impôt exigible diminuent de 18.874 k€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation s'explique principalement, d'une part, par la réforme fiscale en Belgique qui a réduit le taux nominal d'impôt de 33,99% en 2017 à 29,58% en 2018 et, d'autre part, par la diminution de la base taxable, notamment en Interconnector (UK).

4.7.2. Impôts différés

En milliers d'euros

	31-12-2018	31-12-2017	Ecarts
Afférents à la naissance ou au renversement des différences temporelles	40.985	66.751	-25.766
Ecarts issus de l'évaluation des immobilisations	42.109	62.387	-20.278
Ecarts issus des provisions	-2.984	779	-3.763
Autres écarts	1.860	3.585	-1.725
Afférents aux variations des taux d'impôt ou à l'assujettissement à des impôts nouveaux	0	33.517	-33.517
Afférents aux changements de méthodes comptables et aux erreurs fondamentales	0	0	0
Afférents aux changements de statut fiscal d'une entreprise ou de ses actionnaires	0	0	0
Total	40.985	100.268	-59.283

Les impôts différés sont principalement influencés par l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations incorporelles et corporelles. La diminution des amortissements actés sur les immobilisations 'Interconnector (UK)' en 2018 et les amortissements complémentaires actés sur les installations TENP en 2017 (voir Note 4.3.5.1) expliquent l'évolution de l'utilisation des impôts différés issus de l'évaluation des immobilisations.

Les autres écarts étaient impactés en 2017 par les différences de change non réalisées prises en résultat dans les états financiers consolidés en IFRS ainsi que par la quote-part taxable des dividendes.

Grâce à la réforme de l'impôt des sociétés en Belgique, le taux nominal d'impôts est passé de 33,99% en 2017 à 29,58% en 2018 et passera à 25% à partir de 2020. Cette diminution progressive du taux a généré, en 2017, une révision non récurrente des impôts différés

comptabilisés dans le passé pour un montant de 31.831 k€. Cette révision concernait essentiellement les impôts différés comptabilisés lors des exercices d'allocation de prix issus d'opérations de regroupement d'entreprises.

Ces éléments non récurrents justifient en grande partie la diminution de l'impact favorable des impôts différés en 2018.

4.7.3. Rapprochement entre le taux d'impôt applicable et le taux d'impôt effectif moyen

En milliers d'euros

	31-12-2018	31-12-2017	Ecart
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt applicable – Exercice	-143.177	-55.339	-87.838
<i>Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies</i>	500.620	178.103	322.517
<i>Résultat des sociétés mises en équivalence (-)</i>	-16.587	-15.294	-1.293
Résultat avant impôts	484.033	162.809	321.224
Taux d'impôt applicable	29,58%	33,99%	
Impacts justifiant le passage vers le taux d'impôt effectif moyen	88.691	41.476	47.215
Taux différents d'autres juridictions	8.974	14.363	-5.389
Impact des changements de taux	0	33.517	-33.517
Revenus non taxables	90.201	0	90.201
Frais non déductibles	-10.484	-7.617	-2.867
Quote-part taxable de dividendes	0	955	-955
Intérêts notionnels déductibles	0	247	-247
Autres	0	11	-11
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt effectif moyen – Exercice	-54.486	-13.863	-40.623
Résultat avant impôts	484.033	162.809	321.224
Taux d'impôt effectif moyen	11,26 %	8,51 %	2,75 %
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	1.083	869	214
Total des impôts	-53.403	-12.994	-40.409

L'impact des changements de taux était impacté en 2017 par la réforme fiscale en Belgique (voir Note 4.7.2). Les revenus non taxables correspondent au profit net suite aux variations de périmètre (voir Note 4.4.1). L'augmentation en 2018 des frais non déductibles est justifiée principalement par les frais liés aux projets d'acquisition.

Note 4.8. Résultat net de la période

Résultat net de la période	En milliers d'euros		
	31-12-2018	31-12-2017	Ecart
Part des intérêts minoritaires	37.709	44.633	-6.924
Part du groupe	409.508	120.476	289.032
Total du résultat net de la période	447.217	165.109	282.108

Le résultat net du groupe Fluxys s'élève à 447.217 k€ en 2018 contre 165.109 k€ en 2017, soit une augmentation de 282.108 k€.

En 2018, le résultat enregistre les effets favorables de la comptabilisation à la juste valeur de la participation de 25% initialement détenue en Dunkerque LNG (280,1 millions €) liée à l'opération de regroupement d'entreprises. Il enregistre par ailleurs la plus-value réalisée en consolidation sur la vente de Swedegas Holding (23,8 millions €) en novembre 2018.

En 2017, le résultat était impacté favorablement par la révision des impôts différés liée aux réformes fiscales (33,5 millions €).

En dehors des éléments non récurrents susmentionnés, le résultat du segment 'Fluxys Belgium' progresse de 3,1 millions €, principalement grâce à l'évolution des OLO (de 0,74% en 2017 vers 0,81% en moyenne en 2018), aux gains d'efficience réalisés et à la diminution du taux de taxation sur ces derniers.

Le résultat net des activités du segment 'Fluxys Europe' était impacté en 2017 par l'amortissement complémentaire acté sur les installations TENP (10,2 millions €). En 2018, le résultat net bénéficie de ventes de capacités interruptibles et de reverse flow en FluxSwiss et de revenus additionnels en BBL. Cet effet est atténué par la diminution du taux de change CHF, par la diminution des rendements autorisés durant la nouvelle période réglementaire en Allemagne ainsi que par la contribution à la baisse d'Interconnector (UK), cette dernière étant impactée par la fin des principaux contrats à long terme en septembre 2018.

Note 5. Bilan sectoriel

Bilan sectoriel au 31-12-2018				En milliers d'euros
	Fluxys Belgium	Fluxys Europe	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	2.181.771	3.372.854	0	5.554.625
Immobilisations incorporelles	212.413	1.525.052	0	1.737.465
Goodwill	1.924	0	0	1.924
Participations mises en équivalence	16	240.440	0	240.456
Autres actifs financiers	77.525	12.810	0	90.335
Stocks	29.103	10.966	0	40.069
Créances commerciales nettes	94.051	57.433	0	151.484
Autres actifs			775.374	775.374
				8.591.732
Passifs portants intérêts	1.881.835	1.819.185		3.701.020
Autres passifs financiers	1.794	4.934		6.728
Autres passifs			1.261.465	1.261.465
				4.969.213
Capitaux propres			3.622.519	3.622.519
				8.591.732

Bilan sectoriel au 31-12-2017

En milliers d'euros

	Fluxys Belgium	Fluxys Europe	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	2.250.659	1.820.481	0	4.071.140
Immobilisations incorporelles	226.563	367.313	0	593.876
Goodwill	1.924	0	0	1.924
Participations mises en équivalence	16	551.335	0	551.351
Autres actifs financiers	81.179	16.832	0	98.011
Stocks	27.856	2.035	0	29.891
Créances commerciales nettes	106.030	45.177	0	151.207
Autres actifs			997.206	997.206
				6.494.606
Passifs portants intérêts	2.219.830	1.141.309		3.361.139
Autres passifs financiers	0	2.006		2.006
Autres passifs			800.417	800.417
				4.163.562
Capitaux propres			2.331.044	2.331.044
				6.494.606

Note 5.1. Immobilisations corporelles

Mouvements des immobilisations corporelles				
	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz	Stockage de gaz
Valeurs comptables brutes				
Au 31-12-2016	53.244	174.462	6.269.343	378.561
Investissements	442	2.985	34.456	1.648
Subsides reçus	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	-50	-38	-4.002	0
Transferts internes	0	96	1.595	852
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Ecart de conversion	-485	0	-155.640	0
Au 31-12-2017	53.151	177.505	6.145.752	381.061
Investissements	1.299	360	23.617	604
Subsides reçus	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	-73	0	-3.428	0
Transferts internes	0	77	3.489	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	216.365	0	0
Ecart de conversion	0	0	40.600	0
Au 31-12-2018	54.377	394.307	6.210.030	381.665

En milliers d'euros

Terminaux GNL	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
1.145.793	46.103	58.317	132.644	8.258.467
4.025	57	8.146	92.341	144.100
-1.774	0	0	-342	-2.116
-785	-230	-974	-124	-6.203
-2.579	0	0	36	0
0	0	0	0	0
0	47	-24	0	-156.102
1.144.680	45.977	65.465	224.555	8.238.146
4.686	33	5.795	202.037	238.431
0	0	0	0	0
-24	0	-8.569	0	-12.094
2.850	0	0	-6.416	0
1.136.358	0	106.396	37.653	1.496.772
0	0	-10	0	40.590
2.288.550	46.010	169.077	457.829	10.001.845

Mouvements des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz	Stockage de gaz
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31-12-2016	0	-92.986	-2.796.036	-209.190
Amortissements actés	0	-3.460	-250.036	-10.768
Cessions et désaffectations	0	2	2.998	0
Transferts internes	0	0	0	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	71.651	0
Au 31-12-2017	0	-96.444	-2.971.423	-219.958
Amortissements actés	0	-4.693	-211.826	-10.578
Cessions et désaffectations	0	0	68	0
Transferts internes	0	0	0	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	-16.475	0
Au 31-12-2018	0	-101.137	-3.199.656	-230.536
Valeurs comptables nettes au 31-12-2018	54.377	293.170	3.010.374	151.129
Valeurs comptables nettes au 31-12-2017	53.151	81.061	3.174.329	161.103

En milliers d'euros

Terminaux GNL	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
-757.871	-43.513	-43.271	0	-3.942.867
-28.862	-145	-6.504	0	-299.775
1	0	922	0	3.923
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	12	50	0	71.713
-786.732	-43.646	-48.803	0	-4.167.006
-38.369	-66	-6.046	0	-271.578
20	0	7.744	0	7.832
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	7	0	-16.468
-825.081	-43.712	-47.098	0	-4.447.220
1.463.469	2.298	121.979	457.829	5.554.625
357.948	2.331	16.662	224.555	4.071.140

Mouvements des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz	Stockage de gaz
Valeurs comptables nettes au 31-12-2018 dont :	54.377	293.170	3.010.374	151.129
Immobilisations corporelles suivant modèle du coût	54.377	293.170	3.010.374	151.129
Immobilisations corporelles suivant modèle de réévaluation	0	0	0	0
Valeurs comptables nettes au 31-12-2018 des immobilisations détenues en location-financement (1)	0	0	46.023	0
Informations complémentaires				
Valeurs comptables nettes des immobilisations temporairement inutilisées	110	0	0	0

(1) Immobilisations détenues en location-financement auprès de FL Zeebrugge NV (voir Note 3.4).

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations de transport, de stockage à Loenhout et des terminaux GNL de Zeebrugge et Dunkerque. En 2018, le groupe Fluxys a procédé à des investissements à concurrence de 238,4 M€. Les principaux investissements réalisés concernent:

- les installations de transport (171,4 M€; principalement dans le cadre des installations 'EUGAL' en Allemagne) et
- les installations du Terminal GNL (66,2 M€; dont 56,6 M€ dans le cadre de la construction du cinquième réservoir au Terminal GNL de Zeebrugge).

Dans le cadre des investissements en cours ou prévus, le groupe Fluxys Belgium s'est engagé dans le cadre de contrats Engineering, Procurement and Construction Management pour un total de 13,8 M€ au 31-12-2018. Les investissements prévus par le groupe dans le cadre des installations 'EUGAL' s'élèvent à 320 M€. Les immobilisations corporelles de Dunkerque LNG ont été intégrées en variation de périmètre à la date de la prise de contrôle au 31/10/2018 (voir Note 3.1.1).

En milliers d'euros

Terminaux GNL	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
1.463.469	2.298	121.979	457.829	5.554.625
1.463.469	2.298	121.979	457.829	5.554.625
0	0	0	0	0
0	0	0	0	46.023
0	0	0	0	110

Les coûts d'emprunts activés sur les investissements en cours de construction s'élèvent à 4,1 M€ en 2018 contre 3,5 M€ en 2017. Le taux d'intérêts utilisé est basé sur le coût des emprunts concernés.

Les amortissements actés durant la période s'élèvent à 271,6 M€ et reflètent le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques liés à ces immobilisations corporelles.

Les immobilisations utilisées dans le cadre du marché régulé sont amorties sur les durées d'utilité reprises au point 8 des méthodes comptables (Note 2), sans tenir compte d'une valeur résiduelle, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

Les autres immobilisations sont amorties sur leurs durées prévues d'utilisation par le groupe, en fonction des contrats conclus ou potentiels et d'hypothèses raisonnables de marché et ce, sur base du principe de rattachement des produits et des charges.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour ces installations, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

A la date de clôture, le groupe n'a identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé corporel pourrait avoir subi une perte de valeur (voir Note 4.3.5.1).

Note 5.2. Immobilisations incorporelles

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles				En milliers d'euros
	Logiciels d'application	Immobilisations 'gestionnaire unique de réseau'	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Total
Valeurs comptables brutes				
Au 31-12-2016	32.795	244.600	793.832	1.071.227
Investissements	3.515	0	0	3.515
Cessions et désaffectations	-5.205	0	0	-5.205
Ecart de conversion	0	0	-57.203	-57.203
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2017	31.105	244.600	736.629	1.012.334
Investissements	4.128	0	0	4.128
Cessions et désaffectations	-10.662	0	0	-10.662
Ecart de conversion	0	0	14.149	14.149
Variations de périmètre	4.477	0	1.234.653	1.239.130
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2018	29.048	244.600	1.985.431	2.259.079

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	Logiciels d'application	Immobilisations 'gestionnaire unique de réseau'	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Total
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31-12-2016	-25.698	-54.514	-251.675	-331.887
Dotations aux amortissements et dépréciations de valeur	-4.006	-8.765	-106.821	-119.592
Cessions et désaffectations	5.205	0	0	5.205
Ecart de conversion	0	0	27.816	27.816
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2017	-24.499	-63.279	-330.680	-418.458
Dotations aux amortissements et dépréciations de valeur	-3.872	-8.766	-97.351	-109.989
Cessions et désaffectations	10.593	0	0	10.593
Ecart de conversion	0	0	-3.760	-3.760
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2018	-17.778	-72.045	-431.791	-521.614

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	Logiciels d'application	Immobilisations 'gestionnaire unique de réseau'	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Total
Valeurs comptables nettes au 31-12-2018	11.270	172.555	1.553.640	1.737.465
Valeurs comptables nettes au 31-12-2017	6.606	181.321	405.949	593.876

Les immobilisations incorporelles comprennent la valeur nette comptable des logiciels d'application et des droits d'émission, la valeur pour le groupe Fluxys de la nomination de Fluxys Belgium et de Fluxys LNG en tant que gestionnaires uniques de réseau ainsi que la valeur de portefeuilles de clients acquis.

Les logiciels d'application repris en immobilisations incorporelles sont ceux qui sont développés ou acquis par le groupe et qui présentent un caractère d'investissement. Ces logiciels sont amortis linéairement. Les principaux investissements réalisés durant l'exercice correspondent aux développements de logiciels dans le cadre de la gestion des flux gaziers, des actifs et des outils administratifs y relatifs.

Les regroupements d'entreprises en Fluxys ont été réalisés par l'application de la méthode de l'acquisition. Dans le cadre de la mise à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris, le groupe a comptabilisé des actifs incorporels correspondant à la valeur, pour le groupe, de la nomination de Fluxys Belgium en tant que gestionnaire unique du réseau de transport de gaz naturel et d'installation de stockage et de celle de Fluxys LNG en tant que gestionnaire unique d'installation de GNL. Fluxys a par ailleurs comptabilisé la valeur des portefeuilles de clients relatifs aux sociétés FluxSwiss, Fluxys TENP, Interconnector (UK), GMSL, Dunkerque LNG et aux activités de Hub. Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations sont décrites dans les méthodes comptables (voir Note 2.7). A noter que l'immobilisation incorporelle 'HUB en Belgique' sera complètement amortie en 2023, l'immobilisation FluxSwiss en 2034 et l'immobilisation Dunkerque en majeure partie en 2037 et en 2061 pour le solde.

Les variations de périmètre enregistrent, en 2018, l'entrée des immobilisations incorporelles de Dunkerque LNG suite à la première consolidation globale de la société depuis sa prise de contrôle par le groupe en date du 31/10/2018 (voir Note 3.1.1).

A la date de clôture, le groupe n'a identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé incorporel pourrait avoir subi une perte de valeur.

Note 5.3. Goodwill

Goodwill	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Goodwill Fluxys Belgium SA	1.924	1.924
Total	1.924	1.924

Le *goodwill* enregistré dans les états financiers du groupe est issu de l'opération de regroupement d'entreprises réalisée en septembre 2010, date à laquelle Publigaz a apporté sa participation en Fluxys Belgium SA à Fluxys.

Le montant de 1.924 k€ correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises par rapport à la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables en date du 10 septembre 2010. Il est affecté à l'unité génératrice de trésorerie 'activités régulées en Belgique' pour le test de dépréciation de valeur.

Note 5.4. Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Au 31 décembre 2018, le groupe Fluxys dispose des participations suivantes qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence :

- TENP GMBH (50 %),
- TAP (19 %),
- Balansys (50 %),
- LNG Link Investment (25 %),
- Mahon Shipping (25 %),
- E-Loops (51%),
- Rostock LNG (51%),
- Senfluga Energy Infrastructure Holdings SA (20%).

Mouvements des participations mises en équivalence	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Participations mises en équivalence à l'ouverture	551.351	500.188
Investissements	40.500	270
Quote-part dans le résultat net global	21.308	17.143
Dividendes versés	-13.952	-148
Variations de périmètre	-183.976	0
Ecart de conversion	189	-2.435
Augmentations de capital	36.283	60.614
Réductions de capital	-211.247	-24.281
Participations mises en équivalence à la clôture	240.456	551.351

Les investissements de 2018 correspondent aux participations acquises en Senfluga Energy Infrastructure Holdings SA et en Rostock LNG.

Le résultat des participations mises en équivalence est impacté, en 2018, par les contributions favorables de Dunkerque LNG, jusqu'à la prise de contrôle en novembre 2018, et de Swedegas Holding jusqu'à la vente de la participation en novembre 2018.

Les dividendes versés enregistrent les effets du dividende payé par Dunkerque LNG en 2018, à l'issue de son premier exercice d'exploitation, et de l'absence de dividende versé par la société GasBridge 2 en 2017.

En 2018, la participation de 25% initialement détenue en Dunkerque LNG est sortie des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence lors de la prise de contrôle de la société en novembre 2018, société dorénavant consolidée globalement. Par ailleurs, les 50% détenus en Swedegas Holding ont été vendus par le groupe en novembre. Ces 2 opérations sont comptabilisées dans les variations de périmètre.

En 2018, les augmentations de capital correspondent aux apports de capital en TAP. Les réductions de capital proviennent de la société Dunkerque LNG et ce, suite à la mise en place d'un financement externe dans la société une fois le terminal mis en service. Ces réductions de capital ont eu lieu avant la prise de contrôle de la société par le groupe.

Note 5.5. Autres actifs financiers

Autres actifs financiers		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Actions évaluées au coût	5.5.1	2.744	2.777
Titres de placement à la juste valeur par le compte de résultat	5.5.2/6	0	81.092
Titres de placement au coût amorti	5.5.2/6	9.656	0
Autres placements financiers au coût amorti	5.5.2/6	65.990	0
Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	5.5.3/6	4.625	0
Instruments financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5.5.4/6	5.708	9.801
Autres actifs financiers au coût		272	253
Total		88.995	93.923

5.5.1. Les actions de ces sociétés, qui exercent des activités qui intéressent le groupe Fluxys, sont détenues dans l'intention de les maintenir à long terme sans toutefois pouvoir y exercer un contrôle ou une influence notable. Ces actions n'étant pas cotées sur un marché actif, elles sont valorisées au coût d'acquisition.

5.5.2. Ces rubriques enregistrent les placements de trésorerie ayant une échéance supérieure à un an. Ils sont principalement issus de Flux Re dont la trésorerie est destinée à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance. L'échéance de ces placements se situe entre 2020 et 2027.

5.5.3. Au 31-12-2018, les instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat concernent principalement les instruments dérivés liés à la devise SEK. Swedegas Holding ayant été vendue, le groupe a dénoué la couverture du risque sur la devise SEK et neutralisé ces instruments. Toutefois, un montant doit encore être perçu en cash par le groupe dans les années à venir (voir Note 6).

5.5.4. Au 31-12-2018, les instruments financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global concernent principalement les instruments dérivés conclus en vue de couvrir le risque encouru par le groupe au niveau de la devise CHF et au niveau des taux d'intérêts (couverture via des caps). Au 31-12-2017, les instruments financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global concernaient principalement les instruments dérivés conclus en vue de couvrir le risque encouru par le groupe au niveau des devises CHF et SEK (voir Note 6).

Note 5.6. Autres créances et autres actifs non courants

Autres créances	Notes	En milliers d'euros	
		31-12-2018	31-12-2017
Prêts non courants	5.6.1	99.957	110.673
Appels de fonds et autres	5.6.2	9.319	357.591
Total		109.276	468.264

5.6.1. Interconnector (UK) a souscrit des obligations de F L Zeebrugge, dont l'échéance ultime se situe en novembre 2025. Ces obligations en euros portent intérêts à taux fixe.

5.6.2. Dans le cadre des installations en cours de construction, des prêts d'actionnaires ont été versés à TAP jusqu'en fin 2018. TAP a toutefois remboursé ces prêts au groupe en fin décembre 2018, une fois son financement externe finalisé.

Echéancier des autres créances non courantes au 31-12-2018	En milliers d'euros		
	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts non courants	60.402	39.555	99.957
Appels de fonds et autres	9.319	0	9.319
Total	69.721	39.555	109.276

Echéancier des autres créances non courantes au 31-12-2017		En milliers d'euros	
	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts non courants	52.857	57.816	110.673
Appels de fonds et autres	357.591	0	357.591
Total	410.448	57.816	468.264

Autres actifs non courants		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Excédents d'actifs de couverture 'IAS 19 avantages du personnel'	5.14	16.127	11.607
Charges d'assurance à reporter	5.6.3	2.538	4.222
Total		18.665	15.829

5.6.3. Fluxys LNG s'est assurée contre certains risques encourus dans le cadre du projet *transshipment* auprès de Credendo. Cette assurance s'étend jusqu'en 2021.

La partie non échue de cette prime payée est reprise sous cette rubrique pour la partie échéant dans plus d'un an tandis que la partie échéant dans l'année est reprise dans la rubrique 'Autres actifs courants' (voir Note 5.10.1).

Note 5.7. Stocks

Valeur comptable des stocks	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Stocks de fournitures	24.942	16.628
Valeur comptable brute	31.708	22.997
Dépréciations de valeur	-6.766	-6.369
Stocks de marchandises	14.897	13.113
Valeur comptable brute	14.897	13.110
Dépréciations de valeur	0	3
Commandes en cours d'exécution	230	150
Valeur comptable brute	230	150
Dépréciations de valeur	0	0
Total	40.069	29.891

Les stocks de matériel relatif au réseau de transport sont à leur niveau normal d'exploitation. Leur évolution s'explique par l'intégration des stocks de fournitures de Gaz-Opale (pas inclus dans l'impact des mouvements de stocks sur le résultat).

Impact des mouvements de stocks sur le résultat	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Constitutions ou utilisations de stocks	2.678	4.974
Dépréciations de valeur	-400	831
Total	2.278	5.805

Note 5.8. Clients et autres débiteurs

Clients et autres débiteurs		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Créances commerciales brutes		153.051	153.970
Dépréciations de valeur		-1.567	-2.763
Créances commerciales nettes	5.8.1	151.484	151.207
Autres débiteurs		44.822	58.866
Total		196.306	210.073

5.8.1. Compte tenu des délais de paiement accordés aux clients, d'une politique de suivi rigoureux de ses créances commerciales et d'une évaluation systématique de la capacité financière de ses contreparties, le groupe Fluxys limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration (voir Note 6).

Les pertes de crédit attendues et comptabilisées sur les clients et autres débiteurs sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

Les créances commerciales se décomposent comme suit par ancienneté de solde :

Créances commerciales nettes par ancienneté de solde		En milliers d'euros	
		31-12-2018	31-12-2017
Créances non échues		147.889	150.305
Créances échues < 3 mois		3.399	680
Créances échues 3 - 6 mois		96	0
Créances échues > 6 mois		0	0
Créances litigieuses ou douteuses		100	222
Total		151.484	151.207

Les créances litigieuses ou douteuses concernent essentiellement les créances ouvertes sur des utilisateurs du réseau. Celles estimées irrécouvrables ont fait l'objet de dépréciations de valeur à concurrence de 100 %.

Note 5.9. Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements correspondent aux placements sous forme d'obligations, de papier commercial et de dépôts bancaires à plus de trois mois et maximum un an.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux placements sous forme de papier commercial dont l'échéance au moment de l'acquisition est de 3 mois maximum, aux dépôts à terme auprès d'établissements de crédit, aux comptes courants bancaires et aux avoirs en caisse.

Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Placements à court terme	270.215	162.696
Trésorerie et équivalents de trésorerie	296.558	265.668
Equivalents de trésorerie	0	0
Comptes à court terme	22.707	73.665
Soldes bancaires	273.823	191.969
Argent en caisse	28	34
Total	566.773	428.364

Les pertes de crédit attendues et comptabilisées sur les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

Note 5.10. Autres actifs courants

Autres actifs courants		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Produits acquis		2.528	2.515
Charges à reporter		17.922	17.561
Autres actifs courants	5.10.1	1.792	2.956
Total		22.242	23.032

Les autres actifs courants sont principalement constitués par des charges payées d'avance pour 17.922 k€ (assurances, loyers, ...) et par divers produits acquis à encaisser.

5.10.1. Les autres actifs courants comprennent par ailleurs la quote-part à court terme des excédents d'actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements du groupe en matière de retraites (voir Notes 5.6 et 5.14).

Note 5.11. Capitaux propres

Publigaz a constitué la société anonyme Fluxys le 12 juillet 2010 dans laquelle elle a apporté sa participation (89,97 %) dans Fluxys Belgium SA le 10 septembre 2010.

Le 30 mars 2011, la Caisse de dépôt et placement du Québec a pris une participation dans le capital de Fluxys SA, à concurrence de 10 %, par le biais d'une augmentation de capital de 150,0 M€.

Le 28 novembre 2011, Fluxys a procédé à une seconde augmentation de capital de 300,0 M€.

Fluxys a procédé à d'autres augmentations de capital pour un montant total de 151,5 M€, dont 34,7 M€ non appelés. Ces dernières ont permis à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) d'entrer dans le capital de Fluxys tout comme le personnel et le management du groupe.

Au 31 décembre 2018, la structure actionnariale de Fluxys est la suivante :

- 77,54 % : Publigaz
- 19,91 % : Caisse de dépôt et placement du Québec
- 2,13 % : SFPI
- 0,42 % : Personnel et management

Ces augmentations de capital cadrent dans l'objectif fixé par le groupe de maintenir un ratio de solvabilité d'au moins un tiers de capitaux propres.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 1.483.557 k€, représentant principalement les 10,00 % que les minoritaires détiennent dans Fluxys Belgium SA et ses filiales (81.615 k€) ; les 49,35 % dans FluxSwiss (245.734 k€) ; les 23,68 % dans Interconnector (UK) (84.332 k€) ainsi que les 69,61% dans Dunkerque LNG (1.072.357 k€).

Annexe relative aux actions de la société mère

	Actions ordinaires	Actions préférentielles	Total
I. Mouvements du nombre d'actions			
1. Nombre d'actions, solde d'ouverture	86.816.972	0	86.816.972
2. Nombre d'actions émises	120.094	0	120.094
3. Nombre d'actions ordinaires annulées ou réduites (-)	0	0	0
4. Nombre d'actions préférentielles remboursées, converties ou réduites (-)	0	0	0
5. Autre augmentation (diminution)	0	0	0
6. Nombre d'actions, solde de clôture	86.937.066	0	86.937.066
II. Autres informations			
1. Valeur nominale des actions	Sans mention de valeur nominale		
2. Nombre d'actions en possession de l'entreprise elle-même	0	0	0
3. Acomptes sur dividendes payés pendant l'exercice	0	0	0

Note 5.12. Passifs portant intérêts

Passifs portant intérêts non courants		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Contrats de location-financement	5.12.1	101.655	111.812
Emprunts obligataires	5.12.2	943.168	942.590
Autres emprunts	5.12.3	1.737.103	1.104.426
Autres financements	5.12.4	95.343	157.538
Autres dettes	5.12.5	407.319	352.055
Partenariats	5.12.6	45.789	55.461
Total		3.330.377	2.723.882
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0

Passifs portant intérêts courants		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2018	31-12-2017
Contrats de location-financement	5.12.1	11.053	12.908
Emprunts obligataires	5.12.2	3.456	362.336
Autres emprunts	5.12.3	230.670	183.734
Autres financements	5.12.4	30.097	20.361
Autres dettes	5.12.5	95.367	57.918
Total		370.643	637.257
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0

5.12.1. La société Interconnector (UK) a conclu un contrat de leasing financier en euros à taux fixe qui vient à échéance en 2026. Ce contrat concerne des installations de compression à Zeebrugge.

5.12.2. Fluxys Belgium a émis en novembre 2014 et en octobre 2017 des emprunts obligataires pour un montant total de 700.000 k€. Ces obligations offrent des coupons annuels bruts entre 1,75 % et 3,25 %. Elles tomberont à échéance entre 2027 et 2034. L'émission réalisée en 2012 pour 350.000 k€ a été remboursée à son échéance en mai 2018.

Fluxys a conclu des émissions obligataires de type placement privé européen au cours des mois de décembre 2015 et de janvier 2016, pour un montant total de 250 M€. Un montant de 150 M€ a été émis sur une durée de 30 ans et le solde a été émis sur une durée de 20 ans. Ces obligations offrent des coupons annuels bruts entre 2,75 % et 3,08 %.

Ces transactions ont permis à Fluxys de diversifier les durations de ses financements à des conditions avantageuses.

5.12.3. Les autres emprunts enregistrent, au 31-12-2018 :

- Un emprunt sur 25 ans de 306,0 M€ à taux fixe contracté en décembre 2008 auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour le financement des investissements de développement du réseau de transport de gaz.
- Des emprunts levés par FluxSwiss et Transitgas dont le solde s'élève à 285,6 M€ au 31-12-2018. Des instruments *CAP* ont été acquis par le groupe pour limiter le risque encouru sur les taux d'intérêt variables de ces emprunts.
- Des emprunts levés par TENP KG dont le solde s'élève à 131,8 M€ au 31-12-2018.
- Des emprunts à taux fixe levés par Fluxys pour un montant de 329,8 M€ dont les échéances se situent entre 2021 et 2028.
- Des emprunts à taux fixe octroyés par les actionnaires Publigaz et SFPI pour un montant de 45,0 M€ dont l'échéance se situe entre 2020 et 2032.
- Un emprunt levé par Dunkerque LNG pour un montant de 795,7 M€ à taux variable remboursable en date du 31 décembre 2022.
- Des emprunts à moyen et court terme et des prorata d'intérêts pour le solde.

5.12.4. Les autres financements correspondent aux montants à disposition du groupe pour financer des investissements, notamment dans la seconde jetée à Zeebrugge, d'une part, et le coût lié à la conversion d'une partie du réseau de transport de gaz, d'autre part. Ces montants portent intérêts à un taux à 10 ans pour une partie et à un taux moyen Euribor 1 an pour le solde.

5.12.5. Les passifs réglementaires repris en 'Autres dettes' enregistrent les écarts positifs entre les tarifs régulés facturés et les tarifs régulés acquis. La quote-part reprise en passifs non courants correspond aux passifs réglementaires à utiliser dans plus d'un an tandis que le passif courant reprend la quote-part à utiliser dans l'année. Ces montants portent intérêt.

5.12.6. Ces montants correspondent aux capitaux apportés dans les activités conjointes Transitgas et TENP KG par les coparticipants. Ils sont issus du fait que les pourcentages d'intégration de ces activités conjointes ne sont pas basés sur les participations détenues dans ces sociétés mais sont basés sur les droits liés aux actifs et les obligations au titre des passifs encourus par le groupe, conformément aux capacités réservées dans les installations.

Variations des passifs liés aux activités de financement

en milliers d'euros

	31.12.2017	Flux de trésorerie	Autres mouvements					31.12.2018	
			Reclas- sement de contrats de location- financement	Adaptation ex. antérieur et amortissem ent juste valeur	Variation des intérêts à payer	Amortis- sements de frais émission	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Total
Passifs non- courants portant intérêts	2.723.882	-32.797	-158.904	-2.003	-2.685	4.478	896	797.510	3.330.377
Contrats de location- financement	111.812	0	-11.053	0	0	0	896	0	101.655
Emprunts obligataires	942.590	0	0	0	0	578	0	0	943.168
Autres emprunts	1.104.426	-16.194	-147.851	-2.003	-2.685	3.900	0	797.510	1.737.103
Autres financements	157.538	-62.195	0	0	0	0	0	0	95.343
Autres dettes	352.055	55.264	0	0	0	0	0	0	407.319
Partenariats	55.461	-9.672	0	0	0	0	0	0	45.789
Passifs courants portant intérêts	637.257	-415.482	158.904	0	-10.086	50	0	0	370.643
Contrats de location- financement	12.908	-12.908	11.053	0	0	0	0	0	11.053
Emprunts obligataires	362.336	-350.000	0	0	-8.930	50	0	0	3.456
Autres emprunts	183.734	-99.759	147.851	0	-1.156	0	0	0	230.670
Autres financements	20.361	9.736	0	0	0	0	0	0	30.097
Autres dettes	57.918	37.449	0	0	0	0	0	0	95.367
Total	3.361.139	-448.279	0	-2.003	-12.771	4.528	896	797.510	3.701.020

Les flux de trésorerie des passifs portant intérêts sont repris aux points IV.1.6, 2.3 et 2.5 du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les colonnes 'variation des intérêts à payer' et 'amortissements des frais d'émission' correspondent à l'écart entre les intérêts payés (voir point IV.3.1 du tableau consolidé des flux de trésorerie) et des charges d'intérêts sur dettes (voir Note 4.5.1).

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2018 non-actualisés				En milliers d'euros
	A un an maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location-financement	17.738	59.350	62.823	139.911
Emprunts obligataires	27.839	97.598	1.188.717	1.314.154
Autres emprunts	271.199	1.522.012	427.958	2.221.169
Autres financements	30.706	36.308	64.902	131.916
Autres dettes	95.367	292.064	115.255	502.686
Partenariats	0	45.789	0	45.789
Total	442.849	2.053.121	1.859.655	4.355.625
Informations supplémentaires				
Contrats de location-financement				
Valeur actuelle des paiements minimaux au taux de marché	21.047	57.608	60.978	139.633
Total des paiements minimaux (A)	17.738	59.350	62.823	139.911
Intérêts (B)	6.685	9.967	10.551	27.203
Total des contrats de location-financement (A-B)	11.053	49.383	52.272	112.708

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2017 non actualisés

En milliers d'euros

	A un an maximum	Plus 1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location-financement	18.884	71.954	63.970	154.808
Emprunts obligataires	391.801	345.376	922.916	1.660.093
Autres emprunts	218.068	854.163	456.432	1.528.663
Autres financements	21.001	78.638	85.377	185.016
Autres dettes	57.918	178.251	173.804	409.973
Partenariats	0	55.461	0	55.461
Total	707.672	1.583.843	1.702.499	3.994.014

Informations supplémentaires**Contrats de location-financement**

Valeur actuelle des paiements minimaux au taux de marché	20.094	75.277	66.924	162.295
Total des paiements minimaux (A)	18.884	71.954	63.970	154.808
Intérêts (B)	5.976	18.261	5.851	30.088
Total des contrats de location-financement (A-B)	12.908	53.693	58.119	124.720

Note 5.13. Provisions

5.13.1. Provisions pour avantages du personnel

Provisions pour avantages du personnel	En milliers d'euros
Provisions au 31-12-2017	66.501
Dotations	8.743
Utilisations	-7.281
Excédents	0
Charges liées à l'actualisation	4.051
Ecarts actuariels comptabilisés en résultat (primes d'ancienneté)	-427
Rendement attendu	-2.180
Ecarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres	-5.441
Reclassement à l'actif	3.356
Effet de change	-851
Variation de périmètre	6.648
Provisions au 31-12-2018, dont :	73.119
Provisions non courantes	68.469
Provisions courantes	4.650

La première consolidation globale de Dunkerque LNG et de Gaz-Opale a généré une augmentation de ces provisions enregistrée dans la variation de périmètre. Les autres provisions liées aux avantages du personnel non préfinancés (voir Note 5.14) sont en légère diminution.

Les régimes de retraite à prestations définies présentent des excédents d'actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements estimés du groupe au 31-12-2018. Leur montant a dès lors été transféré à l'actif du bilan au niveau des rubriques 'Autres actifs non courants' (voir Note 5.6) et 'Autres actifs courants' (voir Note 5.10.1). Conformément à IFRIC 14, le groupe avait plafonné l'actif reconnu à 14.563 k€ en 2017 et ce, en attendant une adaptation de la politique de financement des fonds de pension. Cette dernière a été amendée en 2018 afin de veiller à ce que les excédents soient

recupérés sur la durée des plans de pension. Ce plafonnement n'est donc plus d'application en 2018.

5.13.2. Autres provisions

Provisions pour :	En milliers d'euros		
	Contentieux et sinistres	Environnement et reconstitution de sites	Total des autres provisions
Provisions au 31-12-2017	2.866	16.108	18.974
Dotations	3.892	0	3.892
Utilisations	-13.194	-120	-13.314
Excédents	0	0	0
Charges liées à l'actualisation	0	59	59
Effet de change	5	1.506	1.511
Variation de périmètre	12.800	32.885	45.685
Autres variations	0	2.160	2.160
Provisions au 31-12-2018, dont :	6.369	52.598	58.967
Provisions non courantes	2.503	52.389	54.892
Provisions courantes	3.866	209	4.075

Les provisions relatives aux contentieux et sinistres ont augmenté suite à l'intégration de Dunkerque LNG dans le périmètre de consolidation. Une provision a été constatée par cette société à la clôture de l'exercice pour un montant de 3,9 M€ au titre de surcoûts estimés dans le cadre de l'arrêt du terminal de Dunkerque LNG pour travaux à la torche et aux installations de rechargement rapide. Les utilisations et variation de périmètre concernent également ces travaux en Dunkerque LNG.

Les provisions relatives à la reconstitution de sites enregistrent, en 2018, une provision pour démantèlement liée aux installations du terminal méthanier de Dunkerque LNG dans la rubrique variation de périmètre.

5.13.3. Mouvements dans le compte de résultat et échéanciers des provisions

Les mouvements des provisions dans le compte de résultat se ventilent comme suit :

Impact				En milliers d'euros
	Dotations	Utilisations et reprises	Total	
Résultat opérationnel	12.635	-20.595	-7.960	
Résultat financier	4.110	-2.607	1.503	
Total	16.745	-23.202	-6.457	

Echéancier des provisions au 31-12-2018					En milliers d'euros
	A un an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Contentieux et sinistres	3.866	0	2.503	6.369	
Environnement et reconstitution de sites	209	2.830	49.559	52.598	
Sous-total	4.075	2.830	52.062	58.967	
Avantages du personnel	4.650	18.600	49.869	73.119	
Total	8.725	21.430	101.931	132.086	

Echéancier des provisions au 31-12-2017					En milliers d'euros
	A un an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Contentieux et sinistres	0	403	2.463	2.866	
Environnement et reconstitution de sites	325	1.484	14.299	16.108	
Sous-total	325	1.887	16.762	18.974	
Avantages du personnel	3.984	19.615	42.902	66.501	
Total	4.309	21.502	59.664	85.475	

Taux d'actualisation

Il est à noter que les provisions à long terme font l'objet d'une actualisation systématique sur base de taux qui ont évolué comme suit en fonction de l'horizon :

Taux d'actualisation	31-12-2018	31-12-2017
De 1 à 5 ans	0,31 %	0,02 %
De 6 à 9 ans	1,10 %	0,86 %
De 10 à 12 ans	1,27 %	0,90 %
De 13 à 19 ans	1,70 %	1,73 %
Au-delà de 19 ans	1,72 %	1,81 %

Provisions pour contentieux et sinistres

Ces provisions couvrent des décaissements probables dans le cadre de litiges qui concernent notamment la construction du Terminal GNL à Zeebrugge (1983) et dans le cadre de l'arrêt du terminal de Dunkerque LNG pour travaux à la torche et aux installations de rechargement rapide.

L'estimation des provisions est basée, soit sur le montant des réclamations introduites, soit sur base du montant estimé du risque encouru.

Provisions pour environnement et reconstitution de sites

Ces provisions couvrent essentiellement des dépenses de démantèlement, de protection, d'assainissement et de remise en état de sites en cours de fermeture.

En Belgique, ces provisions s'inscrivent dans le cadre législatif environnemental régional et dans le cadre de la Loi Gaz. La mise en œuvre de ces travaux nécessite des plans d'action et de multiples études en collaboration avec les différents niveaux de pouvoirs et les institutions créées à cet effet.

Note 5.14. Provisions pour avantages du personnel

Description des principaux régimes de retraite et des autres avantages

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur de l'Electricité et du Gaz.

Régimes de retraite à prestations définies

Ces conventions, applicables en Belgique au personnel 'barémisé' engagé avant le 1^{er} juin 2002 et au personnel 'cadres' engagé avant le 1^{er} mai 1999, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régimes à prestations définies.

Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les plans de pensions sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs. Les cotisations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Description des principaux risques actuariels

Le groupe est exposé, dans le cadre de ses plans de pension à prestations définies, aux risques liés aux hypothèses actuarielles prises en matière d'investissements, de taux d'intérêts, d'espérance de vie et d'évolution salariale.

La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d'actualisation basé sur des obligations de haute qualité.

Chaque année, le taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations en matière de financement des engagements de retraite et les exigences de financement minimal est comparé au rendement attendu des actifs de couverture. Ce dernier est obtenu à partir du

taux sans risque observé sur les marchés financiers à la date de clôture, des primes de risque pour chaque catégorie d'actifs dans le portefeuille et de leur volatilité correspondante. Si le rendement attendu est inférieur au taux d'actualisation, ce dernier est réduit.

Les hypothèses relatives aux augmentations salariales, à l'inflation, aux mouvements du personnel et à l'âge moyen attendu de la retraite sont définies sur base de statistiques historiques de la société. Les tables de mortalité utilisées sont celles publiées par l'IABE (Institut des Actuairens en Belgique).

Les régimes de retraite à prestations définies présentent des excédents d'actifs de couverture d'un montant de 17.919 k€ par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements estimés du groupe au 31-12-2018. Leur montant a dès lors été transféré à l'actif du bilan au niveau des rubriques 'Autres actifs non courants' et 'Autres actifs courants'. Conformément à IFRIC 14, le groupe avait plafonné l'actif reconnu à 14.563 k€ en 2017 et ce, en attendant une adaptation de la politique de financement des fonds de pension. Cette dernière a été amendée en 2018 afin de veiller à ce que les excédents soient récupérés sur la durée des plans de pension. Ce plafonnement n'est donc plus d'application en 2018.

Régimes de retraite à cotisations définies avec garantie d'un rendement minimum

En Belgique, le personnel 'barémisé' engagé à partir du 1^{er} juin 2002, le personnel 'cadres' engagé à partir du 1^{er} mai 1999 ainsi que les membres de la direction bénéficient de régimes à cotisations définies. D'autres sociétés du groupe octroient également ce type d'avantages à certaines catégories de leur personnel.

Les plans de pension sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs, ces dernières correspondant à un multiple des cotisations des salariés.

En Belgique, les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les actifs des fonds de pension sont alloués entre les différentes catégories de risques suivantes :

- Low risk : obligations de la zone euro et/ou obligations de haute qualité.
- Medium risk : diversification des risques entre obligations, obligations convertibles, immobilier et instruments de fonds propres.
- High risk : instruments de fonds propres, immobilier, ...
- Dynamic Asset Allocation : adaptation rapide de la structure du portefeuille lors d'événements spécifiques afin de limiter les pertes dans les périodes de stress.

La législation belge requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché.

Les rendements minimum garantis par l'employeur sont les suivants:

- Pour les contributions payées depuis le 01-01-2016, le rendement minimum est variable en fonction des taux des OLO, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Compte tenu des taux actuels, ce rendement minimum garanti a été fixé à 1,75 %.
- Pour les contributions payées jusqu'au 31-12-2015, le rendement minimum de 3,25 % pour les cotisations des employeurs et de 3,75 % pour les cotisations des employés est applicable jusqu'à cette date. Depuis le 01-01-2016, le rendement minimum est calculé tel que mentionné dans le paragraphe précédent.

La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces 'régimes à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum', est identique à la méthode utilisée pour les 'régimes à prestations définies' (voir Note 2.16).

Description des principaux risques

Les régimes de retraite à cotisations définies exposent l'employeur au risque de rendement minimum des actifs de fonds de pension qui n'offrent pas un rendement garanti suffisant.

Autres avantages du personnel à long terme

Le groupe Fluxys accorde également d'autres avantages de retraites, des régimes de prépension, d'autres avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces avantages ne font pas tous l'objet de préfinancements.

Situation de financement des avantages du personnel

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2018	2017	2018	2017
Valeur actuelle des obligations	-217.988	-200.724	-43.605	-52.183
Juste valeur des actifs des plans	206.393	215.969	0	0
Situation de financement des plans	-11.595	15.245	-43.605	-52.183
Effet du plafonnement des actifs	0	-15.000	0	0
Autres	0	0	0	0
Situation nette	-11.595	245	-43.605	-52.183
Dont actifs	17.919	14.563	0	0
Dont passifs	-29.514	-14.318	-43.605	-52.183

* Les pensions englobent également les obligations de préretraite et départ anticipé non préfinancées. Elles comprennent également, depuis 2018, les primes versées en couverture de régimes de retraite dont le profil tient compte de l'ancienneté.

** La rubrique 'Autres' comprend les primes d'ancienneté versées en cours de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (remboursements de frais médicaux et réductions tarifaires).

Mouvements de la valeur actuelle des obligations

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2018	2017	2018	2017
Au début de la période	-200.724	-200.907	-52.183	-54.412
Coût des services rendus	-7.837	-7.218	-1.161	-1.681
Coût de préretraite	274	234	0	0
Charge (-) / produit (+) financier	-3.391	-2.195	-660	-721
Cotisations des participants	-767	-1.892	0	0
Changement dans les hypothèses démographiques	-1.800	-1.746	-75	897
Changement dans les hypothèses financières	7.064	-1.308	256	994
Changements liés à l'expérience	-4.116	2.926	297	876
Coût des services passés	0	0	0	0
Prestations payées	7.663	9.992	1.801	1.864
Variation périmètre	-6.200	0	0	0
Reclassements	-8.154	0	8.154	0
Autres	0	1.390	-34	0
A la fin de la période	-217.988	-200.724	-43.605	-52.183

Les reclassements comptabilisés en 2018 correspondent aux engagements liés aux régimes de retraite dont le profil de versements de primes tient compte de l'ancienneté.

Mouvements de la juste valeur des actifs des plans

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2018	2017	2018	2017
Au début de la période	215.969	205.717	0	0
Revenus d'intérêts	2.180	2.198	0	0
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	-11.096	10.342	0	0
Cotisations versées par l'employeur	5.461	7.121	1.801	1.864
Cotisations versées par les participants	767	1.892	0	0
Prestations servies	-7.663	-9.992	-1.801	-1.864
Changement dans les hypothèses financières	338	0	0	0
Autres	437	-1.309	0	0
A la fin de la période	206.393	215.969	0	0
Rendement réel des actifs des plans	-8.916	12.540	0	0

Le rendement réel des actifs des plans a été impacté par la situation des marchés financiers en fin d'année 2018.

Coûts comptabilisés en résultat

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2018	2017	2018	2017
Coûts				
Coût des services rendus	-7.837	-7.218	-1.161	-1.681
Coût de retraite anticipée	274	234	0	0
Coût des services passés	0	0	0	0
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme	271	0	156	1.469
Intérêt net sur le passif / (actif) net				
Frais d'intérêts sur les obligations	-3.391	-2.195	-660	-721
Revenu d'intérêts sur les actifs des plans	2.180	2.198	0	0
Coûts comptabilisés en résultat	-8.503	-6.981	-1.665	-933

Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2018	2017	2018	2017
Changement dans les hypothèses démographiques	-889	-1.746	-75	897
Changement dans les hypothèses financières	6.220	-1.308	100	-475
Changements liés à l'expérience	-4.116	2.926	297	876
Impact sur le financement minimum exigé/effet du plafonnement des actifs	15.000	-15.000	0	0
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	-11.096	10.342	0	0
Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	5.119	-4.786	322	1.298

Répartition de l'obligation selon le type de participants aux plans

En milliers d'euros	2018	2017
Participants actifs	-223.262	-212.509
Participants non-actifs avec avantages différés	-9.452	-11.288
Retraités et bénéficiaires	-28.879	-29.110
Total	-261.593	-252.907

Répartition de l'obligation selon le type de prestations

En milliers d'euros	2018	2017
Prestations de retraite et de décès	-217.988	-200.724
Autres avantages postérieurs à l'emploi (frais médicaux et réductions tarifaires)	-31.947	-32.081
Primes d'ancienneté	-11.658	-20.102
Total	-261.593	-252.907

Principales hypothèses actuarielles utilisées

	2018	2017
Taux d'actualisation entre 10 et 12 ans	1,27%	0,90 %
Taux d'actualisation entre 13 et 19 ans	1,70%	1,73 %
Taux d'actualisation au-delà de 19 ans	1,72%	1,81 %
Augmentation attendue du salaire moyen	2,05%	1,75 %
Inflation attendue	1,75%	1,75 %
Augmentation attendue des dépenses de santé	2,75%	2,75 %
Augmentation attendue des avantages tarifaires	1,75%	1,75 %
Age moyen attendu de la retraite	63(BAR)/65(CAD)	63(BAR)/65(CAD)
Table de mortalité	IABE prospective	IABE prospective
Espérance de vie exprimée en années :		
Pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture:		
- Homme	20	20
- Femme	24	24
Pour une personne âgée de 65 ans dans 20 ans:		
- Homme	22	22
- Femme	26	26

Le taux d'actualisation utilisé dépend de la durée moyenne estimée des plans.

La juste valeur des actifs de couverture est répartie suivant les catégories principales suivantes :

	2018	2017
Participations cotées en bourse	79,43%	80,81%
Actions - zone Euro	15,97%	15,65%
Actions - hors zone Euro	20,61%	21,08%
Obligations d'état - zone Euro	1,78%	4,91%
Autres obligations - zone Euro	27,08%	30,97%
Autres obligations - hors zone Euro	13,99%	8,20%
Participations non-cotées en bourse	20,57%	19,19%
Contrats d'assurance	0,00%	0,00%
Biens immobiliers	2,75%	3,74%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,36%	0,96%
Autres	14,46%	14,49%
Total (en %)	100,00%	100,00%
Total (en milliers d'euros)	206.393	215.969

Analyses de sensibilité

Impact sur l'obligation	En milliers d'euros	
	Augmentation (-) / Diminution (+)	
Augmentation du taux d'actualisation (0,25%)		6.274
Augmentation moyenne des salaires - Hors inflation (0,1%)		-2.360
Augmentation du taux d'inflation (0,25 %)		-5.069
Augmentation des prestations de soins de santé (0,1%)		-364
Augmentation des avantages tarifaires (0,5 %)		-485
Augmentation de l'espérance de vie des retraités (1 an)		-1.367

Durée moyenne pondérée des obligations

	2018	2017
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	10	11
Durée moyenne pondérée des autres obligations postérieures à l'emploi	19	19

Estimation des contributions à verser pour les avantages du personnel relatifs aux pensions extralégales

	En milliers d'euros
Contribution attendue pour l'exercice suivant	3.066

Les cotisations à verser sont fonction de l'évolution de la masse salariale de la population concernée.

Note 5.15. Actifs et passifs d'impôt différé

Actifs d'impôt différé comptabilisés au bilan	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Pertes fiscales récupérables	0	0
Autres montants récupérables	1.311	0
Total	1.311	0

Les actifs d'impôt différé sont issus de la première consolidation globale de Gaz-Opale. Ils provisionnent principalement de la comptabilisation des provisions actées conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel).

Passifs d'impôt différé comptabilisés au bilan	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Evaluation des immobilisations	872.796	504.055
Produits à recevoir	867	1.376
Juste valeur des instruments financiers	-198	262
Provisions pour avantages du personnel ou non acceptées	30.102	29.977
Autres différences normatives	1.780	1.352
Total	905.347	537.022

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles. Cet écart provient essentiellement de la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles à leur juste valeur dans le cadre des opérations de regroupements d'entreprises (IFRS 3). L'augmentation de cette composante provient essentiellement de la première consolidation globale de Dunkerque LNG et de l'exercice provisoire d'allocation du prix payé y associé (voir Note 3.1.1).

Les provisions actées conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel) et les provisions comptabilisées en normes locales mais non acceptées en IFRS constituent l'autre source importante d'impôts différés.

Enfin, la valorisation à la juste valeur d'instruments financiers génère également la comptabilisation d'impôts différés. Ces instruments sont composés principalement par des instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et des opérations à terme en devises. Nous renvoyons le lecteur à la Note sur les instruments financiers pour plus d'informations à ce sujet.

Mouvements de la période		En milliers d'euros
	Notes	Impôts différés
Total des impôts différés au 31-12-2017		537.022
Charges d'impôt différé - Compte de résultat	4.7.2	-40.985
Charges d'impôt différé - Autres éléments du résultat global		1.246
Ecart de conversion		5.190
Autres		568
Variations de périmètre		400.995
Total des impôts différés au 31-12-2018		904.036
Dont actifs d'impôt différé		-1.311
Dont passifs d'impôt différé		905.347

Note 5.16. Fournisseurs et autres crédateurs courants

Fournisseurs et autres crédateurs courants	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Fournisseurs	114.999	70.177
Dettes sociales et salariales	35.876	32.828
Autres crédateurs	21.164	18.687
Total	172.039	121.692

Les dettes fournisseurs enregistrent en 2018 une augmentation suite à la première consolidation des dettes envers les fournisseurs de Dunkerque LNG et Gaz-Opale (voir Note 3.1.1).

Note 6. Instruments financiers

Principes de la gestion des risques financiers

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe Fluxys est exposé aux risques de crédit et de contrepartie, de liquidité et d'intérêt, de change et de marché affectant ses actifs et passifs.

La politique du groupe Fluxys en matière de gestion des risques financiers repose sur des principes de prudence et exclut toute recherche d'un profit spéculatif. Elle veille à couvrir au mieux les expositions du groupe aux risques financiers. Toute stratégie de couverture est mise en œuvre dans un processus concurrentiel avec un nombre adéquat de contreparties en fonction du type de transaction et du montant nominal à couvrir.

L'organisation administrative, le contrôle de gestion et les rapports financiers assurent en permanence le suivi et la gestion des risques.

Politique de gestion de trésorerie

La trésorerie du groupe Fluxys est gérée dans le cadre d'une politique générale qui a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

L'objectif de cette politique est d'optimiser les positions de trésorerie au sein du groupe. Ces opérations se font sur base d'une rémunération conforme aux conditions de marché.

En cas de besoin, le groupe peut emprunter à court, moyen ou long terme pour répondre à ses besoins de trésorerie.

Les excédents de trésorerie sont affectés en priorité aux besoins opérationnels et aux projets de développement des sociétés du groupe Fluxys. Les placements font l'objet d'un suivi permanent et d'une analyse de risques au cas par cas.

Le solde des excédents de trésorerie est placé, soit auprès d'institutions financières de premier plan, soit sous forme d'instruments financiers émis par des sociétés bénéficiant de notations de haut niveau, soit enfin dans des instruments financiers d'émetteurs dont l'actionariat est majoritairement public ou qui bénéficient de la garantie d'un Etat européen. Ces placements externes font l'objet d'une mise en concurrence tant au niveau des offres que des produits ainsi que d'une diversification suffisante afin d'éviter la concentration des risques de contrepartie.

Au 31-12-2018, les placements courants et non courants, la trésorerie et les équivalents s'élèvent à 642.419 k€ contre 509.456 k€ au 31-12-2017. Le remboursement par TAP en fin décembre des prêts d'actionnaires accordés en attente du financement externe explique le niveau temporairement élevé des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31-12-2018.

Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe évalue systématiquement la capacité financière de ses contreparties et applique une politique de suivi rigoureux de ses créances. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques liés aux contreparties, le groupe soumet préalablement ses clients ou fournisseurs potentiels à une analyse financière détaillée (liquidité, solvabilité, rentabilité, réputation et risques). Il utilise des sources d'informations internes et externes telles que des analyses officielles par des sociétés spécialisées (Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Ces dernières évaluent les entreprises en fonction du risque et leur accordent une notation standardisée (*rating*). Le groupe fait également appel à des bases de données

contenant des informations générales, financières et de marché pour compléter son information sur le client ou le fournisseur potentiel.

En outre, le groupe peut utiliser la faculté, dont il dispose pour la plupart de ses activités, de demander à ses contreparties, sur base contractuelle, une garantie, soit sous forme bancaire, soit sous forme d'un dépôt en numéraire. Par ces moyens, le groupe limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration.

Au niveau de la concentration, il est à noter que trois clients contribuent à concurrence de respectivement 25%, 13% et 13% aux produits des activités ordinaires. La répartition de ces derniers par activités s'élève à 401 M€ en transport, 28 M€ en stockage et 123 M€ en terminalling.

Risque de change

La devise fonctionnelle du groupe est l'euro.

En raison de ses activités internationales, le groupe Fluxys est exposé aux risques de change. Dans le cadre de notre politique, toutes les positions en devises considérées comme certaines doivent être couvertes au moyen d'un instrument approprié. Les expositions de change liées aux investissements nets à l'étranger peuvent être couvertes soit en empruntant directement en monnaie étrangère et en établissant un calendrier de remboursement fondé sur les entrées attendues en monnaie étrangère, soit en achetant le montant du prix d'acquisition en devise étrangère et en le vendant simultanément à terme dont le calendrier est basé sur les flux d'entrées estimés provenant du plan d'acquisition. En établissement sa stratégie de couverture, le groupe veille à utiliser des instruments liquides de type 'plain vanilla' auprès de contreparties solides.

Le groupe est exposé aux risques de change CHF/EUR en raison, principalement, de sa participation en FluxSwiss (capitaux investis, quote-part groupe de 255,4 M€). Cet investissement net dans une activité en Suisse a fait l'objet d'une couverture au moyen de contrats de change à terme. Ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture. La variation de valeur de ces derniers impacte directement les capitaux propres.

Les prêts intragroupes à nos filiales en Suisse et au Royaume-Uni sont couverts, soit via des *cross currency interest rate swaps*, soit via des contrats de change à terme. Ces instruments correspondent à une couverture naturelle du risque encouru par le groupe au niveau du change CHF/EUR et GBP/EUR. La variation de valeur de ces derniers instruments est comptabilisée en résultat de la période.

Le groupe est également exposé aux risques de change USD/EUR en raison, principalement, de sa participation en LNG Link Investment AS et Mahon Shipping (capitaux investis, quote-part groupe de 3,5 M€). Cet investissement net dans une activité en USD a fait l'objet d'une couverture au moyen de contrats de change à terme. Ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture. La variation de valeur de ces derniers impacte directement les capitaux propres.

Le groupe était exposé aux risques de change SEK/EUR en raison de sa participation en Swedegas et ce, jusqu'à la vente de la participation en novembre 2018. Les effets des contrats de change à terme ont été compensés par de nouveaux contrats clôturant ainsi définitivement l'exposition du groupe aux risques SEK/EUR. Ces contrats figurent au bilan à leur valeur de marché. Il est attendu que les variations de valeur de ces derniers se neutralisent.

La juste valeur de ces instruments est détaillée en Notes 6.3 et 6.4 ci-après. L'échéance de ces instruments se situe entre 2019 à 2026.

En 2018, le groupe fluxys n'a pas constaté d'inefficacité de ses couvertures.

Analyse de sensibilité

Hors instruments de couverture, une variation de 10 % du cours du CHF aurait un impact en 2018 de 22,1 M€ sur les capitaux propres tandis qu'une variation de 10 % du cours du GBP aurait un impact de 19,1 M€ sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison-mère. Cet impact est déterminé sur base de l'actif net des sociétés concernées à la date de la clôture.

Risque de taux d'intérêt

En règle générale, étant donné que les actifs du groupe sont détenus à long terme, les emprunts sont contractés, pour autant que le marché le permette, sur une durée proche de la durée de vie économique estimée des actifs concernés.

Ces emprunts peuvent être conclus à taux fixe ou à taux variable.

Le groupe Fluxys gère son risque de taux d'intérêt en se basant sur une évaluation approfondie de ses actifs et passifs. Les dettes à taux d'intérêt variable ne sont maintenues que lorsqu'elles sont couvertes par des actifs soumis à un risque comparable.

Les autres dettes à taux variable sont couvertes au moyen d'instruments financiers appropriés qui peuvent soit convertir les taux d'intérêt variables en taux fixes, soit prévoir un plafonnement des taux d'intérêt variables. En établissant sa stratégie de couverture, le groupe veille à utiliser des instruments liquides de type 'plain vanilla' auprès de contreparties solides.

L'endettement du groupe s'élève à 3.701.020 k€ au 31-12-2018 contre 3.361.139 k€ au 31-12-2017. Il est composé principalement d'emprunts dont la maturité se situe entre 2019 et 2045 (voir Note 5.12).

Les emprunts souscrits par FluxSwiss et Transitgas (pour un montant de 252,1 M€) ainsi qu'une partie des emprunts de TENP KG (pour un montant de 88,3 M€) sont financés à taux variables à court terme.

Afin de gérer l'exposition à ce risque, les sociétés disposent de contrats Caps et de swaps de taux d'intérêts destinés à échanger ce taux variable contre un taux fixe. Ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture. La variation de valeur de ces derniers impacte directement les capitaux propres, pour autant qu'elle concerne la partie efficace de la couverture.

La juste valeur de ces instruments est détaillée en Notes 6.3 et 6.4 ci-après. L'échéance de ces instruments se situe entre 2019 à 2024.

En 2018, le groupe fluxys n'a pas constaté d'inefficacité de ses couvertures.

En 2017, FluxSwiss et Transitgas ont procédé à une renégociation de leurs emprunts. Les effets de cette renégociation ont impacté le résultat de la période tandis que les charges d'intérêts de la période sont déterminées sur base du taux d'intérêt initial des emprunts. Ces sociétés ont, par la même occasion, dénoué les instruments de couverture des cash-flows, ces « interest rate swaps » n'étant plus entièrement efficaces dans un environnement de taux d'intérêts négatifs. Le coût du dénouement des « interest rate swaps » est recyclé progressivement en résultat financier. Le solde à recycler en résultat s'élève à 7.720 k€ à fin décembre 2018.

En outre, les passifs portant intérêts comprennent des passifs à utiliser conformément au cadre réglementaire. Ces derniers portent intérêts. Le groupe n'encourt pas de risques de taux d'intérêt à ce niveau.

Analyse de sensibilité

Hors instruments de couverture, une variation de 100 points de base des taux d'intérêts sur les financements aurait un impact sur le résultat financier de 2018 de 1,5 M€ contre 1,6 M€ pour FluxSwiss l'année précédente ; de respectivement 0,8 M€ contre 1,5 M€ pour Transitgas, de 8,0 M€ en 2018 pour Dunkerque et de 0,7 M€ pour les deux années en TENP KG.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité constitue un objectif majeur au sein du groupe Fluxys. Le montant et l'horizon des placements couvrent dans la mesure du possible l'échéancier des besoins de trésorerie en tenant compte des aléas de l'exploitation.

Le groupe Fluxys a conclu des financements qui prévoient des clauses contractuelles (*financial covenants*) satisfaites par le groupe au 31-12-2018. Ces clauses contractuelles prévoient des ratios à respecter de type 'EBITDA par rapport aux charges financières nettes', 'EBITDA par rapport à l'endettement financier net' et 'EBITDA par rapport aux emprunts obligataires et autres emprunts' (voir Note 7.8).

La maturité des passifs portant intérêts est fournie en Note 5.12.

Facilités de trésorerie

Le groupe dispose de facilités de trésorerie pour un montant de 512,5 M€ au 31-12-2018 contre 612 M€ au 31-12-2017.

6.1 Synthèse des instruments financiers à la date de clôture

En milliers d'euros

31-12-2018	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	78.662	78.856	1&2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	4.625	4.625	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	5.708	5.708	2
Autres créances	A	109.276	120.723	2
II. Actifs courants				
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	1.311	1.311	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	29	29	2
Clients et autres débiteurs	A	196.306	196.306	2
Placements de trésorerie	A	270.215	270.215	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	296.558	296.558	1 & 2
Total des instruments financiers à l'actif		962.690	974.331	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	3.330.377	3.341.209	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	4.462	4.462	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	1.273	1.273	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	370.643	370.643	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	0	0	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	993	993	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	172.039	172.039	2
Total des instruments financiers au passif		3.879.787	3.890.619	

* Le détail de ces instruments financiers est fourni dans le Tableau 6.3.

Les catégories correspondent aux instruments financiers suivants:

- A. Actifs financiers ou passifs financiers au coût amorti.
- B. Actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat.
- C. Actifs ou passifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

6.2 Synthèse des instruments financiers à la date de clôture			En milliers d'euros		
31-12-2017	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux	
I. Actifs non courants					
Autres actifs financiers au coût amorti	A	3.030	3.030	2	
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B**	81.092	81.092	1 & 2	
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C**	9.801	9.801	2	
Autres créances	A	468.264	484.897	2	
II. Actifs courants					
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B**	3.208	3.208	2	
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C**	880	880	2	
Clients et autres débiteurs	A	210.073	210.073	2	
Placements de trésorerie	A	162.696	162.696	1 & 2	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	265.668	265.668	1 & 2	
Total des instruments financiers à l'actif		1.204.712	1.221.345		
I. Passifs non courants					
Passifs portant intérêts	A	2.723.882	2.788.978	2	
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B**	263	263	2	
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C**	1.743	1.743	2	
II. Passifs courants					
Passifs portant intérêts	A	637.257	629.594	2	
Fournisseurs et autres créditeurs	A	121.692	121.692	2	
Total des instruments financiers au passif		3.484.837	3.542.270		

** Le détail de ces instruments financiers est fourni dans le Tableau 6.4.

6.3 Synthèse des instruments dérivés à la date de clôture

En milliers d'euros

31-12-2018	Qualification	Montants notionnels couverts (en K)	Juste valeur des instruments dérivés		Notes
			Actifs (kEUR)	Passifs (kEUR)	
I. Actifs et passifs non-courants			10.333	5.735	5.5 & 6
A. Net investment hedge			4.338	0	5.5 & 6
CHF	Instrument de couverture	CHF 102.430	4.338	0	5.5 & 6
1 à 5 ans		CHF 60.078	1.735	0	
Plus de 5 ans		CHF 42.352	2.603	0	
B. Cash Flow Hedge			1.370	1.273	6
IRS	Instrument de couverture	EUR 8.031	0	106	6
1 à 5 ans		EUR 0	0	0	
Plus de 5 ans		EUR 8.031	0	106	
CAP	Instrument de couverture	CHF 293.700	1.370	1.167	5.5 & 6
1 à 5 ans		CHF 0	0	0	
Plus de 5 ans		CHF 293.700	1.370	1.167	
C. Natural Hedge			2.636	2.473	5.5 & 6
CCIRS	Non qualifié comme instrument de couverture	CHF 46.835	0	2.473	6
1 à 5 ans		CHF 0	0	0	
Plus de 5 ans		CHF 46.835	0	2.473	
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 0	382	0	5.5 & 6
Plus de 5 ans		SEK 60.973	246	0	
Plus de 5 ans		-SEK 60.973	136	0	

6.3 Synthèse des instruments dérivés à la date de clôture

En milliers d'euros

31-12-2018	Qualification	Montants notionnels couverts (en K)	Juste valeur des instruments dérivés		Notes
			Actifs (kEUR)	Passifs (kEUR)	
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 0	2.254	0	5.5 & 6
1 à 5 ans		SEK 36.561	436	0	
1 à 5 ans		-SEK 36.561	1.818	0	
<u>D. Autres instruments financiers</u>	Non qualifié comme instrument de couverture		1.989	1.989	5.5 & 6
1 à 5 ans			1.989	1.989	
Plus de 5 ans			0	0	
II. Actifs et passifs courants			1.340	993	5.5 & 6
<u>A. Net Investment Hedge</u>			29	132	5.5 & 6
USD	Instrument de couverture	USD 3.305	0	132	6
CHF	Instrument de couverture	CHF 10.440	29	0	5.5 & 6
<u>B. Cash Flow Hedge</u>			0	861	6
IRS	Instrument de couverture	EUR 80.313	0	861	6
CAP	Instrument de couverture	CHF 0	0	0	6
<u>C. Natural Hedge</u>			1.311	0	5.5 & 6
GBP	Non qualifié comme instrument de couverture	GBP 45.039	373	0	5.5 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 69.942	586	0	5.5 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	-SEK 69.942	352	0	5.5 & 6

6.4 Synthèse des instruments dérivés à la date de clôture

En milliers d'euros

31-12-2017	Qualification	Montants notionnels couverts (en K)	Juste valeur des instruments dérivés		Notes
			Actifs (kEUR)	Passifs (kEUR)	
I. Actifs et passifs non-courants			9.801	2.006	5.5 & 6
A. Net investment hedge			8.451	69	5.5 & 6
SEK	Instrument de couverture	SEK 515.252	1.028	69	5.5 & 6
1 à 5 ans		SEK 389.027	1.028	0	
Plus de 5 ans		SEK 126.225	0	69	
CHF	Instrument de couverture	CHF 112.870	7.423	0	5.5 & 6
1 à 5 ans		CHF 54.500	2.698	0	
Plus de 5 ans		CHF 58.370	4.725	0	
B. Cash Flow Hedge			1.350	1.674	5.5 & 6
IRS	Instrument de couverture	EUR 72.281	3	1.579	5.5 & 6
1 à 5 ans		EUR 64.250	0	1.579	
Plus de 5 ans		EUR 8.031	3	0	
IRS	Instrument de couverture	GBP 34.956	0	95	6
1 à 5 ans		GBP 0	0	0	
Plus de 5 ans		GBP 34.956	0	95	
CAP	Instrument de couverture	CHF 375.912	1.347	0	5.5 & 6
1 à 5 ans		CHF 0	0	0	
Plus de 5 ans		CHF 375.912	1.347	0	
C. Natural Hedge			0	263	6
CCIRS	Non qualifié comme instrument de couverture	CHF 52.345	0	263	6
1 à 5 ans		CHF 0	0	0	
Plus de 5 ans		CHF 52.345	0	263	

6.4 Synthèse des instruments dérivés à la date de clôture

31-12-2017	Qualification	Montants notionnels couverts (en K)	Juste valeur des instruments dérivés		Notes
			Actifs (kEUR)	Passifs (kEUR)	
II. Actifs et passifs courants			4.088	0	5.5 & 6
A. Net Investment Hedge			880	0	5.5 & 6
SEK	Instrument de couverture	SEK 206.549	358	0	5.5 & 6
USD	Instrument de couverture	USD 3.305	337	0	5.5 & 6
CHF	Instrument de couverture	CHF 7.991	185	0	5.5 & 6
C. Natural Hedge			3.208	0	5.5 & 6
GBP	Non qualifié comme instrument de couverture	GBP 26.425	3.208	0	5.5 & 6

L'ensemble des instruments financiers du groupe relèvent des niveaux 1 et 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Leur évaluation à la juste valeur est établie sur une base récurrente.

Le niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la juste valeur est basée sur des prix cotés. Ils sont principalement composés d'obligations.

Le niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les autres actifs et passifs financiers dont la juste valeur est basée sur des autres données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 sont les suivantes :

- Les rubriques 'passifs portant intérêts' incluent les emprunts obligataires à taux fixe dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.

- Les rubriques 'autres actifs financiers' et 'autres passifs financiers' incluent les instruments dérivés dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.
- La juste valeur des autres actifs et passifs financiers de niveau 2 est sensiblement la même que leur valeur comptable :
 - soit parce qu'ils ont une échéance à court terme (tels que les créances et dettes commerciales),
 - soit parce qu'ils portent intérêts au taux du marché à la date de clôture des états financiers.

Note 7. Actifs et passifs éventuels - droits et engagements du groupe

7.1. Les litiges

Litiges relatifs à l'activité 'pétrole'

En vertu d'une convention signée le 09-11-1979, l'Etat belge a chargé la SA Fluxys Belgium (anciennement Distrigaz) d'une mission de négociation d'achat de pétrole brut avec le Royaume d'Arabie Saoudite. La SA Fluxys Belgium a accepté cette mission moyennant l'octroi par l'Etat belge de sa garantie en couverture des coûts, des pertes et de tous les risques inhérents à la mission précitée.

Dans le cadre de la décision de l'arrêt de cette activité 'pétrole', des recours ont été introduits à l'encontre de l'Etat belge et de la SA Fluxys Belgium.

Le risque encouru par la SA Fluxys Belgium est couvert par la garantie de l'Etat belge (arrêté royal du 03-02-1981 - Moniteur belge du 17-02-1981) et conformément à la convention passée le 09-11-1979 entre l'Etat belge et la SA Fluxys Belgium et à la lettre du 30-12-1983 des ministres des Finances et des Affaires Economiques.

Autres litiges

- Ghislenghien : Comme annoncé dès 2011, Fluxys Belgium a entrepris, en accord avec les assureurs et les autres parties responsables, de procéder à l'indemnisation définitive des victimes privées de l'accident survenu à Ghislenghien en 2004. Bien que la majeure partie des victimes ont été indemnisées en 2012, certains dossiers ne sont pas encore clôturés. Fluxys Belgium procède à une évaluation de ces dossiers au fur et à mesure de leur évolution. Aucune évaluation fiable ne peut être réalisée à ce stade. Aucune provision n'a dès lors été comptabilisée au 31-12-2018.
- Claim relatif à l'investissement 'Open Rack Vaporizer' : Un claim pour compensation de travaux complémentaires a été introduit par un fournisseur dans le cadre de l'investissement 'Open Rack Vaporizer' réalisé par Fluxys LNG. Cette dernière conteste ce claim et un expert a été désigné afin d'évaluer le dossier. Aucune évaluation fiable ne peut être réalisée à ce stade du dossier. Aucune provision n'a dès lors été comptabilisée au 31-12-2018.
- Autres recours : D'autres recours dans le cadre de l'exploitation de nos installations sont en cours mais leur impact potentiel n'est pas matériel.

7.2. Biens et valeurs détenus pour compte de tiers, en leur nom, mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation

Dans le cadre de ses activités, le groupe détient du gaz appartenant à ses clients dans les canalisations, au niveau du site de stockage à Loenhout ainsi que dans les réservoirs des terminaux GNL à Zeebrugge et Dunkerque.

7.3. Garanties reçues

Des cautionnements bancaires en faveur du groupe comprennent, d'une part, des garanties reçues des entrepreneurs à titre de garantie de bonne fin des travaux qu'ils exécutent et, d'autre part, des garanties bancaires reçues des clients. Les pertes de crédit attendues sur les garanties reçues sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

7.4. Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise

Les garanties locatives ont été constituées en faveur des propriétaires des biens loués par le groupe.

D'autres garanties ont été constituées en Belgique pour un montant de 237 k€ au 31-12-2018.

7.5. Contrats de location à plus d'un an et conventions de mise à disposition

Le groupe Fluxys dispose de contrats de location à plus d'un an et de conventions de mise à disposition de sites par des tiers sur lesquels des installations du groupe sont érigées :

Engagements non actualisés à la date de clôture en kEUR

	Durée	A 1 an	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Site du terminal GNL de Dunkerque	2019-2061	2.226	8.905	82.926	94.057
Site du terminal GNL de Zeebrugge	2019-2031	2.428	9.710	14.892	27.030
Autres sites	2019-2059	637	2.546	11.231	14.414
Installations techniques louées	2019-2028	890	3.463	1.727	6.080
Espaces de bureaux et de stockage loués à plus d'un an	2019-2028	1.137	2.390	1.597	5.124
Matériel informatique	2019-2021	451	207	0	658
Véhicules	2019-2024	1.604	3.333	43	4.980
		9.328	30.379	112.416	152.343

7.6. Engagements dans le cadre des contrats de leasing Transitgas, TENP et Interconnector (UK)

Dans le cadre des conventions de leasing Transitgas et TENP, FluxSwiss et Fluxys TENP se sont engagées à payer les redevances dues pour la mise à disposition de respectivement 90 % et 64,25 % des capacités de ces installations. L'échéance de ces conventions est 2021, avec faculté de prolongation.

Interconnector (UK) s'est engagée dans le cadre d'une convention de leasing conclue avec FL Zeebrugge à payer les redevances dues pour la mise à disposition des installations. Cette convention nécessite le maintien d'un niveau de trésorerie minimum en Interconnector (UK), clause respectée au 31-12-2018. L'échéance de cette convention se situe en 2025.

7.7. Engagements dans le cadre des services de terminalling

Les contrats de souscription de capacité conclus avec les utilisateurs du Terminal GNL à Zeebrugge (*Capacity Subscription Agreements* ou CSA) prévoient la mise à disposition de 829 fenêtres d'accostage (slots) de 2019 à 2027. En outre, Yamal Trade (une filiale à 100 % de Yamal LNG) et Fluxys LNG ont signé un contrat d'une durée de 20 ans pour le transbordement de maximum 8 millions de tonnes de GNL par an au port de Zeebrugge en Belgique.

Dunkerque LNG a reçu en date du 27 juin 2011 des engagements de souscription qui permettent à Total Gas and Power Limited de réserver auprès de Dunkerque LNG 2,083 Gm³/an jusqu'en 2019 puis 1,583 Gm³/an de capacités de stockage et de regazéification et à EDF de réserver une capacité allant jusqu'à 7,917 Gm³/an. Ces engagements ont été contractés sur une durée de vingt ans correspondant à la durée d'exemption d'accès des tiers au terminal dans les conditions définies par l'arrêté ministériel daté du 18 février 2010.

7.8. Engagements dans le cadre de financements et engagements envers la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le groupe Fluxys Belgium a conclu des financements auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), pour un montant total de 306 M€, qui prévoient des clauses contractuelles (*financial covenants*) satisfaites par le groupe au 31-12-2018. Ces clauses contractuelles prévoient des ratios à respecter de type 'EBITDA par rapport aux charges financières nettes' et 'EBITDA par rapport aux emprunts obligataires et autres emprunts' (voir Notes 5.12.2 et 5.12.3). Ces emprunts, tout comme les emprunts obligataires, comportent également une clause Pari Passu.

Dunkerque LNG a contracté un emprunt bancaire à taux variable de 800 M€ remboursable en 2022. Ce financement prévoit une clause contractuelle (*financial covenant*) de type 'EBITDA par rapport à l'endettement financier net', clause satisfaite par le groupe au 31-12-2018.

Un financement externe a été octroyé à TAP à partir de décembre 2018. Les actionnaires fournissent une garantie complète pendant la période de construction et une garantie limitée une fois les travaux achevés en cas de non-paiement par les shippers et en cas de force majeure. La quote-part de Fluxys dans la garantie représente 20% du montant tiré, soit 537,5 M € au 31/12/2018. Les pertes de crédit attendues sur les garanties données sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

Enfin, certaines garanties ont été fournies dans le cadre de financements. Elles se concrétisent principalement sous forme de garanties sur les revenus générés par l'activité concernée, sur les créances commerciales et sur des actions détenues.

7.9. Engagements dans le cadre de projets en cours de construction

Le groupe Fluxys détient une participation dans la société TAP. Le groupe fournit progressivement les capitaux propres nécessaires au financement de cet investissement en cours de construction (212,7 M€ déjà investis). Le groupe Fluxys financera par ailleurs les investissements prévus dans le projet EUGAL. Notre participation totale est estimée à 320,0 M€, dont plus de la moitié a déjà été investie au 31-12-2018.

7.10. Autres engagements donnés et reçus

D'autres engagements ont été donnés ou reçus par le groupe Fluxys mais leur impact potentiel n'est pas matériel.

Note 8. Parties liées

Le groupe Fluxys est contrôlé par la société Publigaz.

En 2018, le groupe Fluxys a réalisé des transactions avec les activités conjointes Tenp KG et Transitgas et avec des entreprises mises en équivalence, à savoir :

- TAP,
- Balansys,
- Rostock LNG,
- Dunkerque LNG et Gaz-Opale jusque fin octobre 2018, date de la prise de contrôle de ces sociétés par le groupe, et
- Swedegas Holding jusqu'à la vente de la société en novembre 2018.

Les autres parties liées reprennent les transactions avec Publigaz (financement), SFPI (financement) et les actionnaires en FluxSwiss ainsi que les relations avec les administrateurs et les membres de la management team, cette dernière étant chargée entre autres de la gestion de l'entreprise et des décisions concernant les investissements.

31-12-2018

	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	75	0	9.594	0	9.669
1. Autres actifs financiers	0	0	9.175	0	9.175
1.1 Titres, autres que des actions	0	0	0	0	0
1.2 Autres créances	0	0	9.175	0	9.175
2. Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
2.1. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
2.2. Autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0
3. Clients et autres débiteurs	75	0	419	0	494
3.1. Clients	0	0	419	0	419
3.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
3.3. Autres débiteurs	75	0	0		75
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0
5. Autres actifs courants	0	0	0	0	0
II. Passifs avec les parties liées	45.000	45.789	0	33.528	124.589
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	45.000	45.789	0	33.528	124.317
1.1. Emprunts bancaires	0	0	0	0	0
1.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
1.3. Découverts bancaires	0	0	0	0	0
1.4. Autres emprunts	45.000	45.789	0	33.528	124.317
2. Fournisseurs et autres créditeurs	0	0	272	0	272
2.1. Fournisseurs	0	0	272	0	272
2.2. Autres créditeurs	0	0	0	0	0
3. Autres passifs courants	0	0	0	0	0

31-12-2017

	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	44	564	358.118	0	358.726
1. Autres actifs financiers	0	0	357.586	0	357.586
1.1 Titres, autres que des actions	0	0	0	0	0
1.2 Autres créances	0	0	357.586	0	357.586
2. Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
2.1. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
2.2. Autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0
3. Clients et autres débiteurs	44	564	532	0	1.140
3.1. Clients	0	564	532	0	1.096
3.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
3.3. Autres débiteurs	44	0	0	0	44
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0
5. Autres actifs courants	0	0	0	0	0
II. Passifs avec les parties liées	45.000	56.088	7.655	32.287	141.030
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	45.000	55.461	0	32.287	132.748
1.1. Emprunts bancaires	0	0	0	0	0
1.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
1.3. Découverts bancaires	0	0	0	0	0
1.4. Autres emprunts	45.000	55.461	0	32.287	132.748
2. Fournisseurs et autres créditeurs	0	627	7.655	0	8.282
2.1. Fournisseurs	0	627	0	0	627
2.2. Autres créditeurs	0	0	7.655	0	7.655
3. Autres passifs courants	0	0	0	0	0

Parties liées

En milliers d'euros

31-12-2018

	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
III. Transactions entre parties liées					
1. Ventes d'immobilisations	0	0	0	0	0
2. Achats d'immobilisations (-)	0	0	0	0	0
3. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	0	0	2.641	0	2.641
4. Prestations de services reçues (-)	0	0	0	0	0
5. Résultat financier	-800	-1.601	6.065	-1.826	1.838
6. Rémunérations aux membres du management et aux administrateurs				2.892	2.892
dont avantages à court terme				2.492	2.492
dont avantages postérieurs à l'emploi				400	400

Parties liées

En milliers d'euros

31-12-2017

	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
III. Transactions entre parties liées					
1. Ventes d'immobilisations	0	0	0	0	0
2. Achats d'immobilisations (-)	0	0	0	0	0
3. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	0	700	1.845	0	2.545
4. Prestations de services reçues (-)	0	0	0	0	0
5. Résultat financier	-441	-1.260	5.053	-1.900	1.452
6. Rémunérations aux membres du management et aux administrateurs				2.765	2.765
dont avantages à court terme				2.383	2.383
dont avantages postérieurs à l'emploi				382	382

Note 9. Rémunération aux administrateurs et aux principaux dirigeants

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration de Fluxys SA est composé de maximum 12 membres, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés pour six ans au plus par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le groupe Fluxys n'a octroyé aucun prêt aux administrateurs; les administrateurs n'ont en outre effectué aucune transaction inhabituelle avec le groupe.

Nous renvoyons le lecteur à la Note 8 pour plus d'informations à ce sujet.

Note 10. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'a un effet matériel sur les états financiers du groupe.

13. RAPPORT DU COMMISSAIRE ET DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fluxys SA sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des états financiers consolidés de Fluxys SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les états financiers consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des états financiers consolidés de Fluxys SA durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur les états financiers consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des états financiers consolidés du groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de bilan consolidé s'élève à 8 591 732 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net se solde par un bénéfice de l'exercice de 447 219 (000) EUR.

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur *Note 1C Jugement et utilisation d'estimations* et *Note 4.3.5.1 Amortissements* dans les états financiers consolidés dans lesquelles les jugements et incertitudes concernant la valorisation et le profil d'amortissement de la canalisation d'Interconnector (UK) sont mentionnées.

Selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, Fluxys SA doit comptabiliser les actifs identifiables acquis et les passifs repris suite à l'acquisition de Dunkerque LNG au 30 octobre 2018, y compris les impôts différés relatifs à cette transaction. Comme expliqué dans *Note 3.3.1. Acquisitions* des états financiers consolidés, nous attirons votre attention

sur le fait que la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de reporting. Comme prévu dans IFRS 3.45, Fluxys SA a par conséquent repris dans ses états financiers des montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée.

Ces observations ne modifient pas notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des états financiers consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des états financiers consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés et évaluons si les états financiers consolidés reflètent les

- opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les états financiers consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les états financiers consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les états financiers consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les états financiers consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les états financiers consolidés comporte une anomalie significative,

à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des états financiers consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Anvers, le 23 avril 2019

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par Jurgen Kesselaers

Déclaration des personnes responsables

Déclaration relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018

Je soussigné, Pascal De Buck, administrateur délégué et CEO, atteste qu'à ma connaissance :

- les états financiers de Fluxys, établis conformément aux normes comptables en vigueur, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des sociétés comprises dans la consolidation ;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 27 mars 2019

Pascal De Buck
Administrateur délégué et CEO

14. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES DE FLUXYS SA EN NORMES BELGES

Etant donné que Fluxys SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur comptable, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière de la société. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun, en application de l'article 105 du Code des sociétés, de ne publier qu'une version abrégée des comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2018.

Le commissaire a émis un rapport sans réserve sur les comptes annuels statutaires de Fluxys SA.

Ces documents ont été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Ils sont disponibles gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante :
Fluxys SA
Département Communication
Avenue des Arts 31, 1040 Bruxelles.

1. Bilan

Actif	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Frais d'établissement	1.311	1.218
Actifs immobilisés	1.691.177	1.691.255
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	368	459
Immobilisations financières	1.690.809	1.690.796
Actifs circulants	1.790.909	1.863.884
Créances à plus d'un an	1.087.819	1.242.753
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances à un an au plus	381.685	358.753
Placements de trésorerie	213.391	170.382
Valeurs disponibles	92.290	77.539
Comptes de régularisation	15.724	14.457
Total	3.483.397	3.556.357

Passif	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Capitaux propres	1.875.738	1.867.176
Capital	1.704.019	1.701.617
Primes d'émission	81.452	81.164
Plus-values de réévaluation	0	0
Réserves	61.420	54.179
Bénéfice reporté	28.754	30.106
Subsides en capital	93	110
Provisions et impôts différés	88	144
Provisions pour risques et charges	55	105
Impôts différés	33	39
Dettes	1.607.571	1.689.037
Dettes à plus d'un an	623.519	770.948
Dettes à un an au plus	961.489	902.854
Comptes de régularisation	22.563	15.235
Total	3.483.397	3.556.357

2. Compte de résultats

Compte de résultats	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Ventes et prestations	18.266	12.613
Coût des ventes et des prestations	30.852	17.578
Résultat d'exploitation	-12.586	-4.965
Produits financiers	177.216	113.533
Charges financières	17.615	22.107
Résultat financier	159.601	91.426
Bénéfice de l'exercice avant impôts	147.015	86.461
Prélèvements sur les impôts différés	6	9
Impôts sur le résultat	2.203	3.242
Bénéfice de l'exercice	144.818	83.228
Transfert aux réserves immunisées	0	0
Bénéfice de l'exercice à affecter	144.818	83.228

Fluxys SA et Fluxys Finance ont fusionné en 2017. Cette opération a généré la comptabilisation d'un profit (badwill de fusion) d'un montant de 4.679 k€ repris dans la rubrique 'Ventes et prestations'.

Le résultat net de Fluxys s'élève à 144.818 k€, contre 83.228 k€ l'année précédente. Le résultat de l'exercice est essentiellement constitué par les dividendes versés par Fluxys Belgium et Fluxys Europe. Cette dernière n'avait pas distribué de dividendes en 2017, ce qui explique le niveau inférieur du résultat de Fluxys en 2017.

3. Affectation et prélèvements

Affectation et prélèvements	En milliers d'euros	
	31-12-2018	31-12-2017
Bénéfice à affecter	174.924	173.107
Bénéfice de l'exercice à affecter	144.818	83.228
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	30.106	89.879
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	7.241	4.162
A la réserve légale	7.241	4.162
Aux autres réserves	0	0
Résultat à reporter	28.754	30.106
Bénéfice à reporter	28.754	30.106
Bénéfice à distribuer	138.929	138.839
Rémunération du capital	138.929	138.839

4. Etat du capital au terme de l'exercice

Etat du capital au terme de l'exercice		En milliers d'euros	
		31-12-2018	
Capital souscrit			
Au terme de l'exercice précédent		1.736.339	
Au terme de l'exercice		1.738.741	
Représentation du capital			
Actions nominatives		86.937.066	
Actions dématérialisées		0	
Actions au porteur		0	
Structure de l'actionariat			
Actionnaires	Type	Nombre d'actions	%
Publigaz	Actions sans mention de valeur nominale	67.417.670	77,54 %
Caisse de dépôt et placement du Québec	Actions sans mention de valeur nominale	17.305.412	19,91 %
Société Fédérale de Participations et d'Investissement	Actions sans mention de valeur nominale	1.851.852	2,13 %
Membres du personnel et du management	Actions sans mention de valeur nominale	362.132	0,42 %

5. Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat	En milliers d'euros
31-12-2018	
Détail de la rubrique 670/3	
Impôts sur le résultat de l'exercice	2.699
Impôts et précomptes dus ou versés	3.502
Excédents d'impôts estimés	-803
Suppléments d'impôts estimés	0
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	0
Suppléments d'impôts dus ou versés	0
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	0
Disparité entre bénéfice avant impôts et bénéfice taxable estimé	
Bénéfice avant impôts	147.015
Éléments fiscaux :	-137.890
Revenus définitivement taxés	-138.096
Dépenses non admises	200
Intérêts notionnels	0
Prélèvements sur les impôts différés	6
Total	9.125

6. Bilan Social

6.1. Etat des personnes occupées

A. Travailleurs inscrits au registre du personnel

1a. Au cours de l'exercice			
	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	43,4	30,1	13,3
Temps partiel	10,8	6,8	4,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	47,4	32,4	15,0
Nombre effectif d'heures prestées			
Temps plein	67.460	47.637	19.823
Temps partiel	6.672	3.697	2.975
Total	74.132	51.334	22.798
Frais de personnel			
Temps plein	6.465.415 €	4.859.364 €	1.606.051 €
Temps partiel	1.424.320 €	997.186 €	427.134 €
Total	7.889.735 €	5.856.550 €	2.033.185 €
Montant des avantages accordés en sus du salaire	37.812€	28.068€	9.744€

1b. Au cours de l'exercice précédent			
	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs en équivalents temps plein	41,6	28,0	13,6
Nombre effectif d'heures prestées	65.640	45.298	20.342
Frais de personnel	6.798.426 €	5.049.191 €	1.749.235 €
Montant des avantages accordés en sus du salaire	22.731 €	15.421 €	7.310 €

2. A la date de clôture de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	46	12	51,1
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	45	12	50,1
Contrat à durée déterminée	1	0	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes	32	8	35,3
De niveau primaire	0	0	0,0
De niveau secondaire	1	0	1,0
De niveau supérieur non universitaire	3	0	3,0
De niveau universitaire	28	8	31,3
Femmes	14	4	15,8
De niveau primaire	0	0	0,0
De niveau secondaire	0	0	0,0
De niveau supérieur non universitaire	3	3	4,5
De niveau universitaire	11	1	11,3
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	38	10	41,8
Employés	8	2	9,3
Ouvriers	0	0	0,0
Autres	0	0	0,0

* équivalents temps plein

B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	1,2	0,0
Nombre effectif d'heures prestées	2.431	0,0
Frais pour l'entreprise	109.272 €	0,0 €

6.2. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
Entrées			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	10	2	11,4
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	10	2	11,4
Contrat à durée déterminée	0	0	0,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	5	0	5,0
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	5	0	5,0
Contrat à durée déterminée	0	0	0,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	0	0	0,0
Prépension	0	0	0,0
Licenciement	0	0	0,0
Autre motif	5	0	5,0
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

* équivalents temps plein

6.3. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	18	16
Nombre d'heures de formation suivies	305	305
Coût net pour l'entreprise	97.225 €	89.139 €
Dont coût brut directement lié aux formations	97.225 €	89.139 €
Dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0 €	0 €
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0 €	0 €
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	35	14
Nombre d'heures de formation suivies	1.151	131
Coût net pour l'entreprise	130.137 €	12.143 €
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	0
Coût net pour l'entreprise	0 €	0 €

15. GLOSSAIRE

Pertinence des ratios financiers publiés (voir point 4 du rapport de gestion)

Le groupe Fluxys évalue de manière continue sa solidité financière, notamment au moyen des ratios financiers suivants :

- Solvabilité : Le rapport entre l'endettement financier net et la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net permet de mettre en exergue la solidité de la structure financière du groupe Fluxys.
- Couverture des intérêts : Le rapport entre le FFO, avant dépenses d'intérêts, et les dépenses d'intérêts représente la capacité du groupe de couvrir ses dépenses d'intérêts grâce à ses activités opérationnelles.
- Endettement financier net / RAB étendue : Ce ratio exprime la quote-part de la RAB étendue financée par de l'endettement externe.
- FFO / Endettement financier net : Ce ratio a pour but de déterminer la capacité du groupe à s'acquitter de ses dettes sur base du cash généré par ses activités opérationnelles.
- RCF / Endettement financier net : Ce ratio a pour but de déterminer la capacité du groupe à s'acquitter de ses dettes sur base du cash généré par ses activités opérationnelles après paiement des dividendes.

Définition des indicateurs

Autres investissements corporels hors RAB

Investissements cumulés moyens en immobilisations corporelles liées aux extensions du terminal GNL de Zeebrugge et aux activités non soumises à régulation.

Charges financières nettes

Dépenses d'intérêts sous déduction des produits financiers sur contrats de leasing, des intérêts sur placements et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres intérêts perçus, hors intérêts sur actifs réglementaires.

Dépenses d'intérêts

Charges d'intérêts sur dettes sous déduction des intérêts sur passifs réglementaires.

EBIT

Earnings Before Interests and Taxes ou résultat opérationnel des activités poursuivies auquel sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

EBITDA

Earnings Before Interests, taxes, depreciation and amortization ou résultat opérationnel des activités poursuivies avant amortissements, dépréciations de valeur et provisions auquel sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

Endettement financier net

Passifs portant intérêts et garanties octroyées sous déduction des passifs réglementaires, des prêts non-courants liés aux dettes, de la trésorerie liée aux opérations de refinancement anticipé et de 75% du solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de trésorerie à long et court termes.

FFO

Funds from Operations ou résultat opérationnel des activités poursuivies, hors mouvements des actifs et passifs réglementaires, avant amortissements, dépréciations de valeur et provisions auquel sont ajoutés les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et des sociétés non consolidées et duquel sont déduits les charges financières nettes et les impôts exigibles.

RAB

Average Regulated Asset Base ou moyenne de l'année de la base d'actifs régulés.

RAB étendue

Total de la RAB et autres investissements corporels hors RAB.

RCF

Retained Cash-Flow ou FFO sous déduction des dividendes versés.

WACC

Weighted Average Cost of Capital ou coût moyen pondéré du capital.

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Notes
Résultat opérationnel des activités poursuivies	237.564	240.295	4
Dotations nettes aux amortissements	381.567	419.367	4.3.5
Dotations nettes aux provisions	-7.960	-6.400	4.3.5
Dépréciations de valeur	448	-831	4.3.5
Résultat des sociétés mises en équivalence	16.587	15.294	4.6
Dividendes de sociétés non consolidées	0	9	4.4
EBITDA en milliers d'euros	628.206	667.734	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Notes
Résultat opérationnel des activités poursuivies	237.564	240.295	4
Résultat des sociétés mises en équivalence	16.587	15.294	4.6
Dividendes de sociétés non consolidées	0	9	4.4
EBIT en milliers d'euros	254.151	255.598	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Notes
Produits financiers sur contrats de leasing	0	0	4.4
Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6.973	7.801	4.4
Autres intérêts	8.190	6.652	4.4.1
Charges d'intérêts sur dettes	-67.246	-81.069	4.5.1
Intérêts sur actifs et passifs réglementaires	1.433	862	
Charges financières nettes en milliers d'euros	-50.650	-65.754	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Notes
Charges d'intérêts sur dettes	-67.246	-81.069	4.5.1
Intérêts sur passifs réglementaires	1.433	1.907	
Dépenses d'intérêts en milliers d'euros	-65.813	-79.162	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Notes
Résultat opérationnel des activités poursuivies	237.564	240.295	4
Produits des activités ordinaires - Mouvements des actifs et passifs réglementaires	49.928	58.302	
Dotations nettes aux amortissements	381.567	419.367	4.3.5
Dotations nettes aux provisions	-7.960	-6.400	4.3.5
Dépréciations de valeur	448	-831	4.3.5
Entrées relatives aux sociétés mises en équivalence	13.952	148	
Dividendes de sociétés non consolidées	0	9	4.4
Charges financières nettes	-50.650	-65.754	
Impôts exigibles	-94.388	-113.262	4.7.1
FFO en milliers d'euros	530.461	531.874	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Notes
FFO	530.461	531.874	
Dividendes versés	-174.838	-199.385	
RCF	355.623	332.489	

Bilan consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Notes
Passifs portant intérêts non-courants	3.330.377	2.723.882	5.12
Passifs portant intérêts courants	370.643	637.257	5.12
Garanties octroyées	537.450	0	7.8
Autres financements (courants)	-30.097	-20.361	5.12
Autres financements (non-courants)	-95.343	-157.538	5.12
Autres dettes (courants)	-95.367	-57.918	5.12
Autres dettes (non-courants)	-407.319	-352.055	5.12
Prêts non-courants	-99.957	-110.673	5.6.1
Placements de trésorerie (75%)	-202.661	-122.022	5.9
Trésorerie et équivalents de trésorerie (75%)	-222.419	-199.251	5.9
Autres actifs financiers (75%)	-56.735	-60.819	5.5.2
Endettement financier net en milliers d'euros	3.028.572	2.280.502	

Bilan consolidé Fluxys SA en millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Notes
Transport	2.874,1	2.802,4	
Transport - Fluxys Belgium	2.194,2	2.257,9	
Transport - Fluxys TENP	14,1	11,9	
Transport - TENP	248,1	255,5	
Transport - Fluxys Deutschland	417,8	277,1	
Stockage	246,1	253,3	
Terminalling GNL	324,6	328,0	
Autres investissements corporels hors RAB	3.111,9	1.647,7	
RAB étendue (en millions d'euros)	6.556,7	5.031,4	

En Belgique, la Regulated Asset Base (RAB) est déterminée sur base de la valeur comptable moyenne des actifs immobilisés de la période, à laquelle sont ajoutés essentiellement les amortissements comptables cumulés sur les plus-values de réévaluation. Le calcul est conforme à la méthodologie tarifaire publiée par la CREG.

Questions relatives à des données financières ou comptables

José Ghekière

Tél. +32 2 282 73 39

jose.ghekiere@fluxys.com

Contacts presse

Rudy Van Beurden

Tél. +32 2 282 72 30

rudy.vanbeurden@fluxys.com

Photographie

©Fluxys Belgium - Patrick Henderyckx, Jean-Marie Cailleau | ©Trans Adriatic Pipeline AG, tous droits réservés (couverture, p. 8 et 54) | ©Dunkerque LNG – Happy Days (p. 47) | ©Desfa (p. 49) | ©Port of Rostock - Nordlicht (p. 63)

Ce rapport financier annuel est également disponible en néerlandais et en anglais.

Pour en obtenir un exemplaire, contactez le département Communication :

Tél. +32 2 282 77 32

communication@fluxys.com



Siège social – Avenue des Arts 31 – B-1040 Bruxelles
Tél 32 2 282 72 11 – **Fax** 32 2 230 02 39 – www.fluxys.com
TVA BE 0827.783.746 **RPM** Bruxelles – D/2019/12.604/2



Imprimé sur papier respectant les normes FSC, PEFC et Ecolabel européen